

Chantal Daigle porte sa cause en Cour suprême

Dès ce matin, le juge Gonthier rencontre les deux parties pour discuter de procédures

Marie Tison
 de la Presse Canadienne

OTTAWA — Chantal Daigle a demandé hier à la Cour suprême de se pencher sur sa cause.
 À 11 heures ce matin, le juge Charles Gonthier rencontrera les avocats des deux parties afin de discuter du déroulement des procédures.
 « C'est un signe qu'ils prennent cette affaire sérieusement », a déclaré Me Lucien Cliche, un des avocats de Mme Daigle.

Le plus haut tribunal du pays doit d'abord décider s'il veut bien entendre l'affaire Daigle. En effet, compte tenu de ses ressources, la Cour suprême ne peut entendre toutes les causes qui lui sont soumises. Elle doit donc faire un choix en tenant compte de l'intérêt que présente chaque affaire.
 Cette décision ne nécessite que trois juges. Or, trois juges se trouvaient déjà entre les murs de l'édifice de la Cour suprême hier, soit le juge en chef Brian Dickson et les juges John Sopinka et Charles Gonthier.

Cette étape peut donc être menée rondement.
 Selon Me Cliche, elle pourrait se dérouler dès lundi prochain.
 De son côté, l'avocat de Jean-Guy Tremblay, l'ex-ami de Chantal Daigle, Me Henri Kélada, a simplement déclaré hier qu'il avait « bien hâte » de se présenter en Cour suprême pour exposer ses arguments.
 Dans un document transmis à la Cour suprême par télécopieur hier après-midi, l'avocat principal de Mme Daigle, Me Daniel Bédard, a affirmé que cette cause était d'intérêt

national. Il a expliqué que le jugement visé allait déterminer les droits et libertés fondamentales de Mme Daigle en matière d'avortement, les droits de son ex-ami Jean-Guy Tremblay, et l'étendue du statut juridique à accorder au foetus en vertu de la législation canadienne et québécoise.
 Me Bédard a prié la Cour suprême d'entendre l'affaire Daigle le plus tôt possible. Pour ce faire, il lui a demandé de laisser tomber les règles de pratique en ce qui a trait aux délais.
 Il a également demandé à la Cour suprême de suspendre immédiatement

l'injonction émise par le juge Jacques Viens, le temps d'entendre les arguments de fonds des deux parties et d'examiner les principes en cause.
 Une telle suspension permettrait à Mme Daigle de se faire avorter en attendant le jugement final du tribunal.
 L'injonction du juge Viens, émise le 17 juillet dernier à Val d'Or à la demande de M. Tremblay, interdit à Chantal Daigle de se faire avorter.
 La Cour d'appel du Québec a maintenu cette injonction dans un ju-

gement majoritaire rendu mercredi.
 Chantal Daigle veut voir la Cour suprême renverser ces deux jugements.
 Elle doit cependant faire vite, puisqu'elle est déjà enceinte de 21 semaines. Après 20 semaines, les hôpitaux québécois refusent de pratiquer des avortements. Certains hôpitaux américains pratiquent cependant des avortements jusqu'à 24 semaines.
 Normalement, les procédures sont plutôt longues à la Cour suprême.
Voir page 14 : Chantal Daigle

Parizeau somme Québec de légiférer

Paule des Rivières

LE PRÉSIDENT du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, estime que le gouvernement québécois doit convoquer l'Assemblée nationale « rapidement », dès cet été, afin d'adopter une loi permettant et clarifiant le droit à l'avortement.
 « La responsabilité de l'Assemblée nationale est désormais en cause. Le gouvernement doit bouger rapidement. L'opposition lui offre son entière collaboration ; nous voyons apparaître un problème social majeur et il faut le résoudre », a déclaré M. Parizeau hier matin en conférence de presse.
 Au-delà de la consternation qu'a provoquée chez lui le jugement « inacceptable » confirmant que Mme Daigle ne peut interrompre sa grossesse, le chef du PQ note qu'il repose sur des dispositions législatives
Voir page 14 : Parizeau



« Ni pape, ni juge, ni médecin, ni conjoint... aux femmes de décider », disait la bannière derrière laquelle quelque 2,000 manifestants ont défilé, hier soir, dans les rues de Montréal, à l'invitation de la Coalition québécoise pour l'avortement libre et gratuit.

Plus de 2,000 partisans du libre-choix manifestent à Montréal

Plus de 2,000 manifestants et manifestantes ont bravé la pluie, hier soir, et ont défilé dans les rues de Montréal, répondant à l'appel de la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, qui se lance de nouveau dans la lutte.
 Sous l'appel « Nous aurons les enfants que nous voulons! », des femmes de tous âges, de toutes conditions ont exprimé leur indignation, leur colère et leur détermination à défendre leurs droits. Les manifestants réagissaient au jugement de la Cour d'appel interdisant à Chantal Daigle de se faire avorter.
 Parmi les manifestants, on retrouvait les Pauline Marois, Lucie Pépin, Lorraine Pagé et Léa Roback. Plusieurs jeunes ont aussi participé à la manifestation.
 La Coalition avait demandé aux femmes de venir avec leurs enfants et d'apporter des aiguilles à tricoter
Voir page 14 : Partisans

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES EN IRAN Rafsandjani est le favori

TÉHÉRAN (AFP) — Les plus hautes autorités religieuses et politiques en Iran ont multiplié hier leurs appels aux électeurs pour « venir voter massivement », aujourd'hui, afin d'élire le quatrième président de la république et d'approuver les amendements de 48 articles de la Constitution, les premiers depuis la proclamation de la République islamique en 1979.
 Le président du Parlement, l'hodjatolislam Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, est le candidat favori à l'élection présidentielle.
 Cette participation massive a été d'ailleurs le thème central d'une campagne électorale sans

couleur et sans beaucoup d'éclat.
 Le guide de la république islamique et chef de l'État sortant, l'ayatollah Ali Khamenei a affirmé hier qu'il votera pour « remplir ce devoir divin », et a demandé au peuple iranien de « faire la même chose ».
 Les grands ayatollahs d'Iran ont également appelé le peuple à venir voter massivement au scrutin présidentiel et référendaire, estimant que cette « participation renforcera davantage le régime de la République islamique ».
 Le grand ayatollah Mohammad Reza Golpaygani a appelé, dans un communiqué radiodiffusé, les Iraniens à participer en masse à

la double consultation afin de contrer les « complots des ennemis de la République islamique ».
 Deux autres grands ayatollahs, Mohammad Ali Araki, nouveau dignitaire de la hiérarchie chiite, et Shahabeddine Nadjafi Marachi, ont demandé, dans des communiqués séparés, aux Iraniens de venir voter favorablement et massivement.
 La campagne électorale, marquée par l'incontestable prédominance du président du Parlement, l'hodjatolislam Ali Akbar Hachemi-Rafsandjani, sur son concurrent, le député de Téheran, M. Abbas Cheibani, a été close
Voir page 14 : Rafsandjani

LES DÉPARTS DE LIBÉRAUX MacDonald et Lorrain hésitent

Gilles Lesage
 de notre bureau de Québec

— ON NE sait pas encore si le ministre Pierre MacDonald sera en mission officielle - une dernière - en Asie, début septembre, ou en campagne électorale dans son comté actuel de Robert-Baldwin ou un autre.
 De même, ce n'est que vers la fin de la semaine prochaine, a appris LE DEVOIR, que le président de l'Assemblée nationale, M. Pierre Lorrain, fera savoir au premier ministre s'il accepte son offre de devenir délégué général du Québec à Bruxelles, ou s'il est à nouveau candidat libéral dans Saint-Jean. Dans ce cas, le président sortant ne réintégrerait pas ce poste pour un deuxième mandat, et il ne serait pas non plus nommé ministre.
 Pour sa part, M. Jacques Deschênes, un homme d'affaires (en plom-

berie) de Saint-Léonard, en banlieue de Montréal, a confirmé qu'il a accepté de prendre la relève de M. Tommy D'Errico à la présidence de la commission des finances du Parti libéral du Québec. Il en est membre depuis quelques années.
 Quant au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, l'on croyait qu'il s'était résigné à quitter, puisqu'il prépare une mission ministérielle en Corée et au Japon pour les deux premières semaines de septembre, donc en pleine campagne électorale. Or, il n'en serait rien, M. MacDonald souhaitant plutôt se représenter dans son comté du West-Island, que le premier ministre voudrait destiner à un anglophone.
 Le ministre est en vacances cette semaine. Mais son bureau a fait savoir hier que ses projets de mission, planifiée depuis des mois, peuvent être révisés ou ajournés, advenant

une élection, prévue pour la première moitié d'octobre. En Corée, son voyage vise à rencontrer quel que 25 sous-traitants de Hyundai à Bromont, et de les intéresser au Québec. Au Japon, où M. Daniel Johnson a fait de la « prospection » à plusieurs reprises, les projets portent sur l'aérospatiale et la biotechnologie. « Il y a des possibilités intéressantes quant à l'aluminium », assure le porte-parole de M. MacDonald, qui justifie le déplacement.
 Selon une source, ce projet de voyage irriterait le ministère des Affaires internationales, au point que ce serait la goutte faisant déborder le vase et suscitant la démission surprise du sous-ministre, M. Jean-Claude Villiard. Au cabinet de M. MacDonald, estomacé de cette prétention et de cette « énormité », on nie qu'il y ait de semblables difficultés.
Voir page 14 : MacDonald

Les étudiants décrochent facilement des emplois cet été

Paule des Rivières

LES ÉTUDIANTS n'ont pas eu trop de difficultés à trouver des emplois cet été, pour peu qu'ils n'aient pas fait la fine bouche.
 C'est du moins ce qu'indiquent les bureaux québécois et fédéral de placement étudiant, en soulignant qu'il n'y a pas de changement spectaculaire par rapport à l'année dernière mais que, comme à l'été 1988, l'économie se porte relativement bien et les employeurs sont disposés à embaucher des étudiants.
 Le Placement étudiant du Québec a trouvé de l'emploi à plus de 10,600 jeunes des niveaux secondaire, collégial et universitaire. C'est peu à première vue et ce chiffre ne repré-

sente qu'un faible pourcentage des 79,856 jeunes qui se sont inscrits au Centre depuis son ouverture en mai. Mais le directeur du Placement, M. Michel Nadeau, est formel : les étudiants s'inscrivent à plusieurs endroits et il serait faux de déduire que 69,000 étudiants sont toujours à la recherche d'emploi.
 Ceci dit, M. Nadeau ne s'avance pas à évaluer le pourcentage de ceux qui trouvent mais il se fie à ses antennes et à sa longue expérience en placement.
 « Les étudiants nous disent que c'est un bon été, qu'ils ne se tournent pas les pouces », dit M. Nadeau.
 Les centres d'emplois étudiants du gouvernement fédéral rapportent également « un bon été ». À Montréal, la coordonnatrice pour Montréal et Laval, Mme Manon Lefebvre,

dit avoir placé plus de 8,277 étudiants depuis mai, soit un nombre à peu près équivalent à celui de l'année dernière.
 « La situation économique est bonne », note Mme Lefebvre. D'ailleurs, des emplois sont toujours disponibles dans la région montréalaise, dans les services, soit les restaurants et les hôtels. « Ce sont des emplois au salaire minimum », explique Mme Lefebvre.
 « Au début de l'été, plusieurs étudiants visent l'emploi à \$6 l'heure, pas trop forçant. Mais ils se ramassent avec un emploi à \$4,75, dans un endroit étouffant, poussiéreux », signale pour sa part Mme Diane Brûlotte, du centre d'emploi étudiant du centre-ville de Montréal. Après s'être levé à 6h30 du matin tout l'été, ils ont moins de regrets lorsque vient le

temps du retour à l'école », ajoute-t-elle, un brin malicieuse.
 Tous les responsables en emploi étudiant soulignent le caractère hétérogène de la clientèle étudiante en quête d'emploi, surtout que les jeunes du secondaire sont plus nombreux qu'avant à vouloir travailler l'été. À une clientèle universitaire plus spécialisée qui peut aspirer à un emploi dans son domaine — parfois — s'ajoute un peloton « général » qui ne risque pas d'être grassement payé à ne rien faire. Et s'il fut un temps où les employeurs, soit par altruisme soit par méfiance ménagèrent le « p'tit jeune », il n'en serait plus ainsi.
 « Dans les ministères, les étudiants ne sont plus juste bons à classer du papier. Il y a une meilleure gestion », dit M. Nadeau. Tous les mi-

nistères québécois qui embauchent des étudiants doivent passer par le Placement étudiant du Québec.
 M. Nadeau remarque une tendance des employeurs — autant les ministères et organismes gouvernementaux que le secteur privé — à rechercher des étudiants spécialisés. Cela vaut notamment pour les emplois généraux de bureau où l'on demande souvent une connaissance de la micro-informatique mais aussi pour des jobs de techniciens.
 Par exemple, les centres étudiants de la région montréalaise ont reçu des demandes d'employeurs recherchant des animateurs pour des groupes d'handicapés, qu'ils n'ont pu satisfaire.
 Les demandes ont été très fortes cet été dans le secteur forestier, en
Voir page 14 : Étudiants

AUJOURD'HUI
Les É-U surtaxent l'acier canadien
 Les États-Unis imposent une surtaxe de 38 % sur les rails de chemin de fer fabriqués au Canada. **Page 8**
Oxdon majeure son offre sur Steinberg
 Oxdon ne capitule pas et porte son offre à \$ 53 pour les actions non votantes de la chaîne d'alimentation. **Page 8**
Jaruzelski va quitter le parti
 Le président polonais présentera demain sa démission. **Page 13**

Paris, France

Paris, France

Un ouvrage savoureux et ironique sur les mœurs et les habitudes parisiennes.

288 pages — 19.95\$

BORÉAL

Louis-Bernard Robitaille

Surprise aux Affaires internationales Villiard quitte Québec et retourne chez Lavalin

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

LE SOUS-MINISTRE des Affaires internationales depuis moins de 15 mois, Jean-Claude Villiard quitte le gouvernement à la fin d'août et retourne chez son ancien employeur, Lavalin. Il avait été embauché à ce titre pour trois ans, sur une base contractuelle, à compter du 15 juin 1988.

C'est ce que LE DEVOIR a pu se faire confirmer, hier, tout en n'obtenant pas de détails sur les causes et raisons de ce départ précipité qui crée une commotion dans les milieux gouvernementaux.

Le ministre Gobeil est en vacances, tandis que le démissionnaire était hier en mission à Ottawa.

On se perd en conjectures. Certains soutiennent qu'en dépit de tous les efforts déployés depuis un an, le nouveau ministre que dirige M. Paul Gobeil, n'a pas encore réussi à jouer pleinement le rôle de coordination qui lui revient. Entre autres pommes de discorde avec d'autres ministères, dits sectoriels, on fait état des voyages d'affaires et missions ministérielles, de la nomination et du travail des délégués et autres représentants du Québec à travers le monde. Des ministères seraient jaloux de leur prérogatives, à l'encontre des responsabilités générales et horizontales des Affaires internationales.

Depuis mai 1988, M. Villiard a dû diriger la difficile et délicate fusion des Relations internationales et du Commerce extérieur, sous le nouveau vocable des Affaires internationales. Il y eut des étincelles nombreuses, notamment lorsque le ministre Gobeil a fait mine de dénigrer à Montréal des directions et des fonctionnaires. Devant le tollé unanime de la capitale, il a dû battre en retraite.

M. Villiard a été associé de près au premier gouvernement Bourassa. Alors jeune MBA, il a été chef de cabinet de deux ministres, avant de passer au Conseil du trésor puis à la Régie des installations olympiques. En 1978, il retourne aux études, à Genève. De 1979 à 1987, il occupe successivement cinq postes de vice-président au sein du groupe Lavalin, de Montréal.

Des militants libéraux de Robert-Baldwin pressent MacDonald de s'y représenter

Pierre Roberge
de la Presse canadienne

PIERREFONDS— Les militants libéraux du comté de Robert-Baldwin veulent garder leur député Pierre MacDonald. Parce qu'il est « un homme intègre et efficace, nous lui demandons de nous donner quatre autres années de sa vie », cela malgré les gros mots qui lui furent attribués cet hiver.

Selon Joyce Fennell, présidente de l'Association libérale de Robert-Baldwin, « il ne l'a pas dit lui-même. M. MacDonald parlait à ce moment de service à la clientèle dans des magasins, il a cité ce que pensaient d'autres personnes, c'est tout ».

Hier en conférence de presse, Mme Fennell et l'exécutif de l'Association libérale affirmaient d'une

seule voix : « Le comté et toute la province de Québec ne peuvent se passer d'un homme de la qualité de M. MacDonald. »

« Nous souhaitons qu'il continue de nous représenter », disent-ils en pensant aux prochaines élections. Leur chef Robert Bourassa a été informé de la supplique des militants de ce comté du West-Island, en majorité anglophone.

L'hiver dernier dans une interview, le ministre de la Technologie Pierre MacDonald déplorait que, chez Eaton, certaines vendeuses anglophones refusent encore de répondre en français.

Chez les francophones mécontents, racontait le ministre, ces vendeuses se trouvaient alors identifiées par une insulte contre leur physique. Des mots que M. MacDonald a eu le malheur de mentionner, d'où une commotion à travers le Québec les

jours suivants.

Hier, Daniel Nolan, membre de l'exécutif libéral de Robert-Baldwin, regrettait que « dans une interview d'une heure, cet élément a été monté en épingle et les mots ont été attribués à M. MacDonald lui-même ».

L'intéressé est en vacances à Pointe-au-Pic, jusqu'au 5 août. Ses militants ne l'ont pas contacté mais ils espèrent bien l'influencer quand même : « Nous voulons que M. Bourassa et tout le comté le sache. »

Jadis vice-président de la Banque de Montréal, avant d'entrer en politique, M. MacDonald pourrait bien retourner dans le secteur privé et palper facilement un salaire annuel dans les six chiffres.

Ed Janiszewski, maire de Dollard-

des-Ormeaux (municipalité comprise dans Robert-Baldwin) et militant libéral, tient lui aussi très fort au député sortant et ne peut imaginer qu'il brigueraient les suffrages si M. MacDonald doit s'en aller.

Deux prédécesseurs de M. Janiszewski à l'hôtel de ville de DDO ont connu un destin politique plus large. Ainsi Jean Cournoyer fut maire, après avoir été ministre provincial, et Jerry Wiener l'a été, avant d'être ministre fédéral.

« Nous voulons M. MacDonald », ajoute le militant Casper Bloom. Au cas où il s'en irait, l'Association libérale dit n'avoir personne en réserve et croit qu'il sera toujours temps de tenir une assemblée d'investiture.

Le tunnel Ville-Marie fermé

(PC) — A cause des embouteillages répétés survenus au cours des travaux effectués sur l'autoroute Ville-Marie, le tunnel Ville-Marie sera complètement fermé en direction ouest, à partir des sorties « Pont Champlain » et « Université », entre 20h et 6h30 tous les soirs, d'ici le mer-

credi 2 août.

Le ministère des Transports du Québec avait auparavant fermé une seule voie dans chacune des directions, mais les embouteillages qui en ont résulté, même la nuit, ont amené les autorités à fermer carrément tout un côté du tunnel.

Québec

Transports Québec

APPELS D'OFFRES

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée), et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du projet.

Les intéressés peuvent consulter ou obtenir le dossier d'appel d'offres, de même que les renseignements nécessaires à la présentation d'une soumission, en s'adressant aux bureaux suivants:

**Service des contrats
Ministère des Transports
700, boul. St-Cyrille Est
20^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848**

**Service des contrats
Ministère des Transports
255, boul. Crémazie Est
1^{er} étage
Montréal (Québec) H2M 1L5
Tél.: (514) 873-6061**

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission.

**Le sous-ministre,
Jean-Marc Bard, F.C.A.**

■ **Projet no 100-2102-9** — Inspection sous-marine des éléments de support de divers ponts, situés sur diverses routes, dans diverses municipalités, diverses M.R.C., circonscriptions électorales de Matapédia, Gaspé, Bonaventure, Matane, Rivière-du-Loup, Îles-de-la-Madeleine, Rimouski et Kamouraska-Témiscouata.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 3 000 \$ ou

— chèque visé: 1 500 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 22 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 103-9402-9** — Construction d'un pont en bois avec poutres d'acier sur la route des Grands Fonds au-dessus du ruisseau Cassette près de la municipalité de Cap-Chat, M.R.C. Denis Rivier, circonscription électorale de Matane. Longueur de 30 m.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 7 000 \$ ou

— chèque visé: 3 500 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 22 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 108-2403-9** — Installation d'une clôture de protection sur la route 291 au-dessus de la rivière du Loup dans la municipalité de Rivière-du-Loup, circonscription électorale de Rivière-du-Loup.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 3 000 \$ ou

— chèque visé: 1 500 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 22 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 108-2602-9** — Réparation de vingt-six (26) ponts situés dans diverses municipalités, M.R.C. de Rivière-du-Loup, Les Basques et Témiscouata, circonscriptions électorales de Rivière-du-Loup, Rimouski et Kamouraska-Témiscouata.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 13 000 \$ ou

— chèque visé: 6 500 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 22 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 322-2402-9** — Réparation d'un pont en béton situé sur le chemin de la rivière Etchemin, au-dessus de la rivière Desbaras, dans la municipalité de St-Malachie, paroisse, M.R.C. Bellechasse, circonscription électorale Bellechasse.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 6 200 \$ ou

— chèque visé: 3 100 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 22 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 323-0939-9** — Terrassement, structure de chaussée, revêtement souple, ponts, aménagement d'espaces verts, éclairage routier et supersignalisation sur l'autoroute 73, dans la municipalité de St-Joseph-de-Beauce, paroisse, M.R.C. de Robert-Cliche, circonscription électorale de Beauce-Nord. Longueur de 8,8 kilomètres.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 50 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 1 200 000 \$ ou

— chèque visé: 500 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 29 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 536-4217-9** — Dénivellement et délagage de l'autoroute 10, dans diverses municipalités, M.R.C. La Haute-Yamaska, Memphrémagog et Brôme-Missisquoi, circonscriptions électorales de Shefford, Brôme-Missisquoi et Orford. Longueur de 30,24 km.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 10 000 \$ ou

— chèque visé: 5 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 15 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 639-4235-9** — Dénivellement et délagage sur les routes 104, 139, 112 et le chemin de la Malle, dans diverses municipalités, M.R.C. Brôme-Missisquoi et La Haute-Yamaska, circonscriptions électorales de Brôme-Missisquoi et Shefford. Longueur de 36,16 km.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 7 000 \$ ou

— chèque visé: 3 500 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 16 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 641-5801-9** — L'installation d'un vérin hydraulique à l'atelier de réparation mécanique du district 41 du ministère des Transports dans la municipalité de Grantham Ouest, M.R.C. de Drummond, circonscription électorale de Drummond.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 3 000 \$ ou

— chèque visé: 1 500 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 23 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 667-0908-9** — Réfection du pont Dupuis et de ses approches sur la route 217 dans la municipalité de St-Philippe, paroisse, M.R.C. Roussillon, circonscription électorale de Laprairie. Longueur de 0,18 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 19 000 \$ ou

— chèque visé: 9 500 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **23 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 777-9401-8** — Réfection de la surface de roulement et pose de contreventements sur divers chemins (4 ponts), dans les municipalités de Alayn et Cawood, Wright et Dorion, M.R.C. Pontiac et la Vallée de la Gatineau, circonscription électorale de Gatineau.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 9 200 \$ ou

— chèque visé: 4 600 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 255, boulevard Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H2M 1L5.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Montréal à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mercredi, 16 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 884-0905-9** — Rechargement et enrobé bitumineux sur la route Joutel — Mines Selbaie, dans la municipalité de la Baie James (cantons Alouyn, Sainte-Hélène et Bapst), dans la circonscription électorale d'Ungava. Longueur de 15,0 km.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 88 000 \$ ou

— chèque visé: 44 000 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 22 août 1989 à 15h.**

■ **Projet no 998-4235-9** — Dénivellement et délagage de la route 138 du Vieux-Fort en direction Est jusqu'à Sandwash Point (début du pavage) situés dans la municipalité de la Côte-Nord du Golfe St-Laurent, circonscription électorale de Duplessis. Longueur de 23,54 km.

Lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnements et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

On peut obtenir le dossier d'appel d'offres du projet moyennant une somme de 5 \$, non remboursable payable en espèces, par chèque ou par mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.

Garantie de soumission exigée:

— cautionnement de soumission: 8 400 \$ ou

— chèque visé: 4 200 \$.

La réception des soumissions est faite au Service des contrats, 700, boulevard St-Cyrille Est, 20^e étage, Québec (Québec) G1R 4Y9.

L'ouverture des plis se fera au bureau de Québec à l'adresse précitée.

La réception des soumissions prendra fin le **mardi, 22 août 1989 à 15h.**

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, C.O.R. DU QUÉBEC, No. 500-02-00789-89, Rue des Fourrures en Gros Inc., partie demanderesse, vs. Marcel Gareau, (Gareau Fourrures), partie défenderesse. Le 10 août 1989, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile et place d'affaires du défendeur, au no 3487 rue Beaubien Est, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Grand Prix, 1 vélo VHS, 1 radio AM/FM Sanyo, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVAN MARTINBAULT, huissier, 647-6400. PELLETIER, BERNIER & MARTINBAULT HUISSIERS, Montréal, le 27 juillet, 1989.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-023041-895

COUR DU QUÉBEC

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

VILLE DE MONTRÉAL

Partie Demanderesse

vs.

GIOVANNA IACAMPO,

Partie Défenderesse

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

Mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à GIOVANNA IACAMPO de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 Notre-Dame est, Montréal dit district, salle 1100 dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation a été remise au greffe à l'intention de GIOVANNA IACAMPO.

Lieu: MONTRÉAL.

Date: 25 juillet 1989.

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

LE JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL SOULÈVE LES PASSIONS

Les médecins s'accommodaient bien de la situation

Le président de la Corporation des médecins dénonce le jugement de la Cour d'appel

Guy Ferland

SECONDE le président de la Corporation professionnelle des médecins, le Dr Augustin Roy, qui réagissait vivement hier à la décision de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire Daigle-Tremblay, l'interruption de la grossesse est une question strictement personnelle qui con-

cerne uniquement la femme enceinte et son médecin.

Le Dr Roy juge déplorable que des tribunaux et des gouvernements aient un mot à dire dans la décision de subir une opération déjà douloureuse qui ne devrait prendre en considération que des aspects humanitaires et médicaux. Selon lui, les médecins du Canada s'accommodaient fort bien du jugement de la Cour suprême dans l'affaire

Morgentaler qui légalisait virtuellement tout avortement.

« Je trouve malheureux qu'on expose au grand jour la situation privée des Daigle et Tremblay et qu'on oblige la Cour à statuer sur une question aussi épineuse, affirme M. Roy. Le jugement de la Cour d'appel dépasse son cadre de compétence et portera un dur coup dans le futur à d'autres causes semblables. On est en train de faire une règle

générale d'un cas particulier. »

Pour M. Roy, l'avortement est une opération médicale comme une autre qui concerne une personne adulte autonome. « La pratique médicale considère l'interruption de grossesse cas par cas selon les données médicales. On peut effectuer un avortement sans danger pour la santé de la mère jusqu'à 21 semaines. »

En suivant la même logique, M. Roy ne pense pas que les pères

aient des droits sur la vie d'un fœtus. « Toute femme adulte est une personne autonome et elle a droit de disposer d'elle-même, répond-il. Elle n'a pas à demander une signature à qui que ce soit pour se faire opérer. L'avortement est une décision personnelle qui dépend de considérations sociales et médicales. »

Le Dr Roy soutient que les tribunaux n'ont pas à se prononcer sur la pratique médicale et le compor-

tement individuel. « De toute façon, le jugement de la Cour d'appel ne criminalise pas l'avortement, comme certains voudraient le croire, précise-t-il. Les médecins auront encore le droit de pratiquer des avortements en toute légalité dans certaines circonstances. La situation demeure donc comme elle était avant le jugement et les médecins ne modifieront pas leur pratique. »

Broadbent demande l'interdiction des injonctions dans les causes d'avortement

Guy Taillefer
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le chef du NPD, Ed Broadbent, presse la Cour suprême du Canada de se prononcer contre le recours à des injonctions en matière d'avortement et demande au gouvernement Mulroney d'interdire juridiquement en faveur de Chantal Daigle.

« La coercition par injonction constitue une transgression injustifiée de la liberté de la femme », écrit M. Broadbent dans une lettre envoyée hier au premier ministre Brian Mulroney. Il ajoute que « la menace d'injonction est une humiliation inutile et cruelle ».

Il ne fait aucun doute dans l'esprit du leader néo-démocrate que la Cour suprême a la responsabilité d'entendre l'appel logé par Mme Daigle, à laquelle la Cour d'appel du Québec a interdit mercredi de se faire avorter.

M. Broadbent prie M. Mulroney « de charger le ministre de la Justice d'intervenir en faveur de Chantal Daigle dans ces procédures judiciaires ». Il faut selon lui que le gouvernement indique clairement à la Cour suprême qu'une injonction « n'est pas et ne peut pas constituer une solution acceptable ».

Il faut à tout prix éviter, estime M. Broadbent, que d'autres femmes au Canada subissent le « supplice » vécu par Mme Daigle.

Au ministère de la Justice, la porte-parole Hélène Ouellet n'a pas tout à fait exclu l'éventualité d'une intervention ministérielle. Impossible toutefois de prendre une décision à ce sujet, a-t-elle indiqué, avant de savoir si la Cour suprême acceptera ou non d'entendre l'appel logé hier par l'avocat de Mme Daigle.

Au bureau du premier ministre Mulroney, qui ne rentre pas à Ottawa avant dimanche, on indiquait n'avoir pour le moment aucun commentaire à faire sur la lettre de M. Broadbent.

L'affaire Daigle constitue, selon le leader du NPD, une insupportable atteinte au respect de la vie privée. En conférence de presse, il a dit juger inacceptable que le gouvernement fédéral « regarde sans rien dire la vie intime d'une femme étalée jour après jour dans les médias ».

Interdire le recours à la procé-

dure d'injonction devrait suffire, pense M. Broadbent, à clarifier la situation en matière d'avortement et à reconformer, conformément au jugement rendu par la Cour suprême il y a 18 mois dans la cause Morgentaler, le droit des femmes à interrompre une grossesse.

Il n'y a donc pas lieu pour Ottawa, du moins pour l'instant, d'intervenir sur le plan législatif, soutient le chef du NPD. Il faut d'abord voir comment la Cour suprême réagira.

M. Broadbent, dont le parti est opposé à une recriminalisation de l'avortement, ne considère pas du reste que la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui Chantal Daigle soit attribuable au vide législatif créé par le jugement rendu par la Cour suprême en janvier 1988.

Personne ne pouvait prévoir à son avis que des ex-amis en Ontario, au Manitoba et au Québec tenteraient d'interdire par injonction à des femmes de se faire avorter.

De Saint-Jean, au Québec, où elle se trouve apparemment pour étudier le français, la députée néo-démocrate et candidate à la succession de M. Broadbent, Mme Audrey McLaughlin, a qualifié de « tragique déception » la décision de la Cour d'appel du Québec.

Un jugement qui constitue une « désillusion pour les femmes qui pensaient pouvoir compter sur les tribunaux pour défendre leur droit le plus fondamental : celui de choisir ».

D'autres réactions d'indignation ont accueilli le jugement. L'Association nationale de la femme et du droit considère la décision majoritaire de la Cour d'appel comme une « aberration juridique qui oblige les femmes à agir dans l'illégalité et la clandestinité pour exercer le droit de disposer de leur propre corps ».

Le Human Rights Institute of Canada estime de son côté que le jugement « semble faire des droits humains des femmes garantis par la Charte une question moins importante que le droit à la propriété garanti par voie législative provinciale ».

Dans un parallèle avec le dossier constitutionnel, l'organisme va jusqu'à se dire inquiet que le jugement ne soit que la première d'une série de plusieurs attaques lancées contre les droits de la personne en vertu du statut de société distincte accordé au Québec dans l'Accord du lac Meech.

Il n'y a pas le feu aux poudres de dire Mulroney

Michel Venne
de la Presse canadienne

PORT-AU-SAUMON — Le premier ministre Brian Mulroney a rejeté hier l'idée de convoquer la Chambre des communes précipitamment cet été pour l'adoption d'une loi sur l'avortement. De la même façon, il s'oppose à la tenue d'un référendum sur le sujet.

« Il n'y a pas le feu aux poudres (There is no foot race). Nous devons nous assurer de prendre la bonne décision », a-t-il déclaré hier au terme d'une visite du parc écologique de Port-au-Saumon dans son comté de Charlevoix.

« J'ai déjà indiqué que rien ne serait fait avant la reprise des travaux de la Chambre des communes, soit le 25 septembre », a-t-il ajouté alors qu'il quittait Port-au-Saumon pour un pique-nique avec sa famille à Saint-Irénée.

Le premier ministre a par ailleurs rejeté fermement l'idée de tenir un référendum sur ce sujet comme l'avait suggéré un député plus tôt cette semaine.

« Il n'y aura pas de référendum là-dessus », a-t-il affirmé, catégorique.

M. Mulroney a de nouveau refusé de se prononcer sur le jugement de la Cour d'appel du Québec rendu mercredi et qui maintient l'interdiction faite à Mme Chantal Daigle de se faire avorter.

« Il ne serait pas opportun de commenter, ou de me substituer aux tribunaux », dit-il, se réfugiant derrière le fait que la cause de la jeune femme sera vraisemblablement entendue par la Cour suprême du Canada.

M. Mulroney espère d'ailleurs



Nicholas et Brian Mulroney ont visité hier le centre écologique de Port-au-Saumon, dans Charlevoix.

que le plus haut tribunal du pays, s'il accepte de s'en saisir, aura rendu jugement dans cette affaire avant la reprise des travaux de la Chambre.

« Je présume que si la Cour suprême du Canada est saisie de cette affaire, ce sera avant le 25 septembre », dit-il.

Le premier ministre a poursuivi hier le séjour qu'il avait entrepris la veille avec sa famille dans Charlevoix par une visite du parc écologique de Port-au-Saumon, là-même où le prince et la princesse d'York s'étaient rendus une semaine avant lui lors de leur passage au Québec.

Le CSF nie toujours des droits au fœtus

QUÉBEC (PC) — À la limite, pourrait-on obliger une femme enceinte à arrêter de fumer au nom du droit du fœtus ? Pourrait-on l'obliger à subir certains traitements médicaux ? Jusqu'où ira le droit du fœtus ?

Telles sont quelques-unes des questions que se pose le Conseil du statut de la femme au lendemain du jugement de la Cour d'appel du Québec dans le cas de Chantal Daigle. Un jugement qui, pour la première fois au Canada, reconnaît que le fœtus est un être humain et a droit à la vie.

Le Conseil du statut de la femme est contre le fait d'accorder des droits au fœtus, comme il l'a indiqué dans un avis envoyé au gouvernement Bourassa en décembre dernier. Mais puisque la Cour d'appel vient de lui accorder des droits, le Conseil estime qu'on devrait s'assurer que le droit de la femme à l'autonomie et à son intégrité soit respecté.

Une autre question que se pose le CSF est de savoir qui pourra empêcher une femme de se faire avorter. Selon l'experte en droit civil

Edith Deleury, le jugement permet de croire que toute personne pourra tenter, par une injonction, d'empêcher une femme à subir un avortement.

Le juge Bernier de la Cour d'appel a statué que le père avait ce droit. Mais le juge Lebel, en appliquant l'article 2 de la Charte québécoise au droit du fœtus, se trouve à ouvrir une porte à quiconque voudrait empêcher l'avortement, puisque cet article dit que toute personne a le droit et le devoir de porter secours à un être humain.

Les avocats de la ville de Montréal perdent leur cause et leur augmentation de salaire

Bernard Morrier

UN TRIBUNAL ne peut dicter à un fonctionnaire dûment mandaté comment exercer ses pouvoirs discrétionnaires dans l'exercice de ses fonctions, parce que cela peut se régler par voie de négociations, a tranché hier la Cour supérieure, en rejetant une requête en ce sens formulée par cinq avocats du Contentieux de la ville de Montréal.

Insatisfaits des conditions salariales que Montréal leur avait imposées en mai 1988, par suite d'une résolution du comité exécutif, les cinq procureurs désiraient qu'on ordonne au secrétaire général municipal, M. Pierre Le François, de fixer leur traitement annuel conformément à cette nouvelle politique salariale, tout en lui ordonnant de leur allouer un rajustement salarial de 4 % pour maintenir sans diminution leur traitement et de leur accorder en sus une augmentation de salaire, tenant compte des hausses statutaires consenties dans le passé, de leur expérience et de leur compétence.

Au cours des années 1987 et 1988, l'administration municipale avait procédé à une réforme en vertu de laquelle le contentieux comme tel a été aboli et ses membres incorporés au module des affaires civiles du nouveau service des Affaires corporatives. Par la suite, le comité exécutif remplaçait la structure salariale en vigueur pour les avocats.

Ainsi, dans les mois qui ont suivi, les avocats ont été informés que leur rémunération pour la période du 1er

mai 1988 au 30 avril 1989 avait été gelée au même niveau que l'année précédente mais qu'ils étaient gratifiés d'un forfait au rendement variant de \$1,310 à \$3,010. Rappelant que leur emploi à la ville remontait à au moins 10 ans, les avocats soutenaient qu'à chaque année, leur salaire a été augmenté au-delà du pourcentage annuel d'inflation de l'année précédente, sauf en 1983, en raison des mesures fédérales de contrôle des salaires.

Par ailleurs, si les avocats admettent que la nouvelle politique de la ville est bien légale et qu'ils reconnaissent que celle-ci donne au secrétaire général une discrétion pour fixer les salaires, ils soutiennent cependant que ce dernier a mal interprété le texte adopté par le comité exécutif à cet effet et a abusé de sa discrétion, plus particulièrement en

ne tenant pas compte de la « pratique existante quant aux hausses de salaires ».

Mais la preuve a démontré que le règlement du comité exécutif a été adopté après que ce dernier eut pris connaissance des recommandations de la directrice des Affaires corporatives (Mme St-Germain), qui indiquait clairement qu'aucune augmentation n'était consentie aux avocats au 1er mai 1988. Ainsi, pour le juge Maurice Mercure, il est clair, pour ce qui est des augmentations, que le comité exécutif a donné spécifiquement aux notaires une hausse de salaire de 4 %, mais que la discrétion a été laissée au secrétaire général en ce qui a trait aux avocats, non sans qu'il tienne compte cependant de certains paramètres fixés par les recommandations de Mme

St-Germain qui, elle, estimait que, par rapport à l'année de Barreau, un dépassement maximal de \$10,000 était raisonnable pour les chefs d'équipe et de \$8,000 pour les avocats, tout en allouant une progression plus lente aux avocats dépassant déjà les normes.

« C'est ce qui a été fait, note le juge Mercure, et la Cour supérieure n'a pas à intervenir et indiquer au secrétaire-trésorier comment il doit exercer sa discrétion. »

Le juge conclut que ce n'est pas par un processus judiciaire que les avocats peuvent obtenir ce qu'ils demandent, mais bien par voie de négociation et la preuve a d'ailleurs révélé qu'effectivement ce moyen a été envisagé, puisque les avocats en cause ont déposé, en août de l'an dernier, une requête en accréditation auprès du Commissaire général du travail.

LIBREVILLE (AFP, Le Devoir) — Le président gabonais Omar Bongo a reçu mercredi le maire de Montréal, Jean Doré, avec qui il s'est entretenu des possibilités de coopération entre Montréal et Libreville.

M. Doré, venu au Gabon afin de participer à la 9e assemblée de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), a indiqué à la presse que la coopération entre Montréal et Libreville pourrait porter sur l'information de la gestion municipale.

Montréal dispose d'un budget lui permettant de réaliser dans les cités africaines des projets dans les domaines des transports urbains, de l'assainissement et de la voirie, a déclaré M. Doré.

L'expérience de la ville en matière de recyclage des déchets sera mise à profit de Dakar, par la mise sur pied d'un programme employant les jeunes chômeurs de la capitale sénéga-

laise.

Deux métropoles africaines ont déjà bénéficié d'une aide de Montréal : Abidjan pour l'information de la gestion urbaine, la création d'un jardin botanique et la construction d'une bibliothèque, et Dakar pour la fourniture de moto-pompes destinées à l'assainissement de certains quartiers et à la prévention des incendies.

Plusieurs des discussions qu'auront les maires des grandes villes francophones du Nord et du Sud sur d'éventuels accords de coopération font suite aux projets arrêtés lors du dernier Sommet de la francophonie, tenu à Dakar en mai dernier.

« On tente de mettre la coopération au service des villes qui sont de plus en plus les exécutantes d'ententes conclues entre pays », a dit hier M. Pierre Méthé, responsable des affaires internationales au cabinet du comité exécutif.

loto-québec		Résultats	
Tirage du 29-07-26			
6/6	9	464 133,80 \$	
5/6 +	4	183 081,60 \$	
5/6	399	1 403,50 \$	
4/6	21 933	49,10 \$	
3/6	374 642	10,00 \$	
VENTES TOTALES: 17 898 273,00 \$			
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00 \$			
PROCHAIN TIRAGE: 29-07-29			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246
Tél.: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

Propos d'une jeune cliente en visite à Montréal.

— Grand-maman, crois-tu que les brochettes d'agneau soient bonnes?
— Bien sûr, ici tout est bon!

chez
Anjou QUÉBEC

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025, rue Laurier ouest

272-4065 272-4086

ouvert tout l'été

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Batman* fr. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45

ASTRE II: — *UHF* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, ven. sam. dern. spect. 11 h 15

ASTRE III: — *Karate Kid* 1 h 15, 3 h 30, 5 h 45, 8 h, 10 h 15

ASTRE IV: — *Week-end at Bernie's* ven. à mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — *Parenthood* mer. jeu. 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 45, 10 h

BERRI I: (288-2115) — *Batman* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30

BERRI II: — *S.O.S. fantômes* 2 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

BERRI III: *Karate Kid* 3 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

BERRI IV: — *Les maris, les femmes et les amants* 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

BERRI V: — *Les Lavigueurs démentés* 5 h, 9 h — *Combat à finir* 7 h — *Fierro l'été des secrets* 1 h, 3 h

BOAVENTURE I: (861-2725) — *Shag* dim. 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 30, sam. et mer. 7 h 30, 9 h 30

BOAVENTURE II: — *Great Balls of Fire* dim. 2 h 15, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 20, sam. et mer. 7 h 05, 9 h 20

BROSSARD I: (465-5906) — *Jésus de Montréal* ven. sam. dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 15, sem. 7 h, 9 h 15

BROSSARD II: *Son alibi* ven. sam. dim. 5 h, 7 h 15, 9 h 20, sem. 7 h 15, 9 h 20 — *Fierro, l'été des secrets* ven. sam. dim. 1 h, 3 h

BROSSARD III: *Batman* ven. sam. dim. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35, sem. 7 h, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *K-9* sam. dim. 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 10, sem. 7 h, 9 h 10

CARREFOUR LAVAL 2: *S.O.S. fantômes* 2 sam. dim. 1 h 45, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 20, sem. 7 h, 9 h 20

CARREFOUR LAVAL 3: *Jésus de Montréal* sam. dim. 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 35, sem. 7 h 10, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 4: *Son alibi* sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, sem. 7 h, 9 h

CARREFOUR LAVAL 5: *Les maris, les femmes et les amants* sam. dim. 5 h, 7 h 15, 9 h 30, sem. 7 h 15, 9 h 30 — *Fierro, l'été des secrets* sam. et dim. 1 h 05, 3 h 05

CARREFOUR LAVAL 6: *When Harry Met Sally* sam. dim. 1 h 20, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 40, sem. 7 h 30, 9 h 40

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt — *Ghostbusters* 2 ven. à mar. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 — *Parenthood* mer. jeu. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt — *UHF* ven. au mar. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — *Parenthood* mer. jeu. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 25

CINÉMA JEAN-TALON: Mt — *Licence to Kill* sem. 7 h 40, 9 h 40, sam. 4 h 20, 7 h, 9 h 40, dim. 1 h 40, 4 h 20, 7 h, 9 h 40

CINÉMA OMÉGA 1: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 1 h 30, 10 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20

CINÉMA OMÉGA 2: — *Permis de tuer* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *Sweet Lorraine* tous les soirs 19 h 15, 21 h 15

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mt (843-6001) — Relâche jusqu'à 2 août

CINÉMA PONTA-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *Ghostbusters* 2 ven. sam. dim. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30, sem. 7 h, 9 h 30

CINÉMA PONTA-CLAIRE 2: *Shag* ven. sam. dim. 12 h 45, 2 h 50, 5 h, 7 h 30, 9 h 40, sem. 7 h 30, 9 h 40

CINÉMA PONTA-CLAIRE 3: *UHF* ven. sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 — sem. 7 h 20, 9 h 25

CINÉMA PONTA-CLAIRE 4: *When Harry Met Sally* ven. sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 05, sem. 7 h, 9 h 05

CINÉMA PONTA-CLAIRE 5: *Week-end at Bernie's* ven. sam. dim. 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 05, 9 h 20, sem. 7 h 05, 9 h 20

CINÉMA PONTA-CLAIRE 6: *Karate Kid* 3 ven. sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30, lun. mar. 7 h 15, 9 h 30 — *Parenthood* mer. jeu. 7 h, 9 h 25

CINÉMA V: 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Turner and Hoock* 7 h 15, 9 h 40, sam. dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 40

CINÉMA V: 2: *Licence to Kill* 6 h 50, 9 h 35, sam. dim. 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Camille Claudel* 1 h 30, 4 h 45, 8 h 15

CINÉPLEX II: — *Scandale* 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50

CINÉPLEX III: — *K-9* fr. 1 h 05, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50

CINÉPLEX IV: — *Field of Dreams* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40

CINÉPLEX V: — *Bagdad Café* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

CINÉPLEX VI: — *La petite voleuse* 1 h, 3 h 15, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 50

CINÉPLEX VII: — *Les aventures du Baron Munchausen* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35

CINÉPLEX VIII: — *La soule* 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30

CINÉPLEX IX: — *Karate Kid* 3 1 h 30, 4 h, 7 h 10, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Mort d'un commis voyageur* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Son Alibi* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h 20, 9 h 25

COMPLEXE DESJARDINS III: — *La salle de bain* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 10, 7 h 05, 9 h

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Batman* 1 h 10, 3 h 50, 7 h, 9 h 40

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — Relâche jusqu'à 1er août

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — ven *The Blue Dahlia* 19 h — *The Postman Always Rings Twice* 21 h — sem. *Monsieur Verdoux* 19 h — *The Big Sleep* 21 h 15 — dim. *Dark Corner* 19 h — *Leave Her to Heaven* 21 h

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Batman* sem. 7 h, 9 h 30, sam. dim. 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — *Jésus de Montréal* 2 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

DAUPHIN II: *Liaisons dangereuses* sem. 7 h 30, 9 h 45, sam. dim. 2 h 30, 5 h, 7 h 30, 9 h 45

CINÉMA DÉCARIE 1: (341-3190) — *When Harry Met Sally* sam. dim. 2 h 20, 4 h 20, 7

h 10, 9 h 10, sem. 7 h 10, 9 h 10

CINÉMA DÉCARIE 2: *Shag* sam. dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, ven. lun. mar. 7 h 10, 9 h 10 — *Parenthood* mer. jeu. 7 h, 9 h

DORVAL I: (631-8586) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35 sam. dern. spect. 11 h 55

DORVAL II: *Babar, the Movie* 12 h 15, 2 h — *Lethal Weapon* 2 4 h, 6 h 45, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 30

DORVAL III: *Honey I've Shrunk the Kids* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40 sam. dern. spect. 11 h 35

DORVAL IV: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Dead Poets Society* 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45 sam. dern. spect. 24 h

DU PARC 1: (844-9470) — *Turner and Hoock* sem. 7 h, 9 h 15, sam. dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 15

DU PARC 2: — *Lethal Weapon* 2 7 h, 9 h 25, sam. dim. 1 h 10, 3 h 50, 7 h, 9 h 25

DU PARC 3: — *Licence to Kill* 6 h 45, 9 h 30, sam. dim. 1 h, 4 h, 6 h 45, 9 h 30

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Indiana Jones & la dernière croisade* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30

DU PLATEAU 2: — *Peter Pan* 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30 — *Permis de tuer* 7 h 05, 9 h 35

FAIRVIEW I: (691-8095) — *Licence to Kill* 1 h, 3 h 50, 6 h 35, 9 h 25

FAIRVIEW II: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 45, 6 h — *Batman* 3 h 30, 7 h 35, 10 h

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Harry Met Sally* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Week-end at Bernie's* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Do the Right Thing* 2 h, 4 h 30, 7 h 10, 9 h 40, lun. 2 h, 4 h 30, 9 h 40

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Scenes from the Class Struggle in Beverly Hills* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

GREENFIELD I: (671-6129) — *Indiana Jones & la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35

GREENFIELD 2: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40 — *Permis de tuer* 3 h 30, 6 h 30, 9 h 30

GREENFIELD 3: — *Friday 13th part 8 Jason Takes Manhattan* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 40

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *Vertige* lun. au dim. 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 20 h 30, 21 h 30 — *Speed* lun. au dim. 12 h 30, 18 h 30

IMPERIAL: (288-7102) — *Indiana Jones & the Last Crusade* 12 h 20, 3 h 20, 6 h 20, 9 h 20

LAVAL I: (688-7775) — *Indiana Jones & la dernière croisade* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 40 ven. sam. dern. spect. 24 h 10

LAVAL II: — *Babar, le film* 12 h 30, 2 h 10 — *Permis de tuer* 3 h 50, 6 h 30, 9 h 20 ven. sam. dern. spect. 24 h

LAVAL III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h 10 ven. sam. dern. spect. 11 h 20

LAVAL IV: — *Peter Pan* 12 h 10, 1 h 30, 5 h 45 — *Indiana* 3 h 15, 7 h 15, 9 h 45 ven. sam. dern. spect. 11 h 40

LAVAL V: — *Lethal Weapon* 2 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 24 h

LAVAL 2000 1: (681-5207) — *Batman* ven. sam. dim. 1 h 10, 4 h, 7 h, 9 h 30, sem. 7 h, 9 h 30

LAVAL 2000 2: *Karate Kid* 3 ven. sam. dim. 1 h 30, 4 h 10, 7 h 05, 9 h 35, sem. 7 h 05, 9 h 35

LOEW'S I: (861-7437) — *Licence to Kill* 12 h 40, 3 h 35, 6 h 30, 9 h 20 ven. sam. dern. spect. 24 h

LOEW'S II: — *Dead Poets Society* 1 h, 3 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 30

LOEW'S III: — *Turner and Hoock* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 35

LOEW'S IV: — *Star Trek V the Final Frontier* 12 h 15, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35 ven. sam. dern. spect. 11 h 40

LOEW'S V: — *Batman* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15 ven. sam. dern. spect. 11 h 45

OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Ven. salle 1: *Tommy* 19 h — *Petite Vera* 21 h — Salle 2: *Boutique de l'orlèvre* 19 h 15 — *Les yeux noirs* 21 h 15 — Salle 3: *Trois hommes et un couffin* 19 h 15 — *L'ami américain* 21 h 30 — Salle 4: *Une affaire de femmes* 19 h — *Petite Vera* 21 h — Salle 5: *Boutique de l'orlèvre* 19 h 15 — *Cry in the Dark* 21 h 30 — Salle 6: *Trois hommes et un couffin* 19 h 15 — *L'ami américain* 21 h 20 — Dim. Salle 1: *Les douze travaux d'Astérix* 14 h — *Le belle Barbara* 15 h 45 — *Tommy* 19 h — *Petite Vera* 21 h — Salle 2: *The train pour Hollywood* 14 h 15 — *Boutique de l'orlèvre* 16 h 10 — *Cry in the Dark* 19 h 15 — *L'amour braque* 21 h 30 — Salle 3: *Le million* 14 h 30 — *L'ami américain* 16 h 30 — *Les ombres des ancêtres oubliées* 19 h 30 — *Réanimité* 21 h 20

PALACE I: (866-6991) — *Batman* 12 h, 3 h, 6 h, 9 h ven. sam. dern. spect. 11 h 45

PALACE II: — *Lethal Weapon* 2 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 55

PALACE III: — *Babar, the Movie* 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h — *Lethal Weapon* 2 8 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h

PALACE IV: — *Friday 13th part 8 Jason Takes Manhattan* 8 h, 10 h 15 — *Peter Pan* 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 30

PALACE V: — *Friday 13th part 8 Jason Takes Manhattan* 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 15, mer. 12 h 05, 2 h 20, 4 h 35, 9 h 15, ven. sam. dern. spect. 11 h 30

PALACE VI: — *Honey I Shrunk the Kids* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 45

PARADIS I: (354-3110) — *Batman* fr. 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 45

PARADIS II: — *Karate Kid* 3 fr. 1 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15

PARADIS III: — *S.O.S. fantômes* 2 1 h, 5 h 10, 9 h 20 — *K-9* fr. 3 h 05, 7 h 15

PARISIEN I: (866-3856) — *Indiana Jones & la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 55, 9 h 40

PARISIEN II: — *Babar, le film* 1 h, 3 h — *Mon cher sujet* 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

PARISIEN III: — *Peter Pan* 12 h, 1 h 40, 5 h 45 — *Société des poètes disparus* 3 h 15, 7 h 20, 9 h 45

PARISIEN IV: — *Permis de tuer* 12 h 30, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 25

PARISIEN V: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 35

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *UHF* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

PLACE ALEXIS NIHON II: — *Shag* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Ghostbusters* 2 2 h, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25

PLACE DU CANADA: — *Scandal* dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, sam. lun. mar. 7 h, 9 h — *Parenthood* mer. jeu. 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 25

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Karate Kid* 3 12 h 30, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL 2: — *Batman* 1 h 15, 4 h, 7 h, 9 h 35

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt (274-3550) — ven. *Women on the Verge of a Nervous Breakdown* 7 h 15 — *The Adventures of Baron Munchausen* 9 h 30 — *Cyborg* 24 h — sam. *Earth Girls are Easy* 7 h 15 — *The Adventures of Baron Munchausen* 9 h 30 — *Night of the Living Dead* 24 h — dim. *New York Stories* 3 h — *Paperhouse* 5 h, 9 h 30 — *The Adventures of Baron Munchausen* 7 h 15

UNIVERSITÉ: Mt (849-0041) — *Licence to Kill* sem. 6 h 15, 9 h 15, sam. dim. 12 h 15, 3 h 15, 6 h 15, 9 h 15

VERSAILLES I: (353-7880) — *Indiana Jones & la dernière croisade* 1 h, 4 h, 6 h 50, 9 h 35 ven. sam. dern. spect. 11 h 55

VERSAILLES II: — *Batman* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 15 ven. sam. dern. spect. 11 h 50

VERSAILLES III: — *Chérie, j'ai réduit les enfants* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 40, 6 h 50, 9 h 10 ven. sam. dern. spect. 11 h 25

VERSAILLES V: — *Babar, le film* 12 h 30,

LE GUIDE DU WEEK-END

Montréal, vendredi 28 juillet 1989

Au Pont-Château

Quand on fait rimer couilles avec citrouille

Comme ça, tu te sépares

Pièce de Bertrand B. Leblanc, dans une mise en scène d'Yvan Canuel, avec Yvan Canuel, Françoise Gratton, Marie-Lise Héty et Jacques Lussier, au théâtre Pont-Château.

Alain Pontaut

POURSUIVANT la promenade à travers sites et théâtres, je voulais vous parler de Côteau-du-Lac, au carrefour du Saint-Laurent et de la rivière Delisle, ancien fort britannique dressé contre les Américains puis les Patriotes au début du siècle dernier. La pièce que j'ai vue près de là, à Saint-Clet, m'en empêche.

C'est qu'avant tout, cette pièce, avec son air bonhomme et ses gros sabots, pose un problème de fausse représentation. Car elle a pour contenu... un manifeste de Pro-Vie ! Sans le dire.

Ou on me prévient de la chose et je choisis d'aller y voir ou non. Ou on me prend par surprise et pour otage, et le procédé me pue au nez.

La pièce aussi d'ailleurs, à la fois polissonne et moralisatrice. La façon de M. Leblanc, c'est de faire rimer couilles avec citrouille. Il en abuse. On en rit peu. Et plus du tout quand on se fait asséner par cet habitant habile et égrillard le plus pesant des discours rétrogrades, retardés, sans nuances, sur les coureurs de jupons, la sagesse des nations, les vertus du vieux régime et le crime égoïste de la grosseesse interrompue. Eh là ! je dis mon admiration pour les comédiens talentueux qui ont à me faire avaler cette soupe grasse et douteuse.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Sins.** Dans cette mini-série, Joan Collins incarne une petite couturière française prête à tout pour retrouver son frère et se venger du SS qui a violé et tué sa mère alors qu'elle était enfant. CTV et CBS 20 h.

★ **Somerset Gardens.** L'arrivée d'une femme de 62 ans perturbe la vie d'un groupe de personnes âgées installées dans un immeuble de San Diego. ABC 21 h 30.

★ **All That Jazz.** Drame de Bob Fosse avec Roy Scheider et Leland Palmer. La vie sentimentale et professionnelle d'un chorégraphe est mise en péril par sa tendance naturelle à la défonce. PBS Minuit.

★ **Riches et célèbres.** Jacqueline Bisset et Candice Bergen incarnent deux romancières dont l'amitié résiste à l'épreuve du temps. T.M. 1 h 50.

Branché directement sur le Québec d'avant-hier, cet ayatollah de la farce prétend s'adresser aux gens manipulables, proclame sa franchise et sa bonne foi, exhibe son langage vert pour mieux masquer la nostalgique nullité et le retard de son message.

Pesant ne serait rien : c'est irrespectueux, réactionnaire et odieux. Bas, ou à tout le moins stupide. Déguisée en humour, la pensée bornée demeure une pensée bornée.

Alors si on vous prend vous aussi par surprise, arrangez-vous, si vous pouvez, pour en rire. Ou bien allez plutôt visiter les beautés de Côteau-du-Lac, à la rencontre de la rivière Delisle et du Saint-Laurent.



Marie-Lise Héty, Yvan Canuel et Françoise Gratton dans *Comme ça tu te sépares*.

Matière à réflexion au Vieux-Palais de Saint-Jérôme

Lynne Crevier

AU TEMPS chaud, on voudrait s'évader, quitter les rues torrides de la ville pour l'air plus sain de la campagne. Dans les Laurentides, à Saint-Jérôme plus précisément, le centre d'exposition du Vieux Palais présente l'œuvre de 14 céramistes québécois utilisant leur « matière à réflexion » de manière peu commune.

Jusqu'au 27 août, on aura l'occasion de caresser du regard et de la main des pièces minuscules ou colossales en argile, grès, raku, porcelaine, mais aussi en béton céramisé et en acier, créées par certains des sculpteurs les plus audacieux : Léopold Foulm, Paul Mathieu et Jacques Lavigne pour leur vaisselle et bibelot « détournés », Monique Giard, Gilbert Poissant et Yves Louis-Seize pour leur témoignage de l'imaginaire, l'énergie et le rituel humains, Guy Simoneau et Mireille Perron pour leur reproduction de l'objet. Et Lucinda Dyke ne manque pas d'humour, Maurice Savoie d'ambition, Alain-Marie Tremblay de poésie, Françoise Allyn de philosophie, Monique Bourbonnais-Ferron de technique et François Lauzon de suite dans les idées.

C'est dire à quel point l'exposition « matière à réflexion » a provoqué chez ces artistes quantité d'idées originales appliquées à une matière vieille de 9 000 ans, la céramique.

Une matière sans cesse à redécouvrir, d'une richesse inouïe comme l'a constaté Alain-Marie Tremblay qui a mis au point un nouveau matériau, le béton céramisé dont il se sert pour créer cette pièce intitulée *De Davis à Beaufort*. Il nous invite en Arctique, là où les banquises et les plates-formes de forage sont reines. L'alliance du béton et de l'acier, puis le contraste du blanc et du noir s'unissent dans une belle ordonnance.

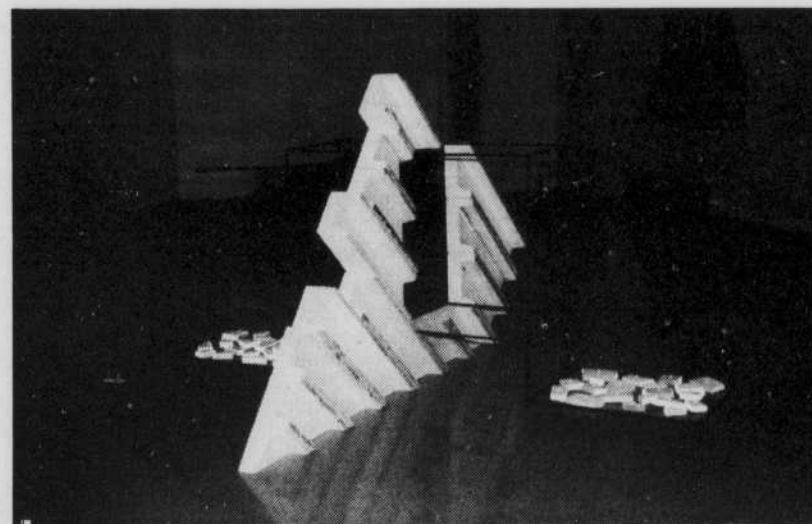
Monique Giard nous propose *Qualité*, une œuvre à deux « stèles » aux

tons vert-de-gris, « nées de ma dualité d'homme et de femme, de corps et de matière, de plénitude et de solitude, elles sont les témoins de l'énergie/ geste de l'énergie/ désir prévalant à ma création », peut-on lire dans le dépliant remis aux jeunes visiteurs du Vieux Palais.

Yves Louis-Seize exprime son inquiétude face aux « outrages faits à l'environnement ». Dans *La transparence de la mort ritualisée*, on voit de sombres serpents en terre ramper vers nous tandis que, sur le mur, des momies terrifiantes sont accrochées... L'installation fait froid dans le dos.

On se console en s'approchant de la couronne funéraire de Guy Simoneau. Sa *Nature morte* respire la vie comme du reste sa *Nature née*, où une armée de pots de roses, presque odorantes, semble inoffensive.

Une autre armée au féminin, *Les petites filles modèles* de Mireille Perron se tient au garde-à-vous sur une immense carte géographique fictive. Des figurines d'argile y sont disposées dans le plus pur esprit kitsch.



Sculpture en béton céramisé de Alain-Marie Tremblay.

NOS CHOIX MUSIQUE



Alexandre Lagoya

✓ **À la russe.** L'Ensemble soviétique Ryazan qui a fait un malheur au Festival international de folklore de Drummondville, sera au Théâtre des lilas de l'île Notre-Dame samedi et dimanche à 14 h 30. Le groupe donnera un spectacle de musique traditionnelle russe sous la direction d'Alexandre Kozirev.

✓ **À Orford.** Ce soir à 20 h le violoniste américain Oscar Shumsky et le pianiste William Wolfram seront au Festival Orford. Samedi la série Piano Cinq Étoiles présente André Sébastien Savoie et le dimanche l'ensemble Répercussion est au programme du concert-bouffe de 16 h.

✓ **À Lanaudière.** Fin de semaine chargée à l'amphithéâtre de Lanaudière : aujourd'hui à 20 h 30, soirée acoustique avec Daniel Lavioie, Francis Cabrel, Luc De La Rochelière, Jim Corcoran, Véronique Sanson, Shawn Phillips; demain soir, le guitariste Alexandre Lagoya (notre photo), la violoniste Angèle Dubeau et l'Orchestre de chambre du festival; dimanche soir le Trio Ramsey Lewis et Sarah Vaughan.

✓ **Au Domaine Forget de Charlevoix.** Aujourd'hui les pianistes Louis Lortie et Hélène Mercier, demain soir le violoniste Pierre Amoyal et le pianiste Dale Bartlett au Domaine Forget de Saint-Irénée à Charlevoix.

✓ **À la télévision.** Enfin, à noter : le concert gala qui a marqué l'ouverture officielle de l'amphithéâtre de Lanaudière sera télédiffusé à Radio-Canada dans le cadre des Beaux dimanches à 20 h 30.

— Marie Laurier

CINEMA / chronique

La disparition d'un célèbre documentariste

MARCEL JEAN

AVEC Don Brittain, décédé vendredi dernier à l'âge de 61 ans, c'est le plus célèbre documentariste canadien-anglais qui disparaît. Reporter au *Ottawa Journal* de 1951 à 1954, entré à l'ONF en 1955 à titre de scénariste, Brittain était avant tout un homme d'Histoire, et il aura largement contribué à cette mémoire collective qu'est parfois le cinéma.

En témoignent ses réalisations dans la série *Canada at War* (1962), ainsi que des films comme *Memorandum* (co-réalisé avec John Spotton en 1965), où il accompagne un groupe de Juifs à Dachau et à Auschwitz.

L'histoire du cinéma canadien le passionnait aussi et il lui a consacré un long métrage, *Dreamland* (1974), en plus d'en scénariser un autre sur ce sujet, *Has Anybody Here Seen Canada?* (1978), de John Kramer, de même qu'un moyen métrage de Roger Blais consacré au fondateur de l'ONF, *Grierson* (1973).

Fasciné par les grands hommes, Brittain a co-réalisé avec John Kemeny un documentaire sur Bethune en 1964 et il a récidivé avec John Kramer pour une audacieuse biographie de Malcolm Lowry en 1976, avant de consacrer, entre 1978 et 1986, une série de films (*The Champions*) aux deux figures dominantes de l'histoire récente du Canada : René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau. Sa dernière réalisation, *The King Chronicle*, qui date de 1988, retraçait la vie de l'ancien premier ministre Mackenzie King.

En 35 ans de carrière, Don Brittain a remporté quinze Génies et Canadian Film Awards, et a été mis en nomination aux Oscars à trois reprises.

Mieux vaut tard que jamais. À partir d'aujourd'hui, dans toutes



Pierre Curzi dans une scène du clip « Mieux vaut tard que jamais ».

les salles de Cinéplex-Odeon, on peut voir une publicité de 90 secondes qu'Yves Simoneau a réalisée pour l'exposition Cités-Cinés au Palais de la civilisation à l'île Notre-Dame. Intitulée *Mieux vaut tard que jamais*, cette publicité a la forme d'un clip et elle met en vedette le comédien Pierre Curzi, la ville de Montréal, les décors de Cités-Cinés et une bonne quantité d'extraits de films célèbres.

Jewison ouvrira Toronto.

Le Festival des festivals de Toronto, qui aura lieu cette année du 7 au 16 septembre, s'ouvrira par la projection de *In Country*, la plus récente réalisation de Norman Jewison. Parmi les films que l'on pourra y voir en première mondiale, on compte *Bye Bye Blues* de l'Albertine Anne Wheeler et *Sous les draps, les étoiles* du québécois Jean-Pierre Gariépy. Plusieurs autres films ont déjà été annoncés,

dont *Jésus de Montréal* et le film qui lui a ravi la Palme d'or au plus récent festival de Cannes, *Sex, Lies and Videotapes* de l'Américain Steven Soderbergh.

Le festival présentera aussi une imposante rétrospective de films polonais, qui comprendra les plus grands films de cinéastes comme Skolimowski, Kawalerowicz, Wajda, Zanussi, Has et Holland. En complément à cet événement, le festival rendra hommage à Krzysztof Kieslowski. Parmi les autres films qui ont déjà été annoncés, on remarque des titres comme *Histoires d'Amérique* de la Belge Chantal Ackerman, *Ariel* du Finlandais Aki Kaurismäki, *Yaaba* du Burkinabé Idrissa Ouedraogo et *Man No Run* de la Française Claire Denis. Des sections spéciales seront consacrées aux films ayant eu pour sujet la Révolution française, aux réalisatrices canadiennes et au cinéma français d'aujourd'hui.

FAMOUS PLAYERS

«Une divine surprise» —Le Point

«Un montage virtuose» —Le Nouvel Observateur

«La totale maîtrise dont Anne-Marie Miéville tient du véritable miracle cinématographique» —Le Devoir

Un film de ANNE-MARIE MIÉVILLE avec GAELE LE ROI, ANNY ROMAND, HÉLÈNE ROUSSEL

En première partie: L'OMBRE DE NOUS un court métrage de Guylaine Roy

Un film inédit de la scénariste de JEAN-LUC GODARD. Une réflexion profonde sur la solitude, sur la condition de la femme d'aujourd'hui.

Mon cher Sujet

Maintenant à l'affiche!

les films du crépuscule international

Le PARISIEN 480 STE CATHERINE O. 866 3856 5:15-7:25-9:35

CULTURE ET SOCIÉTÉ



Au Banh Thai, rue Metcalfe, la clientèle est souvent accueillie par les patrons de la maison.



PHOTO CHANTAL KEYSER

GASTRONOMIE

Aux délices de Szechuan
Gastronomie pékinoise et szechuanaise
1735 St-Denis
844-5542
(Membre de l'A.R.Q.)
Le savoir-faire au service du savoir-vivre

POUR RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS,
CONTACTEZ
JOHANNE GUBEAU
842-9645

Restaurant Le Piémontais
Cuisine italienne et française

Nous sommes en vacances
du 1er au 23 juillet inclusivement
et serons de retour
pour encore mieux vous
servir le 24 juillet à 11h.

1145A, rue De Bullion
861-8122
Membres de l'A.R.Q.
(Association des
Restaurateurs du Québec)

CAFÉ DE PARIS
Chansonner
sept soirs
par semaine

Vos hôtes:
José, Franco

Cuisine française

spécialités:
Châteaubriand
Carré d'agneau
Boeuf Wellington
Surf & Turf
Fruits de Mer
66 rue St-Louis
Vieux Québec
RÉSERVATION: (418) 694-9626

Proportions
Plus que des salades et
des sandwiches
Plus qu'une ambiance
sophistiquée et art déco
Plus que des cappuccinos,
thés, tisanes et gâteaux
NOUS VOUS OFFRONS
TABLE D'HÔTE
7 SOIRS par semaine

à partir de 7,95\$
SAVOUREZ
NOTRE DÉLICIEUX
Fettuccini Alfredo
Escalope de dinde au
Filet de turbot aux crevettes
et nos autres choix gourmands!

**Maintenant ouvert,
Pour mieux vous servir!**
Un nouveau Pro-Portions
situé au 3964 St-Denis

**Le restaurant gourmet pour ceux qui
apprécient une cuisine saine et savoureuse**
BRUNCH du samedi & dimanche
de 9h30 à 15h

SHOWDOWN
5405 Queen Mary Road
Montréal, Québec
H3X 1V1 (514)
481-1750
Ouvrit tous les jours jusqu'à minuit

ST-DENIS
3964, St-Denis
Montréal, Québec
H2W 2M2 (514)
844-6616

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, VENDREDI 28 JUILLET

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE

CIEL MF

PRÉSENTE À 22:00

- concerto pour mandoline, cordes et clavecin en sol (Lecce)
- concerto pour 2 mandolines, alto et orchestre en mi (Giuliani)
- danses de la vieille Vienne de Stolz Müller, Mayer, J. Strauss et Lanner

DEMAIN SOIR, 22:00

- suites nos. 1-2 de L'Arlesienne (Bizet)
- concerto pour piano no. 16 (Mozart)
- concerto pour piano et orch. no. 2 en si bémol op. 19 (Beethoven)
- suite pour orchestre no. 2 en si mineur BWV 1067 (J.S. Bach)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

Rue Metcalfe

Une maison thai en mal de fidèles

Joëlle Blanchette

RIEN de plus désolant qu'un temple délaissé par ses fidèles. Rue Metcalfe, deux temples de la renommée gastronomique montréalaise se tiennent les coudes malgré le déclin de l'empire américain et son emblème: le boeuf. Chez Ben's, le décor est demeuré aussi kitsch qu'il était possible de l'être dans les années 50. Les *smoked meat* sont toujours aussi bien portant entre leurs deux tranches de pain de seigle badigeonnées de moutarde jaune américaine. À deux portes, Joe se spécialise dans le steak depuis à peu près autant d'années. S'échappent de l'établissement renommé partout ailleurs qu'à Montréal (dans les guides touristiques par exemple) des vapeurs de viande grillée à point ou saignante.

Entre ces deux monuments criards et nécessairement nord-américains, s'affiche Banh Thai en toutes lettres et avec la simplicité inhérente au Sud-Est asiatique. Banh Thai (pour maison thaïlandaise) niche au second étage du célèbre steak house et n'attire manifestement pas la même clientèle. En fait, en cette soirée de canicule asiatique, Banh Thai était aussi désert qu'un bar laitier peut l'être par -30 sous zéro.

L'air climatisé, le cactus miniature sur la table et le murmure de la

LA BONNE TABLE

fontaine aidant, on se sent loin du centre-ville et de ses constructions vertigineuses. On est à cent lieues de l'Amérique et du boeuf tant et tant adulé. Ici, calmars, poissons, crevettes, canards et poulets font la loi sur les menus et soignent les artères des clients.

L'entrée de *salade de calmars croustillants et de crevettes* (Yam Saam bork) était agréablement pimenterée et garnie de noix de cashou et de menthe fraîche. Les calmars séchés et les crevettes fraîches se complétaient l'un l'autre dans cette amorce légère. Le *Satay de boeuf* (on n'échappe pas à son destin), était composé de quatre brochettes de boeuf marinées dans le lait de coco et le cari avant d'être grillées. Une sauce aux arachides plus sucrée que pimenterée servait de trempette et une salade de concombres complétait le tout. Le boeuf n'était pas tout à fait aussi tendre qu'on s'y attendrait en Amérique du Nord.

Les plats de résistance sont nombreux sur la carte du Banh Thai et certains sont probablement plus faciles d'accès que d'autres. Le *poisson entier fritt* (Pla chou chee) est à dé-

conseiller pour qui n'est pas tout à fait amateur de nouveautés asiatiques. Ce petit poisson plat, frit en entier, rappelait le poisson séché bien que nappé d'une sauce aux arachides, au lait de coco et au piment. La chair complètement desséchée et très salée manquait nettement de moelleux. Le plat de *légumes au cari rouge* apportait un peu de chlorophylle à cette assiette. Les légumes plus chinois que thaï baignaient dans cette sauce délectable à base de lait de coco et de cari. Brocoli, aubergines thaï, pousses de bambou étaient croquants et savoureux dans ce bain de lait façon asiatique.

Le *canard au basilic et piments frais* (Ped phad kha pao) mettait en vedette le canard que les Thaïs ne débarrassent ni de sa peau croustillante, ni du gras, dont ils raffolent. Sauté avec des feuilles de basilic fraîches et quelques légumes, ce canard manquait tout juste de nuances et de piment.

En termes de desserts authentiques, le Banh Thai est l'un des restaurants thaï les mieux pourvus. Les boules de *patates sucrées dans le sirop de coco* étaient servies chaudes. Façonnées avec de la farine de riz, ces petites boules pâteuses étaient plaisantes en texture, laissant derrière elles un arrière-goût légèrement salé. Le *Sankhaya* au lait de coco était un flan à la pâte de lentilles jaunes et à la noix de coco. Servi

chaud, ce dessert est très proche de ce qu'on peut trouver dans les rues de Bangkok pour trois fois rien et dont les écoliers se gavent à la sortie des classes.

Le thé au jasmin termine ce repas en beauté mais jamais autant que le sourire de la jolie serveuse vêtue de son sari de soie rouge et or.

Un repas pour deux personnes, le soir, vous coûtera environ \$45 avant le vin, la taxe et le service.

POUR : Une maison thaïlandaise charmante coincée entre deux monuments culturels montréalais.

CONTRE : Certaines inégalités dans la réalisation des plats et dans leur fraîcheur font craindre le pire. Le manque de fidèles est peut-être la cause de bien des maux.

BANH THAI
1463 rue Metcalfe
tél. 849-2711



LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

- 100-199 Immobilier — Résidentiel
- 200-299 Immobilier — Commercial
- 300-399 Marchandises diverses
- 400-499 Offres d'emploi
- 500-599 Services
- 600-699 Véhicules automobiles
- 900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste:

C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

101 Propriétés à vendre

ADJACENT OUTREMENT Hutchison, près Villeneuve, côté ouest. Verduze, soleil, grand rez-de-chaussée, 27 X 72, 3 chambres, cuisine et salle de bains neuves, cour côté soleil, aménagé, cave béton, rénovation. Pour juillet. Pas d'agent. 275-5472

AU BORD DU FLEUVE Site enchanteur, Lanoire. Maison 5 1/2 meublée, terrain 115 X 80. 1-836-1251.

HUDSON Canadienne en bois rond, foyer, 3 chambres à coucher, plus boudoir, planchers cerisier, terrain 31,000 p.c.a., patio en céder. \$224,000. 458-3345.

LAC BROME Luxueuse et très grande résidence. 4 ch. c., 16,000 p.c. de terrain, accès direct au lac, entièrement meublé, vue exceptionnelle. \$500,000. nég. (514) 1-243-0658.

OUTREMENT - 72, Mc NIDER Propriétaire vend semi-détachée, 3 c., 2 s/b., garage, jardin. \$295,000. Agents s'abstenir. 279-3844

PLATEAU Triplex. Grandes pièces. 25 pieds de façade. stationnement. Prés mtr. \$179,000. 524-9398.

A SILLERY: 4 c.c., foyer, garage, près de tout. Possibilité meublée ou non. \$120,000. 418-831-1175

BOUCHERVILLE Maison luxueuse. \$1,300 / mois. Libre. 655-4002, 641-2237.

POINTE-CLAIRE 3 chambres, 1 1/2 salle de bains, foyer, sous-sol fini, cuisinière, frigo, lav., séch., articles de jardin fournis. 1er septembre. \$900 / mois. 694-3159.

PONT VIAU 5 1/2, bas duplex, sous-sol fini, fourgonnette bi-énergie, piscine, foyer. Libre. 669-0849.

113 Propriétés à vendre CONDO adj. St-Lambert. Très bon investissement. Rue Victoria. Option d'achat. M. Viau. 672-8724.

STE-EUSTACHE quadruplex, revenu \$17,500 / mois. très bon état condition. \$179,000. 682-5213, 437-8119.

STE-MARTHE du Cap-de-la-Madeleine, 6 c., 4 b., 4 pièces, 17 ans, 5.5 X les revenus (418) 362-2830.

121 Condos à louer AHUNTIC Près Bois-de-Boulogne. Luxueux 405 \$, 690 \$, 800 \$, 840 \$ (jour). 687-1379 (après 20h).

QUÉBEC au St-Amable, face au Grand Théâtre. 3 1/2 meubl., luxueux, insonorisé, stat. int. \$995. 418-647-6843.

ST-DONAT Planifiez vos vacances hiver! Réservez dès maintenant pour le Festival des Goleurs. Gestion Condos Cimes. 1(819)424-5320, sans frais. 1-800-567-8353.

122 Condos à louer BORD DE L'EAU ILE DES SOEURS LES VERRIÈRES PHASE I R-de-chaussée, app. d'extrémité du bâtiment donnant accès et vue sur 3 côtes et sur terrain paysager, le tout aménagé par architecte. UNIQUE \$375,000. 765-3627, 982-0065

31-07-89

122 Condos à louer CENTRE-VILLE À côté métro Lionel-Groulx. Luxueux 5 1/2, 1085 p.c. avec foyer, \$115,000. négociable. 932-9083.

NOUVEAU CONCEPT DE VACANCES Condo 1 sem./année pendant 35 ans ou cumulatif, 1,819-828-2655.

OUTREMENT Neuf, dernière unité. 2 chambres, balcon. Prés du métro. Garage intérieur. \$149,000. 630-9116.

122 Condos à louer A PROXIMITÉ de Ste-Catherine Est, grand 4 1/2, rénové, \$375, 1 mois gratuit. 489-2046, 484-5348.

A ROSEMONT 2ième étage, \$325, 4, 220 V, références. 721-3255.

A SOUS-LOUER 4 1/2, fenêtres sur 2 faces, 1 1/2 bain, 2 c.c., cuisine équipée, semi-meublée, durée 10 mois ou 1 an, garage intérieur inclus. Libre 1er sept. \$650 au lieu de \$850. 733-7474.

122 Condos à louer A PROXIMITÉ de Ste-Catherine Est, grand 4 1/2, rénové, \$375, 1 mois gratuit. 489-2046, 484-5348.

A ROSEMONT 2ième étage, \$325, 4, 220 V, références. 721-3255.

A SOUS-LOUER 4 1/2, fenêtres sur 2 faces, 1 1/2 bain, 2 c.c., cuisine équipée, semi-meublée, durée 10 mois ou 1 an, garage intérieur inclus. Libre 1er sept. \$650 au lieu de \$850. 733-7474.

122 Condos à louer A PROXIMITÉ de Ste-Catherine Est, grand 4 1/2, rénové, \$375, 1 mois gratuit. 489-2046, 484-5348.

A ROSEMONT 2ième étage, \$325, 4, 220 V, références. 721-3255.

A SOUS-LOUER 4 1/2, fenêtres sur 2 faces, 1 1/2 bain, 2 c.c., cuisine équipée, semi-meublée, durée 10 mois ou 1 an, garage intérieur inclus. Libre 1er sept. \$650 au lieu de \$850. 733-7474.

160 App. et log. à louer

FULLUM, MESSIER ET PARTENAIRES 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, 4. Chauffage et eau chaude fournis. 3,600 Fullum, app. 10. 524-2557.

GRAND 3 1/2 chauffé, cuisine équipée, près hôpital et UdeM. \$485 / mois, juillet gratuit. 493-4669 ou 733-2560.

HENRI-BOURASSA EST 4 1/2 bas, beau secteur. \$425. 744-1086.

IDÉAL PROFESSIONNELS Boul. St-Joseph, bureau 2, 100 p.c., rez-de-chaussée professionnelle. 287-7187.

ILE-DES-SOEURS Grand 4 1/2 à sous-louer, 1er août. Lave-vaiss., chauffe, garages disponibles. \$675. 768-5031.

JEAN-TALON 6292-82 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2, entrée lav./séc. Mois gratuit. 252-8478, 252-9848, 721-2317.

LANGELIER face parc, près centre d'achats, grand 5 1/2, propre, sous-sol, garage double, 259-8128.

LASALLE 1 1/2: Haut de duplex, paisible, frais peint. Prés de tout. Libre. 364-3508.

LAVAL-DES-RAPIDES bas duplex, 5 1/2, 2 s/bains, s/sol fini, garage, piscine creusée, ménage fait. \$725. 464-1209.

LONGUEUIL Boul. Norbert, près Taschereau, 4 1/2, 1 mois gratuit/baladeur, chauffe, entrée lav./séc. 670-3945.

LONGUEUIL 3 1/2, 1 mois gratuit, tel. sans fil/T.V. couleur, tout inclus, piscine, foyer, 422-0822, 442-9015.

MÉTRO ANGRIGNON 1 mois gratuit, face parc, 3 1/2 chauffé, 2625 Trinitaire. 367-3718, 766-6121.

MÉTRO BEAUGRAND 4 1/2, propre, ensoleillé, tapis, haut triplex luxueux. \$525 / mois, non-chauffé. 729-0105.

MÉTRO BEAUBIEN 6285 et 62, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., balcon, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

160 App. et log. à louer

C.D.N. Goyer, près Université de Montréal, Juillet/août gratuits. 340-9780, 695-3534.

C.D.N. Libre septembre. Grand 4 1/2 chauffé, poêle/frigo, près métro et U. de Mtl. 341-4176.

C.D.N. Place Decelles 3 1/2, chauffé, cuisinière/frigo fournis, frais peint, éclairé. \$400. 738-4966, 345-8638.

C.D.N. PLACE DECELLES 3 1/2, imm., verticaux, chauffe, buanderie, garage, près U. de M et hôpital. 735-7263.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., balcon, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip., peint, tranquille, bus, train. 738-5728, 739-3548.

C.D.N. Près Univ. grand 4 1/2, propre, moderne, chauffe, équip.,

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

160 App. et log. à louer

ROSEMONT. 4ième Avenue, 6 pièces, 3 chambres fermées. 287-7167

RUE CHAMBOUD coin Jean-Talon, 4½ chauffé, entrée lav./séch., Jour: 866-7168 ext.2141. Soir: 255-1888.

RUE TUPPER. très calme, magnifiques 3½ et 6½, très belles rénovations. Stationnement. 8600 et 8900. 833-3701, 923-9612

SAINT-CONSTANT. construction neuve, grand 4½, chauffé, élect., 4500/-mois, après 18h30. 363-6277.

SHERBROOKE-EST. Près du métro. Grand 3½, élect., entrées. 3555. 729-9924

SHERBROOKE coin Desormeaux, 4½ élect., pas entrées lavatoire, 4500/-mois. 252-2400.

SHERBROOKE près hôpital Notre-Dame, grand 5½, chauffé, 5800, 1er août, 523-4642.

SHERBROOKE EST. 2194, coin Parthenais, 1½, 2½ meublé, chauffé, disp. imm. 5290, et +/mois. 524-2641 ou 592-7296.

ST-ANDRÉ 4½, électricité, foyer, stationnement. 527-3583, 598-5002.

ST-DENIS 5½, ensoleillé, rénové, planchers bois franc, lav./séch., ménage fait. 276-9467, 271-8673.

ST-DENIS. près Beauvoir, 6½, 2e étage, duplex, rénové, 2 balcons. Références: 273-5505.

ST-HENRI Juil. gratuit. 4½ aire ouverte, propre, n/chauffé, face parc, près serv. Lorie 738-9413, sr 426-0866.

ST-HUBERT. 4½, 1 mois gratuit, tél. sans fil, entrée lav./séch., repart, tranquille, aires ouvertes. 465-7661.

ST-JÉRÔME. construction neuve, grand 4½, insonorisé, armoires en chêne, rangement intérieur, chauffage élect., stationnement double dénégé, près toutes commodités, à 2 min. de l'autoroute 15, occupation juil. 89. Informez-vous sur la promotion spéciale, 435-6646, 1-438-2416.

ST-LEONARD. grand 5½ propre, près de toutes commodités, tranquille. 550. 327-5120.

ST-LEONARD. 5560, rue Antonio Dagenais, 4½, 425, mois de juillet gratuit, 325-4050.

ST-LEONARD Grand 5½, non-chauffé, près Langelier. Libre immédiatement. 255-4923, 329-0507.

ST-LEONARD - GRAND 8½: Bas triplex, non-chauffé, garage 750/-mois. 769-8879 — 324-5094

ST-LEONARD. Triplex 4½, semi-chauffé, très propre. 424-4213.

ST-LEONARD. grand 4½, frais peint, chauffé, semi sous-sol. 326-8136.

ST-LEONARD Luxueux grand 3½, 6960 Rainier. Résidence, services. 355-7904, laissez message. 251-2591.

ST-MICHEL 3½, rue Legendre, face au parc. Électrique. 323-1138, 325-2378.

ST-MICHEL 5½ haut de duplex, adulte seulement. Libre. 728-0705.

ST-MICHEL. 4½, 23ième Ave, poêle-/frigo, frais peint, propre. 3360. 327-5585.

ST-MICHEL. Bas duplex, 5½, cour, garage, ménage refait, 600/-mois. Références demandées. 325-0417

ST-URBAIN COIN BERNARD Beau grand 8½, r.d.c., 850/-mois. Libre 1er août. Jour: 394-6413, soir: 499-9034.

160 App. et log. à louer

STE-CATHERINE près Pie IX, 6½, très moderne, chauffage élect. Libre. 326-5115, 744-2106.

STE-JULIE. D.H.B. 4½ neuf, armoires mélamine, entrée lav./séch., asp./cent. s/bronze, m/ondes. 922-2053.

TÉTRAULTVILLE 6½, 1 mois gratuit, 4 c.c., entrée laveuse/sécheuse, chauffage électrique. 522-6292.

TAILLON. Notre-Dame, 3½, chauffé, eau chaude, propre. 4400. 374-4213.

TAILLON. Notre-Dame, 4½, chauffé, eau chaude, propre. 4450. 374-4213.

TAILLON. Sherbrooke, 6½, garage, salle familiale, 5625. 374-4213.

V. ST-PIERRE. 4½ frais repint, chauffage électrique. 527-189.

V.M.R. 2445 Sunset, luxueux, frigo/poêle, garage, piscine, 3½, 425. 738-3187, 345-8596.

VILLERAY 3½, non-chauffé, non-élect., 3295. 376-0899, au travail 879-8800, ext. 2277, rejoindre Eric.

WATERLEY 6046, 3½, tout rénové, 2ième étage, 5390. 646-6389

WILBERTON. Près du Sanctuaire. Très grand haut duplex, avec terrasse arrière, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, grand salon avec foyer, complètement repint. 1,300/-mois. Libre 27-7356, soir: 933-3900.

WILLIAM DAVID. grand 6½ pièces fermées, très éclairé, 3ième étage, 5500. 945h: 848-9770. Soir: 598-7225.

164 App. et log. à partager

7½, tout équipé (meublé, etc.), libre 1er sept. St-Denis coin Bélanger, personne jeune de préférence, 274-6253, matin.

167 À louer hors frontières

BARBADOS. 2 AU 16 SEPTEMBRE Condo RCI avec cuisine. 5500. pour 2 personnes. (819)823-0880.

171 Hôtel à louer

WEST-ISLAND Condo 4½, tout fourni, disponible. Style hôtel. 3 mois et plus. 638-9966, 325-3967.

251 Bureaux à louer

A SOUS-LOUER Nouveau bureau. L'Acadie près Sauvé. 700 pi.ca. \$7.50 le pi.ca. Prix net. 365-3396.

ANJOU. Place Chamont, bureaux de 650 pi.ca., air climatisé, libre immédiatement. 425. 355-1331.

BOUL. ROSEMONT Espace commercial rénové, 900 pi.ca., prix réduit, libre imm. 5500/-mois. 279-8558

BOULEVARD ST-JOSEPH ADJ. RUE LAURIER ET PRÈS DE ST-LEONARD, BUREAU IDEAL POUR PROFESSIONNEL. APPROX. 1,100 P.C. 9590. NET NET, PRÈS DE TOUTS SERVICES, NON CHAUFFÉ, RÉNOVÉ, TRÈS PROPRE 374-6645, 733-1589.

BUREAUX À LOUER. 2 mois gratuits, 5000 Boul. Léger, Mt-Nord, 900 pi.ca., 111.00 pi.ca., tout compris. Pour médecin ou autres professionnels, dans immeuble moderne, 289-9572, 739-3620.

CHARMANT 7½, semi-commercial, métro Charlevoix, 850. 488-6169 ou message 324-0625.

251 Bureaux à louer

HOCHÉLAGA-MAISONNEUVE 100 pi.ca. pour bur. ou espace comm., 6550/-mois chauff. 255-2493, 836-8264.

MÉTRO BERRI. St-Hubert, 1,900 pi.ca., idéal professionnel, syst. d'al., poss. 1 stat. \$1,400/-mois. 848-1854.

MÉTRO LAURIER/MT-ROYAL. bureau de profess. dans domicile, r.d.c., 1,200 pi.ca. approx., possibilité d'achat. 274-7835

MTL-NORD. Pascal/Boul. Rolland, dans petit centre d'affaires, idéal commerce ou bureau, 325-0166, 387-0920.

PLACE MONTRÉAL-OUEST 2000 pi.ca., 4 bureaux. Pour renseignements: Appelez Joe 341-0016.

RÉGION DE QUÉBEC. pour profess., 2 bur. neufs, 1,000 p.c. au dessus d'une pharmacie, prix nég. 1-418-661-3797.

VIEUX-MONTRÉAL Rénovation unique, a.c., clé en main, prêt, métro. 1,000 à 2,600 pi.ca. 845-1435.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST 700 pi.ca. Disponible immédiatement. 384-8299

A LOUER. Local commercial à Dorion, 888 pi.ca., très bien situé. Stéphane. 457-9551, 455-4181.

ST-ZOTIQUE EST 275 Entre St-Denis et St-Laurent, environ 1,300 pi.ca. 271-6654.

268 Espaces industriels à louer

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES Local industriel, 2,100 pi.ca., 550 volts, bureau, toilette, 1,020/-mois, libre le 15 août. 494-3763, 351-8581.

SHERBROOKE. à vendre ou à louer, bâtisse de 20,000 pi.ca. dont 10,000 pi.ca. libre imm. 5 quai de chargement (819) 822-1051.

270 Terrains commerciaux

SHERBROOKE. à proximité de l'Auto-route « 55 », terrains de dimensions variées. (819) 822-1051.

SHERBROOKE. 400 acres zones unifamilial, 20 acres zones multi-familial, boisé, en flanc de montagne. (819) 822-1051.

275 Locaux à louer

4518 ST-DENIS 1500 pi.ca. 2e étage 282-1766.

DUVERNAY-LAVAL. Boul. St-Martin Est, 485 pi.ca., pour magasin ou boutique, libre imm. 664-1245.

RIVIÈRE DES PRAIRIES Local commercial, env. 750 pi.ca. plus s/soi. 354-8574.

283 Commerces à vendre

RESTAURANT établi depuis 20 ans. Nord de Mt. chiffre d'affaires 1.3 million, bâtisse plus 20,000 pi.ca. terrain inclus, comptant, hypothèque et prix négociable. Prop. Jack fin de sem. 1-436-5566 lundi au vendredi 866-1777.

BAR AVEC TERRASSE Long du RICHELIEU. Très beau site. Bon chiffre d'affaires. 1-787-2872.

CENTRE D'ASPIRATEUR. bien situé, bonne clientèle. BONS REVENUS. 332-0131, 331-0655.

COMPLEXE DESJARDINS Boutique de vêtements, prix raisonnable. 284-9121, 341-2972.

FLEURISTE À VENDRE. bon potentiel. \$12,500. 387-5000

HOTEL-JOLIETTE Hotel, chambres, bar-salon, bon chiffre d'affaires, prix \$300,000. nég. 1-759-8443.

RESTAURANT-TERRASSE St-Léonard, 150 places, tout équipé, prêt à ouvrir. Faites une offre! 442-3255.

287 Commerces à louer

CHICOUTIMI: Discothèque tout équipée, super son, t.b. chiffre d'affaires, poss. d'achat. 418-543-9557/0273.

320 Chasse et pêche

RÉGION DE TADOUSSAC Pourvoirie chasse & pêche, chalets tout équipés de 2 à 8 pers., spécial famille, du dim. au vend. 418-236-4375.

359 Téléviseurs, stéréos, vidéos

PRODUCTION VIDÉO Consultants média Mooligh: Production vidéo commerciale et industrielle. Expérience professionnelle de plus de 6 ans. Renseignements au: 738-6555.

367 Photos, cinés et accessoires

ACHETONS Tout équipement photographique. Aussi échange et réparation. N.D.G. Photo, 1108 de Maisonneuve ouest. 844-1766.

371 Ordinateurs

386 BEST 16 megahertz, 8 meg de mémoire, 1 disque rigide, 20 meg compris. Dem. \$3,500. Vincent. 287-1819.

IBM compatible, 512K, imprimante Epson, très bon état, idéal pour étudiant. \$1,200. appeler au 488-0068.

SAMSON XT-COMPATIBLE plusieurs extra, \$3,000. négociable. 697-3740.

375 Instruments de musique

ETUDIANT cherche piano à queue. Budget: \$10,000. M. Pilon. 524-9746

391 Antiquités

MEUBLES STYLE VICTORIEN en acajou. Love seat, 1 chaise berçante, 1 chaise droite. 964-0993.

MOBILIER DE CHAMBRE en chêne, 1 lit, 2 bureaux. \$2,000. 836-7528.

395 Oeuvres d'art

ACHÈTE AUJOURD'HUI: Oeuvres d'art. Tableaux, gravures, bronzes, statuts, verre, porcelaine, meubles anciens et récents. Service de 24 heures assuré. V.G.C. INC. 735-4286.

397 Animaux

CHIOTS PEQUINOIS purs, chiots poméraniens purs, chiots poméraniens mélangés avec chihuahua, chiots barbet mélangés avec poméraniens, Claudette 454-3315.

DANOIS Chiots, pure race, femelles, 3 noirs, 1 gris-bleu. \$300. Après 18h30: 625-5896.

JUMENT 7 ans, enregistrée. Prix à discuter. 430-9353 entre 17h et 18h.

LABRADOR Blonds, superbes chiots pure race, 3 mois, mâles. Aubaine. \$195. 478-1097.

398 Ventes de garage

A BON PRIX Plans de cadres (2 à 3 pi.), 0.99c. 434-0534

407 Offres d'emploi

LE SOUS-DISTRIBUTEUR DU JOURNAL

LE DEVOIR

RECHERCHE

camelots

secteurs
Châteauguay
Ile-Des-Sœurs
Outremont

contacts
Daniel Gauthier: 273-0750
Robert Clément: 498-1424
Claude Gilbert: 629-9017

camelots motorisés

secteurs
Ville St-Laurent, Bordeaux

contacts
Claude Gilbert: 629-9017

Ces postes sont ouverts aux hommes et aux femmes

Pour tout autre secteur
Extérieur: région 514
418-819

332-3890
1-800-361-6059
1-800-361-5699

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

postes disponibles

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaire: lundi au jeudi de 9h30 à 17h ou de 17h à 21h
vendredi de 9h30 à 14h30

Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.

Communiquez avec
Marie-Claude Gaudet au 844-7531
entre 9h00 et 17h00

407 Offres d'emploi

CHERCHE GARDIENNE à temps complet, logée, nourrie, horaire d'hôpital. 477-0533.

551 Déménagement

A BAS PRIX Déménageur fiable et honnête. Partez rassuré. 729-1984 ou bref message au 338-5327.

DISPONIBLE 2000 temps. Petits et gros. Emballage, entreposage, local, long. distance. Assurances. 253-3275.

GILLES JODIN TRANSPORT INC. Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

PETITS DÉMÈNAGEMENTS ou livraisons avec GMC Van 10' X 5'. Bon prix: 273-9405.

TAUX FIXE AU L'HEURE 2 hommes, \$42, assurances: 728-7101.

559 Entretien, réparations, rénovations

A BON PRIX Gyproc, joints, peinture, division de métal. Rénovations générales. 964-2391.

A-A-MENUISERIE et réparation générales, pose aluminium, clôture, balcons, gyproc, joints, etc. 598-9905.

ATTENTION A-1 Peinture, rénovation, démolition, menuiserie générale. A prix imbattable! Pierre: 671-4141.

M. GENDRON PEINTURE, tapisserie, joints de gyproc, plâtre, pose de gyproc, stucco. Soigné, 597-2026.

POUR TOUT TRAVAIL de charpente, gyproc, céramique, ciment, il faut un vrai professionnel. 648-1985.

RÉNOVATIONS FRANBERT. 962-1613 Spécialité réparation brique, pierre et joints de brique, etc. Travail propre, soigné. Estimation gratuite, bon prix.

571 Peintres, peinture

Équipe rapide et professionnelle. Travail garanti. Estimation gratuite. 581-1558 ou 257-9810.

FERAIS PEINTURE ext. et int., et réparations de plâtre, à bon prix. Demander Denis ou Ghyslain: 521-9179.

TRAVAIL DE QUALITÉ Plâtre, joints, peinture et service de décoration. Contactez Yvan: 495-9398.

591 Occasions d'affaires

\$25,000. INVESTISSEMENT MINIMUM 30% d'intérêt, pleinement assurés, rendement mensuel: 762-4197.

AVIS AUX INVESTISSEURS Résidence pour personnes âgées, 9 chambres, à Laval. 665-2972.

CHERCHONS DISTRIBUTEURS pour Ultra Magik. Dans diff. régions du Québec et de l'Ont. Très bons profits. Faites vite! 819-268-5043, Michel Bérubé ou René Charrier.

RÉGION DE QUÉBEC CLUB VIDÉO À VENDRE Nous sommes à la recherche d'investisseurs sérieux, désirant opérer 1 ou des clubs vidéo, région de Québec. Financement disponible. Formation incluse. (418)881-9197, (418)881-9197.

596 Argent à prêter

\$55 QUI N'A PAS BESOIN D'ARGENT? Prêts personnels et commerciaux, marge de crédit, nantissement et autres. taux du marché. Nous avons des représentants pour la route. Prêts de \$10,000 à 5 millions. (418) 881-9324.

MARCEL TRUDEAU CONSULTANT Finance disponible ouverture de commerce, fond de roulement, marge de crédit, gros projet, équip. lourds: 398-0599, 257-6467 Bernard Rock.

597 Argent demandé

BESOIN ARGENT. 1ère, 2e hypothèque sur propriété. Me Fortin: 385-9154. \$14,000 à 5 millions. (418) 881-9324.

675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

BATEAU 17 pi. Cadorette 86, bleu et blanc, 75 forces Mercury, peu utilisé, \$10,500. 691-5385, 875-5484.

BATEAU HUBER. 16 pi., 1971, moteur Mercury 80 C.U. 1972, avec remorque. \$3,700. 252-0894.

BAYLINER 1988 17 pi., tout équipé avec remorque. Excellente condition. \$14,000. 251-1314.

BAYLINER FLYING BRIDGE 29 pi., 1985, excellente condition, bleu et blanc, équipement complet. \$62,500. 919-589-5995, 563-4043.

407 Offres d'emploi

LE SOUS-DISTRIBUTEUR DU JOURNAL

LE DEVOIR

RECHERCHE

Coup d'oeil boursier	Indice de la Bourse de Montréal
	 2015.97 + 15.54
Indice TSE-300	Indice Dow-Jones
 3958.84 + 23.61	 2635.62 + 22.57
Dollar canadien (Cents US)	Or (Toronto, US\$)
84.50 sans changement	 372 - 2
Taux d'escompte	Inflation
12.36%	5.4 %

MONDE DE LA FINANCE

Légère hausse du taux d'escompte

LA BANQUE du Canada a haussé hier à 12,36 % son taux d'escompte contre 12,32 % la semaine précédente.

Pour résister aux tensions inflationnistes jugées encore fortes, le gouverneur de la banque centrale canadienne, M. John Crow, a maintenu les taux d'intérêt à court terme à un niveau élevé depuis près d'un an.

Cette politique semble d'autant nécessaire, selon M. Crow, que l'économie canadienne, malgré quelques signes d'essoufflement, ne fait pas montre d'un ralentissement aussi marqué que celui observé aux États-Unis, où la Réserve fédérale a décidé d'abaisser ses taux pour diminuer les risques d'une récession. Le taux de chômage au Canada avait nettement baissé en juin à 7,3 %, son plus bas niveau depuis près de huit ans, alors que l'inflation atteignait 5,4 % en rythme annuel, soit son plus haut niveau depuis février 1984.

Cette hausse de la Banque du Canada ne devrait avoir aucun effet sur le taux de base des grandes banques canadiennes, qui est actuellement de 13,5 %, estiment les analystes.

Sun Life achète Trust Coronet

SUN LIFE du Canada s'est portée acquéreuse de la compagnie torontoise Trust Coronet, filiale en propriété exclusive de Crownn In/Aette acquisition donne à Sun Life la possibilité d'accéder au marché intermédiaire qui englobe les hypothèques, les placements à court terme et les certificats de placement garanti. Trust Coronet est une société constituée en 1913 selon le Droit fédéral. Son actif est de plus de \$ 600 millions.

75 % de plus pour La Mutuelle

LES COMPAGNIES du groupe La Mutuelle ont enregistré, au cours du semestre se terminant le 30 juin 1989, un bénéfice net de \$ 51 millions, soit une augmentation de 75,9 % par rapport aux \$ 29 millions enregistrés au cours de la même période l'an dernier. L'actif géré par La Mutuelle a atteint \$ 17,3 milliards, une hausse de 13,5 % par rapport à l'an dernier. L'assurance en vigueur est passée de \$ 69,2 milliards l'an dernier à \$ 77,9 milliards cette année. Les provisions de rentes ont augmenté de 17,5 %, pour atteindre \$ 6,5 milliards. L'assurance-maladie en vigueur a connu une hausse de 12 %, pour atteindre \$ 479 millions.

VIE DES ENTREPRISES

Légère hausse du bénéfice de Tembec

TEMBEC annonce un bénéfice net consolidé avant postes extraordinaires de \$ 10,5 millions pour le troisième trimestre se terminant le 30 juin 1989, soit 69 cents par action. À la même période l'an dernier, ce bénéfice atteignait \$ 8,4 millions, ou 62 cents par action. Le bénéfice net pour les neuf derniers mois totalise \$ 25,9 millions, ou \$ 1,70 par action, comparativement à \$ 17,3 millions, ou \$ 1,29 par action l'an dernier. Les fonds générés par l'exploitation pour ce trimestre s'élèvent à \$ 18,6 millions, ou \$ 1,22 par action, ce qui porte le total pour l'année à \$ 47 millions, ou \$ 3,08 par action.

Bonne performance de Denis

LE GROUPE Denis (matériel d'exploitation forestière) a enregistré des ventes de \$ 13 millions au premier trimestre terminé le 31 mai, ce qui représente une augmentation de 53,2 pc par rapport à \$ 8,5 millions l'année dernière. Le bénéfice net a atteint \$ 513,000 contre \$ 401,000 précédemment, soit une hausse de 27,9 %.

Dividende d'Alcan

ALCAN Aluminium ltée a déclaré jeudi un dividende trimestriel de 28 cents US par action ordinaire. Le dividende est payable le 8 septembre aux actionnaires inscrits le 8 août. Il y a à l'heure actuelle 227,5 millions de ces titres en circulation, précise la compagnie.

Baisse des ventes de Totec

TOTEC a clos le premier trimestre, le 31 mai, avec un chiffre d'affaires en baisse de 13,4 %, à \$ 9,9 millions contre \$ 11,4 millions pour la période correspondante en 1988. Le gain extraordinaire réalisé à la vente des installations de Toronto s'est chiffré, après impôts sur le revenu et une provision pour frais de réinstallation, à \$ 3 millions portant le bénéfice net pour le trimestre à \$ 2,6 millions (\$118,475 en 1988). Le président de la société et président du conseil, Robert Cajolet, a qualifié ces résultats de décevants. Cependant, a-t-il fait observer, le carnet de commandes à livrer en cours d'année est mieux garni que l'an dernier.

Bénéfice inchangé pour GM

GENERAL MOTORS annonce un bénéfice net quasiment inchangé à \$ 1,45 milliard pour le second trimestre 1989 par rapport à la même période en 1988, sur un chiffre d'affaires en légère hausse à \$ 33,6 milliards. Pour le premier semestre de son exercice 1989, les bénéfices nets de GM ont augmenté de 15,8 % à \$ 3 milliards comparés aux six premiers mois de 1988 sur un chiffre d'affaires de \$ 66,9 milliards en hausse de 6,2 %.

Chute des profits de Ford

FORD MOTORS a enregistré une chute de 15,7 % à \$ 1,4 milliard (\$ 3 par action) de ses bénéfices nets au second trimestre 1989 par rapport à la même période un an avant. Le chiffre d'affaires du groupe, en hausse de 3,7 %, a totalisé \$ 25,9 milliards au cours des trois mois sous revue.

Oxdon fait une surenchère à \$ 53 pour les actions non votantes de Steinberg

Elle croit pouvoir bloquer la transaction du tandem Socanav-Caisse

Robert Dutrisac

TEL UN EMPÊCHEUR de tourner en rond, Investissements Oxdon remet ça et lance une surenchère visant les seules actions non votantes de Steinberg. La société torontoise offre désormais \$ 53 pour ces titres au lieu de \$ 50, et plus que les \$ 51 de l'offre attendue, au plus tard lundi, de Socanav et de la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Quant aux actions votantes détenues essentiellement pas la famille Steinberg, Oxdon offre toujours le même montant, soit \$ 75. Toutefois, Oxdon a modifié ses deux offres qui ne comprennent plus qu'une considération au comptant — et non plus la possibilité de choisir entre le comptant ou des actions d'Oxdon.

Oxdon répond ainsi à la décision du conseil de Steinberg de recommander aux actionnaires d'accepter, si l'offre concurrente du tandem Socanav-Caisse ne se matérialisait pas, l'offre d'Oxdon au comptant, plutôt

que l'échange d'actions d'Oxdon.

Au cours d'un entretien hier, le porte-parole d'Oxdon, M. Eric Evans, a souligné que les offres révisées d'Oxdon « devraient satisfaire tout le monde : les employés, les agriculteurs et maintenant tous les actionnaires. »

Tandis que le porte-parole de Socanav se refusait à tout commentaire, celui de la Caisse, Mme Carole Chartré, a confirmé, hier, que le Socanav et la Caisse procéderaient à leur offre telle qu'elle a été annoncée et qu'elle ne sera modifiée pas d'ici son dépôt demain ou lundi. « Nous avons une option irrévocable sur 52 % des actions votantes et nous l'exercerons », a dit le porte-parole.

Dans son communiqué, Oxdon laisse planer la possibilité de renoncer au dépôt de 90 % des actions de chacune des classes au terme de ses offres. « Les deux offres sont séparées et Oxdon n'a pas d'obligation d'agir de la même façon eu égard aux deux offres », peut-on lire dans son communiqué. Autrement dit, Oxdon pourrait renoncer à cette condi-

tion dans le cas des actions votantes et non pas dans celui des titres non votants, et vice-versa.

Les trois partenaires d'Oxdon, Oxford Development Group, Gordon Investment Corp. et Kinsbridge Capital Group, ont augmenté de \$ 250 millions la capitalisation de leur société de portefeuille. Cet investissement permettra à Oxdon d'acquiescer toutes les actions votantes déposées au terme de son offre, « même dans le cas où moins de 50 % des actions votantes sont déposées », lit-on.

Cela nous ramène à une dimension cruciale de la bataille que se livrent ici Onatriens et Québécois. Pour que la transaction complexe — et « étagée » — menée par Socanav et la Caisse se réalise complètement, il faut que le tandem recueille au moins les deux tiers des actions de Steinberg, et ce, dans chacune des classes prises séparément. Si cette condition n'est pas remplie, la Corporation d'acquisition de Steinberg (CAS), l'instrument de la Caisse et de Socanav, ne pourra entreprendre la fusion de Steinberg, sa consolida-

tion et son éventuel démantèlement. CAS ne serait plus qu'une société de portefeuille détenant des actions de Steinberg, notamment le bloc de contrôle de 52 % acquis de la famille Steinberg.

Avec seulement un tiers des actions d'une ou de l'autre classe, Oxdon parviendrait à bloquer, pour un temps du moins, la transaction.

Par ailleurs, le porte-parole de Steinberg, M. Douglas Long, a confirmé hier au DEVOIR que des membres de la direction de Steinberg, dont le président Irving Ludmer et le vice-président Arnold Steinberg, avaient longuement discuté avec la Caisse en vue de reprendre Steinberg et de la garder à peu près intacte, avec sa division immobilière et celle des ventes au détail. Intéressée à acquiescer la totalité du parc immobilier de Steinberg, la Caisse poursuivait au même moment des discussions avec Socanav. Elle a opté pour le démantèlement de l'empire de Sam Steinberg afin de mettre la main sur des actifs immobiliers évalués à \$ 850 millions au bas mot.

Après le porc, les États-Unis frappent l'acier canadien d'une surtaxe de 38 %

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — En dépit du libre-échange, les États-Unis maintiendront les droits compensateurs sur deux secteurs économiques importants pour le Canada : l'acier et le porc.

Coup sur coup, le département américain du Commerce a rendu deux décisions en autant de semaines qui ont pour conséquence de maintenir les « taxes » aux frontières prélevées sur les rails de chemin de fer en provenance des aciéries de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse et sur les produits du porc importés du Québec et de quatre autres provinces.

Dans le cas de l'acier, le département du Commerce vient de majorer les droits compensateurs de 2,7 à 38,7 % sur les rails produits au Canada. Cependant, la décision ne devrait pas avoir de grandes répercussions sur ce secteur industriel, qui évite le marché américain en raison de la force du dollar canadien.

« Les exportations aux États-Unis au cours des dernières années ont été minimes. Une très petite partie, presque rien. On parle de 5,000 à 6,000 tonnes », a déclaré M. John Buchanan, porte-parole de l'aciérie Sysco, société de la Couronne du Cape-Breton en Nouvelle-Écosse.

Pour sa part, M. William Dissick, porte-parole de l'aciérie Algoma de Sault Ste. Marie en Ontario, s'est dit « consterné et très déçu » de la décision américaine. « Avec les informations que nous détenons, nous ne pouvons que supposer que les comparaisons faites reviennent à mesurer des oranges avec des ballons de basket-ball », a-t-il commenté.

La semaine dernière, c'était au tour de l'industrie canadienne du porc de subir encore une fois une autre défaite devant les instances administratives américaines à la suite d'une plainte des producteurs américains, qui soutiennent perdre des millions de dollars par année à la suite des subventions canadiennes aux producteurs.

Le département du Commerce a alors maintenu les droits compensateurs de huit cents (\$ 0,08) le kilogramme sur les produits canadiens du porc : carcasses, jambon, bacon et autres dérivés. Les répercussions se feront sentir à l'échelle nationale, mais surtout au Québec, où 40 % de la production est vendue aux États-Unis.

Comme l'acier, la décision du gouvernement américain fera l'objet d'une nouvelle analyse en septembre devant la Commission de commerce internationale. Une décision préliminaire du département du Com-

merce s'était traduite en mai par une première levée de « taxe », fixée alors à \$ 0,077 le kilogramme. La décision de la semaine dernière maintient les droits compensateurs, qui pourraient être remboursés aux producteurs canadiens s'ils obtenaient gain de cause.

Même s'il ne compte que pour 4,9 % de la consommation américaine, le porc canadien a soudainement connu une hausse remarquable de ses ventes aux États-Unis, atteignant \$ 410 millions l'an dernier.

Le document de 75 pages du département du Commerce analyse les cinq programmes du Québec. Un seul, celui sur l'aide financière aux études en développement agro-ali-

mentaire, est jugé non contraire aux intérêts des producteurs américains.

L'instance gouvernementale rend une décision partagée dans le cas de l'Entente auxiliaire Canada-Québec de 1976 sur le développement agro-alimentaire. D'une part, on décrète que le gouvernement canadien « subventionne » l'industrie québécoise parce que ce programme s'adresse à des entreprises ou industries situées dans une région donnée du pays. Par contre, le gouvernement du Québec s'en tire à bon compte parce que ses subventions ne sont pas « limitées à un groupe d'entreprises ou une seule entreprise ou encore une industrie ou un secteur industriel ».

Trois autres programmes québé-

cois sont visés par la décision américaine :

- assurance-stabilisation des produits agricoles, financée aux deux tiers par le gouvernement et au tiers par le secteur privé;
- programme d'aide au transport du bétail, qui subventionne le transport du bétail de la ferme à l'abattoir, mais qui ne s'applique pratiquement plus au porc;
- amélioration de la productivité et consolidation des productions animales (volet aménagement de bâtiments d'élevage), qui aide les fermes à moderniser leurs installations, le gouvernement payant jusqu'à 30 % des frais, mais qui ne s'applique pratiquement pas à l'industrie du porc.

Les banques poursuivent leur lobby pour la vente d'assurance et le crédit-bail

Claude Turcotte

SES interventions ne sont pas aussi spectaculaires que celles des lobbies pro-vie ou pro-choix, mais l'Association des banquiers canadiens (ABC) n'en poursuit pas moins ses pressions sur le gouvernement fédéral pour obtenir le droit de vendre en succursales les produits d'assurances et le crédit-bail automobile.

Après des déclarations à Toronto et Halifax, l'ABC a présenté son message à Montréal hier. Son porte-parole, M. Léon Courville, membre du comité sur la réglementation des institutions financières de l'ABC et vice-président exécutif aux affaires générales de la Banque Nationale, a précisé qu'il ne s'agit aucunement pour les banques canadiennes de demander le pouvoir de détenir des compagnies d'assurance, mais celui de distribuer des produits d'assurance sur les personnes et les responsabilités, ce qui, selon lui, permettrait aux consommateurs de réaliser des économies substantielles (de 10 à 20 %) sur les primes.

Pour ce qui est du crédit-bail, M. Courville considère comme « une aberration » le fait que les banques ne puissent pas offrir ce service pour les véhicules de moins de 21,000 tonnes, alors qu'elles offrent déjà le prêt-auto. À ses yeux, il s'agit là d'un « cas patent d'inefficacité », puisqu'il devient alors plus difficile d'établir une comparaison entre deux produits susceptibles de répondre à des besoins très semblables. Par ailleurs, il souligne que sur les 10 plus impor-

tantes compagnies qui offrent le crédit-bail au Canada, il s'en trouve sept qui appartiennent à des intérêts étrangers, dont une qui est une filiale d'une banque américaine.

Le marché de l'assurance représente au Canada des ventes annuelles de \$ 30 milliards. Une baisse des primes de 1 % représenterait déjà une économie de \$ 300 millions pour les consommateurs. L'ABC est convaincue que la vente d'assurances dans les succursales des banques ferait baisser les prix par suite d'une concurrence accrue, mais aussi parce que les banques pourraient offrir un tel service à meilleur coût dans un réseau déjà en place.

M. Courville rappelle en outre que le Québec est en avance sur le reste du Canada à cet égard, puisque la vente d'assurances se fait dans les caisses populaires. Il dit ne pas avoir de données démontrant que cela a fait baisser le coût des primes au Québec, mais reste convaincu que cette tendance existe.

L'ABC n'est pas d'accord avec ceux qui s'opposent à ses demandes en invoquant l'argument que cela fera disparaître de nombreux courtiers. À ce propos, M. Courville fait valoir qu'une trentaine d'États américains permettent la distribution d'assurances dans les banques et que 65 % des clients continuent de recourir aux services de courtiers. En Grande-Bretagne, le partage se fait moitié-moitié entre courtiers et succursales bancaires.

Dans le crédit-bail, à la fin de 1987, il y avait des contrats non amortis pour une valeur de \$ 9 milliards, dont 17 % du marché dans le secteur de

l'auto. Selon l'ABC, actuellement dans ce secteur, les taux d'intérêt peuvent toucher jusqu'à 21 %, alors qu'on peut obtenir un prêt-auto personnel à un taux d'environ 14 %. Il y a, selon M. Courville, une marge trop grande, bien qu'il soit normal que le crédit-bail implique un taux plus élevé à cause du risque qui est plus grand.

Les banquiers canadiens avaient présenté les mêmes demandes en 1987 et le gouvernement fédéral n'y avait pas donné suite. On se prépare à Ottawa à apporter de nouveaux amendements à la Loi des banques dans un projet de loi qui pourrait être présenté en septembre ou octobre. Pour le moment, rien de permet de croire que le gouvernement canadien a changé d'avis. Au contraire, des déclarations récentes du ministre d'État aux Finances, M. Gilles Loiselle, ont confirmé la volonté fédérale de ne pas permettre aux banques de distribuer les produits d'assurance. Les observateurs se demandent bien quel argument les banquiers pourraient maintenant invoquer pour convaincre le gouvernement de changer d'opinion. M. Courville pense que le gouvernement devrait être logique avec lui-même et appliquer le principe de la déréglementation jusqu'au bout.



BANQUE LAURENTIENNE
DU CANADA

AVIS DE DIVIDENDES

Les dividendes suivants ont été déclarés payables le 1er août 1989 aux détenteurs d'actions ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées ci-après inscrits à la fermeture des affaires le 3 juillet 1989 :

Actions ordinaires
(dividende no 414)

13,5 dividendes trimestriel régulier de 13,5 cents par action.

Actions privilégiées, série 1
(dividende no 26)

Un dividende trimestriel régulier de 65,625 cents par action sur les actions privilégiées de catégorie A, série 1, remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulatif de 2,625 \$.

Par ordre du conseil d'administration

Louis Bernard
Secrétaire

***Certificat Pm Gm non encaissable pour la période investie.** Assurance-vie non incluse.
Les taux non fournis n'étaient pas encore disponibles au moment de la cueillette des données.
En vigueur le 24 juillet 1989; sujet à changements sans préavis.
Compilation: Presse Canadienne**

SPORTS

Cri d'alarme pour sauver la piste du Vélodrome

«Sa perte serait une catastrophe pour le cyclisme canadien», clame le champion Curt Harnett

François Lemenu
de la Presse Canadienne

LA VOCATION sportive du Vélodrome olympique est menacée à brève échéance et un comité de défense a été créé afin de faire échec au projet de gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal d'implanter un musée des sciences naturelles dans son emplacement actuel au coût de quelque \$ 50 millions.

Arborant un brassard noir, les membres du Comité de défense du Vélodrome olympique ont lancé un cri d'alarme, hier, en conférence de presse, afin d'alerter le public du sort qui attend l'unique piste intérieure au Canada.

«Il est minuit moins cinq», a reconnu le coordonnateur général de la Fédération québécoise des sports cyclistes, Pierre Thibault. Selon le «comité», la Régie des installations olympiques (RIO) n'accepte plus aucune réservation pour la période postérieure à décembre 1989, «ce qui semble bien corroborer l'hypothèse voulant que les travaux de réaménagement s'amorcent dès janvier 1990», indique-t-on.

Dans un vibrant plaidoyer livré dans une petite salle surchauffée du Regroupement Loisirs-Québec — la RIO

ayant refusé de prêter une salle —, Léandre Normand a rappelé que le Vélodrome est un héritage sportif des Jeux olympiques qu'il convient de conserver au moment où le cyclisme connaît une vogue de popularité sans précédent au Québec comme partout au Canada.

Dans l'immédiat, le «comité» souhaite présenter deux demandes au gouvernement québécois et à l'administration municipale : un moratoire d'un an afin d'empêcher le début des travaux d'aménagement du musée et une rencontre avec le ministre des Approvisionnements et Services, M. André Vallerand, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et délégué aux Pêcheries, M. Yvon Picotte, le maire de Montréal, M. Jean Doré, et le président de la RIO, M. Jean Deschamps.

Léandre Normand reconnaît que le cyclisme seul ne peut rentabiliser le Vélodrome. Il s'étonne en revanche que l'on ait de telles exigences envers le Vélodrome alors que le Jardin Botanique, les piscines et les arénas accumulent des déficits annuellement sans que leur survie ne soit menacée.

«La rentabilité financière est une chose, et le rôle social d'un équipement sportif en est une autre», laisse entendre Normand, une figure bien connue dans le milieu du cyclisme québécois.

Cela dit, le «comité» compte présenter aux élus un

programme visant à rentabiliser financièrement et socialement le Vélodrome, l'un des éléphants blancs nés du rendez-vous de 1976.

Ainsi, il sera proposé la création d'un centre multi-sports qui pourrait accueillir des épreuves cyclistes, des sports de combat, des manifestations sur glace — le Vélodrome peut se transformer en patinoire de dimension olympique, etc. Le Vélodrome, selon le «comité», pourrait aussi abriter un centre national d'entraînement, une Maison des sports du Québec, tout en poursuivant sa vocation commerciale avec ses différents salons.

«Ce projet pourrait toucher une vingtaine de fédérations, souligne Normand. Il permettrait aussi de bâtir des programmes d'envergure destinés tout autant au milieu scolaire qu'au public».

Pour assurer la rentabilité du cyclisme, le «comité» entend aussi proposer une formule de pari mutuel sur les compétitions cyclistes inspirée du modèle japonais du keirin. Au Japon, on dit que le keirin dégage des profits annuels moyens de \$ 446,000,000 qui sont directement réinvestis dans les communautés locales et régionales. Un amendement aux lois canadiennes devrait toutefois être apporté pour permettre ce genre de paris.

Les difficultés financières du Vélodrome ne datent pas

d'hier. Selon le président de l'Association cycliste canadienne, Marc Lemay, les problèmes de la piste ont commencé dès la fin des Jeux olympiques en 1976 alors que le gouvernement a sabré dans les budgets des fédérations. La situation s'est aggravée en 1980 lorsque la RIO a abandonné son rôle de promoteur après le fiasco financier du combat Leonard-Duran.

«Une menace plane sur le Vélodrome depuis 1976», affirme Lemay qui s'est plaint du manque de collaboration de la RIO au cours des dernières années. Lemay a d'ailleurs déclaré que des gens du Texas et de San Diego sont disposés à acheter la piste si jamais le gouvernement donne suite à son projet.

Quelques cyclistes étaient présents à la conférence de presse et ils cachaient mal leur inquiétude.

«La perte du Vélodrome serait une catastrophe pour le cyclisme canadien», affirme Curt Harnett, qui vient d'être couronné champion aux sprints des championnats Canadien Tire. Le Vélodrome est la seule piste couverte au Canada. Si on la perd, le cyclisme va s'en ressentir.

«Trois fois déjà, j'ai été invité à aller m'entraîner à l'étranger parce que le Vélodrome n'était pas disponible. Si la piste est démantelée, l'exode risque d'être encore plus grand».

Grand Prix de RFA Senna en quête de rachat

HOCKENHEIM, RFA (AFP) — Quatre Grands Prix sans marquer le moindre point. Le Brésilien Ayrton Senna (Marlboro McLaren Honda) se trouve confronté à une situation qui commence à devenir délicate au moment d'aborder la deuxième partie de la saison avec le Grand Prix de RFA, neuvième épreuve comptant pour le Championnat du monde de Formule 1, ce week-end à Hockenheim.

Quatre abandons, des problèmes mécaniques, une sortie de piste : «Magic» compte aujourd'hui 20 points de retard sur son coéquipier et ennemi, le Français Alain Prost. Un handicap important mais pas insurmontable pour le Brésilien qui ne veut pas s'effondrer. «Certes, ce n'est pas facile au plan psychologique, mais je pense que je suis assez solide dans ce domaine, dit Senna. Le défi n'en est que plus fort, plus intéressant. Il reste huit courses, et c'est beaucoup. Car si McLaren ne domine plus comme l'année dernière, nous conservons néanmoins l'avantage», dit Senna.

Encore faut-il que le champion en titre parvienne à mettre un terme à sa série de revers. Et le plus rapidement possible. Pourquoi pas dès Hockenheim ? Derrière les McLaren en effet, la concurrence se fait plus vive. Chaque Grand Prix apporte la confirmation d'un progrès de Ferrari, de Benetton, de March, de Williams-Renault. Plus le temps passera, plus l'adversité sera grande.

Pour Senna donc, le rachat doit intervenir très vite. Battre Prost, tel a toujours été l'objectif du Brésilien. Il en sera plus que jamais de même en RFA.

La nouvelle boîte de vitesses transversale, plus légère, s'est révélée un atout supplémentaire pour les McLaren. Le petit «plus» qui va permettre sans doute aux «rouge et blanc» de garder quelque temps encore un léger avantage sur leurs adversaires. Alors, le Grand Prix de RFA devrait une nouvelle fois opposer Senna à Prost dès les essais, aujourd'hui. Le Brésilien espère être, cette fois, épargné par la malchance afin que le «duel» puisse véritablement avoir lieu avec le Français. «Cette année, je n'ai jamais été battu à la régulière», remarque en effet Senna.

Face aux McLaren, les écuries n'ont pas ménagé leur peine pour réussir à s'immiscer dans la lutte en tête des Hockenheim. Tant chez Ferrari, que chez Benetton et Williams-Renault. La scuderia, respectant son programme de développement, va permettre à Nigel Mansell et Gerhard Berger de disposer de monoplaces allégées de quelques kilos, d'un gain de puissance.

Benetton Ford, de son côté, alignera deux nouvelles voitures. Après Alessandro Nannini à Silverstone, Emanuele Pirro touchera, à son tour, la B189 qui s'est immédiatement révélée plus performante, tant en accélération qu'en vitesse de pointe.

Chez Williams-Renault enfin, Thierry Boutsen et Riccardo Patrese pourront bénéficier des moteurs «évolution 2» aussi bien aux essais qu'en course. Tous ces efforts suffiront-ils à mettre en péril le binôme Senna-Prost ?

Les Expos privés de Foley pour 15 jours

Junior Noboa est rappelé d'Indianapolis

Richard Milo
de la Presse Canadienne

BUCK RODGERS ne s'était pas trompé. Tom Foley a bel et bien subi une fracture à l'index de la main droite, mardi. Les radiographies lui ont donné raison, hier.

Le nom de Foley a été placé sur la liste des blessés pour 15 jours, rétroactif à mercredi. Le joueur de deuxième-but s'est blessé en voulant faire vite pour amorcer un double jeu sur un roulant de Ricky Jordan.

«La balle a fait un bond qui l'a surpris», a expliqué Buck Rodgers, déçu mais réaliste car les blessures font partie du jeu.

«On parle beaucoup de profondeur. C'est dans les mois chauds comme juillet et août qu'on mise sur ses réserves».

Foley n'affiche qu'une moyenne de .234, mais il est un des joueurs-clés des Expos. En défensive, il n'a commis que quatre erreurs.

«Je m'attends à ce qu'il soit absent de deux à trois semaines», a précisé David Dombrowski, hier.

Foley devra porter une éclipse pour immobiliser son index durant cinq jours.

Le petit Junior Noboa a été rappelé pour la deuxième fois de la saison. À Indianapolis, il frappe pour .367, mais avec les Expos, il n'a conservé qu'une moyenne de .200, du 14 au 26 mai, quand il a remplacé Damaso Garcia, blessé au talon.

Comme Spike Owen est déjà sur la liste des blessés, les Expos seront privés en fin de semaine des deux joueurs qui évoluent le plus souvent au milieu de leur avant-champ.

Les deux positions seront comblées par Rex Hudler, Jeff Huson et Damaso Garcia.

Owen, lui, a pris du mieux. Il fait du jogging et il frappe depuis mardi. Il devrait être capable de revenir au début du voyage de 10 jours des Expos à Pittsburgh, New York et Chicago, à compter de lundi. Il a subi une entorse à la cheville lors du match contre les Reds de Cincinnati, le 16.

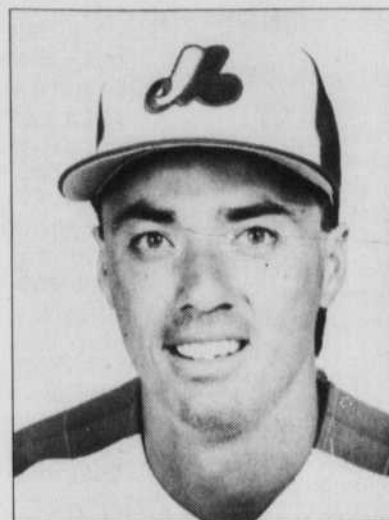
Heureusement pour les Expos, Garcia traverse une bonne période. En juillet, il affiche une excellente moyenne de .370 (10 en 27). Il a frappé en lieu sûr dans les cinq derniers matchs au cours desquels il a claqué un circuit, trois doubles et produit deux points.

Sans tambours ni trompettes, il a haussé sa moyenne à .286. Et c'est un joueur d'expérience.

«Il faut que tous contribuent pour qu'une équipe gagne le titre», dit-il, justement.

Cette année, chacun a produit à son tour».

Les Expos entreprennent ce soir une importante série de trois matchs contre les Cards de St. Louis. Pascual Perez (5-9) se mesurera au droitier Ted Power (2-4) lors du premier match, à 19 h 35. Face aux Cards, Perez a un dossier de 1-0 et une m.p.m.



Tom Foley

de 0.64 en deux départs. Il n'a pas été impliqué dans la décision lors de la défaite de 1-0 contre Jose DeLeon, le 21 avril, et il a battu Joe Magrane, 3-2, le 6 juin. Quant à Power, il n'a pas affronté les Expos cette saison. En carrière, son dossier est de 3-1 contre l'équipe montréalaise. Sa

medi (19 h 35), Dennis Martinez (11-1) sera opposé à Ken Hill (6-6) et dimanche (13 h 35), Bryn Smith (9-3) affrontera le gaucher Joe Magrane (11-6). Pour Martinez, il s'agit d'un départ important. Il est incommode depuis un mois par un malaise au genou, ce qui l'empêche de garder ses tirs bas. À ses quatre derniers départs, «El Presidente» a donné 17 points et 39 coups sûrs en 22.1 manches.

La fiche des Expos est de 3-8 contre les Cards. La raison : ils ne frappent pas. Andres Galarraga (4-en-36) et Hubie Brooks (3-en-27) affichent des moyennes de .111. Seul Tim Lincecum frappe bien (.379, 11-en-29) contre eux. Les Cards, eux, n'ont pas leur pareil pour fabriquer des points. Menés par Vince Coleman, qui a déjà réussi 44 vols de buts, ils affichent la meilleure moyenne au bâton (.259) de la Ligue nationale. De plus, ils n'ont commis que 74 erreurs, le plus faible total dans la ligue.

Rex Hudler et Mark Langston ont le même agent : Arn Tellem. Comme il veut que Langston reste à Montréal, Hudler ne rate jamais une occasion pour lui vanter l'équipe et la ville.

Les Mets encaissent un 3e revers

NEW YORK (AP) — Jay Bell, qui ne présentait qu'une moyenne de .128, a claqué un triple de trois points à titre

de frappeur suppléant dans une poussée de cinq points en septième manche et les Pirates de Pittsburgh ont

battu les Mets de New York 10-8 pour ainsi balayer les honneurs d'une série de trois matches à New York pour la première fois en huit ans.

Le triple de Bell a été claqué aux dépens du releveur Randy Myers et les Pirates, qui ont vu les adversaires combler un déficit 5-0 après la première manche, ont remporté leur cinquième victoire d'affilée.

La dernière fois que les Pirates ont remporté une série de trois matches à New York du 28 au 30 avril 1981, les vainqueurs avaient été Rick Rhoden, Jim Bibby et John Candalaria.

Il faisait 33 degrés en début de match et la partie a été retardée pendant 45 minutes en huitième manche à cause de la pluie.

Les Pirates ont pris les devants 5-0 en première contre Sid Fernandez. Barry Bonds a obtenu un simple de deux points et R. J. Reynolds a claqué un circuit de trois points.

Reynolds a par ailleurs obtenu un but sur balles quand les coussins étaient remplis en septième pour produire un point important.

Les Mets sont revenus dans le match avec une poussée de quatre points pour chasser le partant Jeff Robinson en troisième et ils ont pris les devants 6-5 en cinquième contre Neal Heaton quand Kevin Elster a obtenu un double de deux points.

Don Aase (1-3) a été le perdant alors que la victoire est allée à la fiche de Bob Kipper (3-3) qui a lancé pendant une manche en relève. Bill Landrum a lancé pendant deux manches pour protéger une 15e victoire.

Dodgers 7, Astros 5
À Houston, un circuit de trois points d'Eddie Murray, qui agissait comme frappeur suppléant en neuvième manche face au releveur Dave Smith, a permis aux Dodgers de Los Angeles d'arracher une victoire de 7-5 aux Astros de Houston.

Murray, qui frappait à la place de Dave Anderson, a expédié une offrande par dessus la clôture de droite. C'était la deuxième fois seulement en 23 occasions que Smith ne protégeait pas la victoire de son équipe.

Mickey Hatcher et Jeff Hamilton ont entrepris la neuvième avec des simples contre Larry Andersen (2-3). Après que le releveur Juan Agosto eût retiré sur des prises le frappeur suppléant Mike Scioscia, Murray a claqué son 10e circuit aux dépens de Smith.

BASEBALL

Ligue nationale

Mercredi

Phil'phie 4, Montréal 3
Pittsburgh 3, New York 2
San Diego 5, Cincinnati 3
Atlanta 5, S. Francisco 4
St. Louis 2, Chicago 0
Houston 6, Los Angeles 2

Hier

Cincinnati 6, San Diego 1
Pittsburgh 10, New York 8
Los Angeles 7, Houston 5
San Francisco à Atlanta

Aujourd'hui

New York, Cone (8-5) à
Chicago, Sanderson
(9-6), 14 h 20
Pittsburgh, Kramer
(4-6) et Reed (0-0) à
Philadelphie, Howell
(8-6) et McWilliams (2-
10), 2, 17 h 35

St. Louis, Power (2-4) à

Montréal, Perez
(5-9), 19 h 35
Cincinnati, Robinson (0-
1) à Atlanta, Smith (2-
11), 19 h 40

Ligue américaine

Mercredi

San Francisco, Robinson
(8-7) à Houston,
Clancy (5-7), 20 h 35
Los Angeles, Hershiser
(12-7) à San Diego,
Hurst (8-8), 22 h 05

Hier

Cincinnati 6, San Diego 1
Pittsburgh 10, New York 8
Los Angeles 7, Houston 5
San Francisco à Atlanta

Aujourd'hui

New York, Cone (8-5) à
Chicago, Sanderson
(9-6), 14 h 20
Pittsburgh, Kramer
(4-6) et Reed (0-0) à
Philadelphie, Howell
(8-6) et McWilliams (2-
10), 2, 17 h 35

St. Louis, Power (2-4) à

Montréal, Perez
(5-9), 19 h 35
Cincinnati, Robinson (0-
1) à Atlanta, Smith (2-
11), 19 h 40

Les trappeurs

pb cs pp cc moy.

Aldrete..... 111 24 10 1 216
Brooks..... 353 91 44 8 258
Fitzgerald..... 170 44 28 4 259
Foley..... 265 62 27 5 234
Galarraga..... 354 93 60 15 263
Garcia..... 140 39 13 2 279
Hudler..... 103 29 13 6 282
Huson..... 29 8 2 0 276
Johnson..... 69 14 11 1 203
Martinez..... 224 62 17 3 277
Nixon..... 217 50 20 0 230
Owen..... 264 64 27 4 242
Raines..... 296 90 48 5 304
San'venia..... 180 49 20 4 272
Wallach..... 369 104 52 8 282
Bats volés: Nixon 28; Raines
19; Hudler 12; Martinez 11;
Galarraga 8; Brooks 5; Gar-
cia 5; Huson, Wallach 3;
Fitzgerald, Foley, Owen,
Santovenia 2; Aldrete 1.

Les lanceurs

g-p ml pm rab ppm
Burke..... 5-1 602 17 38 252
Frey..... 3-1 180 5 12 256
Gross..... 8-8 138 1 67 108 436
Hesketh..... 5-3 301 24 24 712
Langston..... 8-3 942 21 102 200
Martinez..... 11-1 1472 53 79 323
McGaffigan..... 3-4 562 20 28 318
Perez..... 5-9 1190 53 92 401
R. Smith..... 9-3 1420 32 83 203
Z. Smith..... 0-1 160 1 12 056
Victoires préservées: Burke
21; Hesketh 3; McGaffigan 2;
Zane Smith 1.

Section Est

g p moy. diff.
MONTRÉAL..... 59 42 .584 —
CHICAGO..... 55 45 .550 3 1/2
NEW YORK..... 53 46 .535 5
ST. LOUIS..... 51 46 .526 6
PITTSBURGH..... 44 55 .444 14
PHILADELPHIE..... 38 60 .388 19 1/2

Section Ouest

g p moy. diff.
SAN FRANCISCO..... 60 41 .594 —
HOUSTON..... 58 44 .569 2 1/2
SAN DIEGO..... 49 53 .480 11 1/2
LOS ANGELES..... 48 55 .466 13
CINCINNATI..... 46 55 .455 14
ATLANTA..... 41 60 .406 19

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est
BALTIMORE..... 53 45 .541 —
TORONTO..... 50 51 .495 4 1/2
CLEVELAND..... 49 50 .495 4 1/2
BOSTON..... 46 49 .484 5 1/2
MILWAUKEE..... 48 53 .475 6 1/2
NEW YORK..... 47 53 .470 7
DETROIT..... 34 65 .343 19 1/2

Section Ouest

g p moy. diff.
CALIFORNIE..... 60 39 .606 —
OAKLAND..... 60 41 .594 1
KANSAS CITY..... 55 45 .550 5 1/2
TEXAS..... 55 45 .550 5 1/2
MINNESOTA..... 48 51 .485 12
SEATTLE..... 48 52 .480 12 1/2
CHICAGO..... 43 57 .430 17 1/2

LIGUE NATIONALE

Section Est
g p moy. diff.
MONTRÉAL..... 59 42 .584 —
CHICAGO..... 55 45 .550 3 1/2
NEW YORK..... 53 46 .535 5
ST. LOUIS..... 51 46 .526 6
PITTSBURGH..... 44 55 .444 14
PHILADELPHIE..... 38 60 .388 19 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est
BALTIMORE..... 53 45 .541 —
TORONTO..... 50 51 .495 4 1/2
CLEVELAND..... 49 50 .495 4 1/2
BOSTON..... 46 49 .484 5 1/2
MILWAUKEE..... 48 53 .475 6 1/2
NEW YORK..... 47 53 .470 7
DETROIT..... 34 65 .343 19 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Ouest
g p moy. diff.
SAN FRANCISCO..... 60 41 .594 —
HOUSTON..... 58 44 .569 2 1/2
SAN DIEGO..... 49 53 .480 11 1/2
LOS ANGELES..... 48 55 .466 13
CINCINNATI..... 46 55 .455 14
ATLANTA..... 41 60 .406 19

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est
BALTIMORE..... 53 45 .541 —
TORONTO..... 50 51 .495 4 1/2
CLEVELAND..... 49 50 .495 4 1/2
BOSTON..... 46 49 .484 5 1/2
MILWAUKEE..... 48 53 .475 6 1/2
NEW YORK..... 47 53 .470 7
DETROIT..... 34 65 .343 19 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Ouest
g p moy. diff.
CALIFORNIE..... 60 39 .606 —
OAKLAND..... 60 41 .594 1
KANSAS CITY..... 55 45 .550 5 1/2
TEXAS..... 55 45 .550 5 1/2
MINNESOTA..... 48 51 .485 12
SEATTLE..... 48 52 .480 12 1/2
CHICAGO..... 43 57 .430 17 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est
BALTIMORE..... 53 45 .541 —
TORONTO..... 50 51 .495 4 1/2
CLEVELAND..... 49 50 .495 4 1/2
BOSTON..... 46 49 .484 5 1/2
MILWAUKEE..... 48 53 .475 6 1/2
NEW YORK..... 47 53 .470 7
DETROIT..... 34 65 .343 19 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Ouest
g p moy. diff.
CALIFORNIE..... 60 39 .606 —
OAKLAND..... 60 41 .594 1
KANSAS CITY..... 55 45 .550 5 1/2
TEXAS..... 55 45 .550 5 1/2
MINNESOTA..... 48 51 .485 12
SEATTLE..... 48 52 .480 12 1/2
CHICAGO..... 43 57 .430 17 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est
BALTIMORE..... 53 45 .541 —
TORONTO..... 50 51 .495 4 1/2
CLEVELAND..... 49 50 .495 4 1/2
BOSTON..... 46 49 .484 5 1/2
MILWAUKEE..... 48 53 .475 6 1/2
NEW YORK..... 47 53 .470 7
DETROIT..... 34 65 .343 19 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

Section Ouest
g p moy. diff.
CALIFORNIE..... 60 39 .606 —
OAKLAND..... 60 41 .594 1
KANSAS CITY..... 55 45 .550 5 1/2
TEXAS..... 55 45 .550 5 1/2
MINNESOTA..... 48 51 .485 12
SEATTLE..... 48 52 .480 12 1/2
CHICAGO..... 43 57 .430 17 1/2

Ne
manquez
pas

LE 18 AOÛT
ÉDUCATION

CAHIER
SPÉCIAL

TOMBÉE PUBLICITAIRE: 4 août
RÉSERVATIONS (514) 842 9645

AUTOMNE 1989

TENDANCES MODE
parution le 9 septembre
tombée publicitaire le 17 août

INFORMATIQUE
parution le 6 octobre
tombée publicitaire le 22 septembre

LE DEVOIR

La cécité de l'autruche libérale

Indemniser le chômage ou promouvoir l'emploi ?

DANS la très courte, mais redoutable, liste des priorités de son gouvernement pour la rentrée d'automne (taxe de vente, taux d'intérêt, réduction du déficit et, par la force des choses, avortement), M. Brian Mulroney ne mentionne plus la réforme de l'assurance-chômage.

Faut-il interpréter cette omission comme un simple oubli ? Ou le premier ministre prend-il pour acquis que cette réforme se fera sans heurt ? Ou bien s'agit-il d'un repli plus ou moins stratégique auquel il se sera résigné à la suite de l'annonce, à la fin de juin, des consultations publiques d'un comité parlementaire itinérant qui doit faire rapport aux Communes le 10 octobre ?

Pendant ce temps l'opposition fourbit ses armes en vue d'une lutte sans merci contre ce projet de réforme à trois volets.

Le premier volet est, à coup sûr, le plus vulnérable. Il consiste à épargner près de \$ 1,3 milliard au chapitre des prestations versées par le régime : hausse des normes d'admissibilité et réduction de la durée des prestations (\$ 770 millions), pénalité plus sévère pour les abandons d'emploi sans motif valable (\$ 450 millions)...

Ces mesures restrictives ont déjà été dénoncées avec véhémence, et continueront de l'être. Et l'argument voulant que le régime canadien d'assurance-chômage soit un des plus généreux au monde n'impressionnera guère. (Jusqu'à tout récemment la prestation hebdomadaire maximale versée par l'État de New York aux personnes sans emploi était tout juste la moitié de ce que reçoivent les Canadiens placés dans la même situation.)

Le Parti libéral du Canada a déjà commencé à accumuler les munitions en vue de l'assaut à l'automne. Il a commandé à une firme de consultants une étude d'impact indiquant quelles seront les premières victimes de ces coupures. Le dossier libéral témoigne d'une probité intellectuelle moins qu'élémentaire. L'on peut même questionner la déontologie de l'agence qui a accepté ce travail. On aura beau répliquer que cette recherche a été réalisée à partir des moyens les plus sophistiqués, il n'en reste pas moins que l'ordinateur le plus perfectionné ne traite que les informations qu'on lui fournit. Or, les auteurs de l'étude ont menti à l'ordinateur : ils lui ont caché des données essentielles — dont tout le deuxième volet de la réforme.

Car les « économies » que le gouvernement compte faire à l'assurance-chômage ne seront pas

retirées du circuit. Elles seront immédiatement, et dollar contre dollar, remises en circulation par d'autres canaux : prestations parentales (\$ 340 millions), formation professionnelle (\$ 130 millions), diverses initiatives visant à aider les chômeurs (\$ 545 millions) et le reste. Pour être crédible, la recherche libérale se devait de tenir compte des retombées de ces mesures.

Ce deuxième volet mérite en effet une attention très spéciale. En débattre, c'est s'interroger sur l'efficacité réelle de l'ensemble des programmes fédéraux regroupés sous le titre ronflant de Planification de l'emploi ou, plus pompeusement, de Stratégie de mise en valeur de la population active. La relecture du chapitre que le Vérificateur général du Canada y consacrait dans son rapport de 1987 ravive certains doutes. Voilà un débat qui reste à faire, mais qui exigerait de la part de l'opposition libérale un sens de l'intérêt public beaucoup plus élevé que la démagogie facile à laquelle elle paraît vouloir se limiter.

Le troisième volet de cette réforme, on le trouve dans le dernier discours du budget de M. Wilson. Parmi les mesures envisagées pour réduire son déficit budgétaire, le gouvernement se retirera du financement de l'assurance-chômage dont les coûts, à partir du 1er janvier 1990, seront entièrement assumés par les cotisations des employeurs et des salariés.

C'est dire que le gouvernement se propose d'augmenter le « prix » du travail, puisque cette cotisation versée par l'employeur n'est rien d'autre qu'un impôt sur l'embauche, une taxe sur la masse salariale.

Est-ce vraiment sage ?

De façon générale, on se refuse au Canada à faire le débat sur ce terrain. Il est vrai que le poids des prélèvements sociaux imposés aux entreprises est sans commune mesure avec celui qui pèse sur les employeurs européens, en France par exemple.

Mais depuis longtemps, dans les préoccupations de l'opinion canadienne, l'indemnisation du chômage l'a toujours emporté sur le souci de la création de nouveaux emplois. Et même ceux qui préconisent une politique de plein emploi se gardent bien de remettre en cause un régime de protection sociale qui, par certains traits, est créateur de chômage.

— JEAN FRANCOEUR

Une leçon en vue de 1992

Bombardier récolte les fruits d'une bonne lecture de l'Europe

ÊTRE ASSOCIÉ au projet du siècle en Europe, c'est le pari que vient de remporter la société Bombardier. En décrochant, au sein d'un consortium européen, le contrat de la construction des prototypes et des châssis des trains qui assureront le transport des voitures et des autobus dans le tunnel sous la Manche, l'entreprise de Valcourt fait d'une pierre deux coups.

Le contrat est important : près d'un demi-milliard de dollars, quelque 600 emplois assurés à l'usine de La Pocatière. Mais Bombardier se taille aussi une place de choix à l'intérieur même du marché européen, à trois ans de la mise en œuvre de l'Acte unique qui modifiera radicalement les données du commerce international fin 1992.

L'octroi de ce contrat découle certes des efforts de cette société québécoise pour mettre au point des véhicules ferroviaires de première qualité. Mais on aurait tort de sous-estimer la démarche stratégique suivie par Bombardier dans sa tentative de prendre pied sur le Vieux continent. Voilà quelques mois, Bombardier s'est en effet porté acquéreur de la société Short, en Irlande du Nord, spécialiste de l'aéronautique. C'était, à peu de choses près, suivre le modèle tracé en 1986 alors que Bombardier prenait le contrôle de la société

belge BN, entreprise versée depuis des décennies dans la construction de véhicules ferroviaires, trains et trams notamment.

Aviation et transport ferroviaire : ces deux secteurs vont inévitablement profiter de la réalisation du plus grand marché au monde que deviendra la Communauté économique européenne. Bombardier s'est donc « positionnée » en regard de ces deux secteurs qui correspondent en tout point aux axes de développement privilégiés selon son propre plan de développement. Démarche classique, serait-on tenté d'ajouter. Mais là où Bombardier oblige à prolonger le commentaire, c'est en prenant en considération les moyens mis en œuvre pour parvenir à ce résultat. Au lieu de débarquer en Europe et de tenter de faire cavalier seul, les dirigeants de cette entreprise ont préféré se procurer une « carte de visite » qui soit significative au moment de tenter sa chance lors de l'adjudication des vrais contrats. BN et Short répondent précisément à cet objectif. On en voit aujourd'hui le résultat.

C'est une leçon à méditer de ce côté-ci de l'Atlantique où on en est encore à s'interroger sur le sens de l'Europe de 1992.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Mouska, le chien des enfants...

BILLET

GILLES LESAGE

AU SOLSTICE d'été, un drame terrible a frappé ma famille. J'ai perdu mon meilleur ami, victime de la pantouflarde et intolérante vie de banlieue.

Ça n'a pourtant pas toujours été ainsi. Quand mon fils est arrivé avec un chiot tout blanc, il y a dix ans, je n'en voulais pas du tout. Je savais par expérience — une longue décennie avec un petit Milou — que le chien des enfants devient vite celui des parents, du père surtout. Il n'en était donc pas question, sauf que. Sauf que notre fille était de mère avec son grand frère ; à eux deux, ils eurent vite fait de convaincre leur mère. Et comme tous trois croyaient à la démocratie, je n'eus d'autre choix que de m'incliner devant mon triste sort.

Les enfants, bien sûr, s'en sont occupés. Peut-être pas pour le dressage et les autres soins d'usage — laissés aux parents adoptifs — mais pour le développement et l'épanouissement de sa personnalité. Courses et glissades dans le salon et d'une pièce à l'autre, sauts et tourbillons, jeux de cache-cache, séances de confidences sur les petites joies et les grandes peines. Et les touffes de poil léger et blanc qui virevoltaient partout, y compris sur les vêtements des grandes occasions. Mais qui, pensez-vous, s'occupait des petits et gros « cadeaux » de Mouska ? Qui lui donnait à boire et à manger ? Et la promenade quotidienne, la baignade occasionnelle, la recherche effrénée pour mettre fin aux escapades, aux aboiements en pleine nuit, qui s'en

occupait ?

Malgré tout, comment ne pas s'attacher à ce quadrupède affectueux, à la fois discret et omniprésent, qui guette votre retour pour élaborer ses plus belles finesses, et qui fait la toupie après souper pour que vous vous pavaniez avec lui dans les rues somnolentes du quartier ? Quelle fierté quand une aimable voisine, émue au souvenir du chien de son enfance, s'enquiert de la race de votre compagnon. Le terme de bâtard vous répugne, autant que celui de corniaud et de métis. Vous tentez bien d'imaginer pour lui quelque race de berger, digne de son allure fière et noble ; mais vous devez vous résigner à confier qu'il est le premier de sa race. Et vous n'osez pas ajouter qu'il le restera à jamais pour vous.

Charmant, accueillant et accapant, c'était un adepte de la marche forcée, pour son maître et lui, la plus longue possible, au moins une fois le jour. Peu importe l'heure, fatigue ou pas chez « l'homme de la maison », il se tournait vers sa laisse, tant il est vrai que l'on finit par aimer ses chaînes... Certains soirs, j'étais d'accord avec le comte d'Orsay qui, avec sa morgue d'aristocrate, affirmait : « Plus je regarde les représentants du peuple, plus j'admire mes chiens. »

Notre Mouska a contribué énormément au bien-être de sa famille d'adoption. Pour nous quatre, cet escogriffe a été un zoothérapeute hors de pair, avant que le terme ne soit à la mode, n'y revienne plutôt. Comme le troubadour Hugues Aufray, j'ai souvent fredonné « Je ne suis plus maître chez moi, c'est mon chien qui fait la loi... » Mais comment en vouloir à ce « réfugié » nocturne de la chambre à coucher quand le tonnerre faisait rage, quand il faisait

tout un boucan pour tenter de rejoindre sa petite amie « française », quand une mouffette, débâchée dans le boisé du golf, se défend en l'arrosant généreusement, quand il filait à la belle épouvante dès qu'une porte s'entrouvrait ?

Comme il était vif, un peu trop, souvent, à mon goût ! Il n'a, pour cause, participé à aucun concours. Agile, alerte, il avait à nos yeux une noblesse à nulle autre pareille, capable de prouesses pour épater tout cynologue. Mais nous, humbles cynophiles de banlieue, devions nous contenter du matricule de Cap-Rouge...

Comme il se doit, le grand garçon est parti, la fille aussi. Le chien des enfants est resté, comme une merveilleuse prothèse en quelque sorte, une antidote à l'ennui. Avec les années, il est devenu un vrai chien de poche, habile aux manèges, comme dans un cirque perpétuel, flairant bruyamment une présence ou un bruit suspect, mais incapable de quelque méchanceté.

Les parents sont devenus de fiers grands-parents. Le moment terrible est venu, l'échéance inéluctable soupesée en tous sens. Le canin futé se fait plus câlin que jamais, les gaffes sont plus rares. Même la vétérinaire nous incite à attendre, à ne pas presser la triste décision. Il le faut pourtant. Au matin dit, l'ami fidèle et loyal est aux aguets, comme d'habitude, les oreilles dressées comme un radar. Il est mort doucement, sans douleur.

La maison est vide sans lui, depuis un mois. Nous tentons de nous rappeler ses frasques, mais ce sont ses joyeuses gambades avec les enfants, ses finesses et ses becs à tout visiteur, qui assaillent notre mémoire, inconsolable.



LETTRES AU DEVOIR

L'oeuvre de Satan

Lettre à M. Brian Mulroney

L'ENFANT conçu est le fruit de l'acte qui appelle à la vie, un don de Dieu, qu'il soit désiré ou non, et on doit le laisser grandir car son destin est lancé pour l'éternité.

La femme a le droit de disposer de son corps comme elle l'entend, mais non pas du fœtus qu'elle porte. Son droit s'arrête là où commence le corps de son enfant. Le fœtus qu'on arrache à son nid maternel, en lui faisant subir une mort horrible, ressent toutes les douleurs qui lui sont infligées et, tôt ou tard, son cri silencieux atteint les entrailles de sa mère.

Le désordre moral dans lequel nous patapons a obscurci nos valeurs au point de trouver légitime de tuer nos petits avant leur naissance parce qu'ils dérangent nos vies. On viole impunément les lois divines au nom d'une fausse liberté qui nous asservit, pour satisfaire nos égoïsmes. C'est l'oeuvre de Satan pratiquée au grand jour : tuer l'enfant, l'innocence même, pour détruire la famille.

Est-ce qu'on informe la femme qui choisit l'avortement de ses graves responsabilités morales envers l'être qui croît en elle, de l'ampleur de ce geste fatidique ? La prévient-on de toutes les conséquences néfastes tant physiologiques que psychologiques auxquelles elle s'expose par cet acte contre nature ?

Je vous demande de lutter avec foi et courage contre ce fléau en éblouissant :

— une loi qui reconnaît le fœtus comme être humain à part entière dès sa conception et protège sa vie contre toute agression ;

— un programme d'aide financière et morale pour les femmes en situation difficile permettant de mener à terme leur grossesse ;

— une assistance après l'accouchement, si nécessaire, afin d'aider la mère à assumer ses nouvelles responsabilités.

— LUCETTE ARSENAULT
Sainte-Foy, le 17 juillet.

Principe absolu

JE VOUDRAIS commenter quelques points dans l'éditorial de Jean-Claude Leclerc du 19 juillet.

Laissons de côté les personnalités de Mlle Daigle et M. Tremblay. Il y a une vie en jeu. La vie de leur enfant. Il n'est pas question d'imposer des droits d'hommes sur les femmes. Il s'agit de reconnaître la chose la plus évidente du monde. L'enfant non encore né a le droit de vivre, quels que soient les desirs de sa mère ou de son père.

Il ne s'agit pas non plus d'imposer quoi que ce soit à Mlle Daigle. Elle est enceinte. Par définition elle est donc une mère. Elle a le devoir et elle devrait avoir la responsabilité de respecter la vie de son enfant. La grossesse est le résultat très prévisible des rapports sexuels. Elle n'est ni une punition ni une imposition. L'imposition et l'abus, c'est vouloir tuer un enfant à naître parce qu'il est un inconvénient.

J.-C. Leclerc dit qu'il n'est plus question de savoir qui a tort ou raison. Mais c'est justement cela qu'il faut savoir. Toute loi repose sur une moralité. S'il n'y a pas de

tort ou de raison, s'il n'y a pas de bien ou de mal, alors tout est permis. Pourquoi avons-nous des lois pour protéger les individus contre le viol, la discrimination, l'esclavage, etc. ? Parce qu'on reconnaît certains principes absolus.

Il n'y a pas de compromis possible avec les principes absolus. On ne peut pas permettre le viol ou le racisme dans certains cas. Alors, pourquoi voulez-vous qu'on permette le meurtre des enfants non encore nés dans certains cas ?

— LOUIS DI ROCCO
Scarborough, Ont., le 22 juillet.

Par contre

EN TANT que féministe, j'ai horreur que des tribunaux, composés majoritairement d'hommes, puissent décider du sort des femmes. Par contre, je trouve inhumain et égoïste que des femmes se fassent avorter, surtout à un stade avancé de leur grossesse.

Dans certaines situations, c'est peut-être la réponse. Mais, ce n'est pas la seule. Qu'advient-il de l'adoption ? Si une femme ne se sent pas prête à assumer les responsabilités que représente la venue d'un enfant, pourquoi ne pas laisser à d'autres le privilège de s'en occuper. Combien de couples, ici au Québec, attendent de nombreuses années, souvent en vain, un enfant. Que représente neuf mois dans la vie d'une femme à comparer à la vie d'un enfant et au bonheur d'une famille.

Je remercie le Seigneur que deux femmes courageuses aient choisi l'adoption. Sans leur geste d'amour et de générosité, je ne serais pas aujourd'hui l'heureuse mère de deux merveilleux enfants. Il est grandement temps de redorer le blason de l'adoption. Mesdames, un peu de courage et de respect pour la vie !

— LINDA LAROCQUE
Gatineau, le 24 juillet.

Annexion aux USA

L'IDÉE de l'annexion du Québec (25 % seraient en faveur) est aussi vieille que les États-Unis. Lors de la guerre d'Indépendance en 1775-76 et plus tard en 1812, de nombreux Canadiens français appuyèrent les Américains dans l'espoir d'être eux-mêmes délivrés du joug britannique.

Après avoir proposé l'indépendance du Bas-Canada, Louis-Joseph Papineau considéra à la fin de sa vie l'idée de son annexion aux États-Unis d'Amérique. Et combien d'autres depuis.

Pourtant ce serait un acte politique suicidaire. Jamais les USA ne pourraient reconnaître quelque distinction que ce soit au Québec. Jamais ils ne pourraient reconnaître l'unilinguisme français du Québec parce que de nombreux États sont eux-mêmes aux prises avec des problèmes linguistiques quasi explosifs. Ce serait un dangereux précédent.

De nombreux Canadiens français émigrèrent aux États-Unis et malgré leur intention de protéger leur langue et culture, ils furent irrémédiablement assimilés dans l'espace de deux générations.

Ajoutons qu'au niveau social et culturel, nous n'avons rien à envier à notre puissant voisin qui, assez curieusement, est honni un peu partout dans le monde. Leurs problèmes de racisme, de criminalité et de drogue ne devraient pas nous intéresser non plus.

Si le Canada refuse notre société distincte, la solution ne devrait pas consister à se jeter

aveuglément dans pareilles griffes d'aigle, mais de faire confiance, une fois pour toutes, à nos propres moyens. Le Québec devrait plutôt devenir une Suède d'Amérique, pays souverain et neutre, moins militarisé et plus soucieux de son environnement.

— ALAIN RABY
St-Jean Port-Joli, le 3 juillet.

Mauvais goût

Lettre au réseau TVA

LE JEUDI 20 juillet à 19 h 30, j'ai eu une mauvaise surprise en regardant l'émission Rock et Belles Oreilles, sur votre réseau. J'ai trouvé vulgaire et de mauvais goût la façon dont ce groupe a ridiculisé Jésus-Christ, à une heure où beaucoup de parents et d'enfants sont devant la télé !

Votre programmation étant normalement respectable, je trouve décevant que vous laissiez diffuser de telles bêtises !

L'éducation est l'affaire de tous et vous détestez une grande partie de cette responsabilité ! J'ai confiance que vous saurez faire le nécessaire pour maintenir la qualité de vos émissions !

— ALBERT CORMIER
Nanisivik, T.N.O., le 24 juillet.

Sauveur

« LES SONDAGES sont très clairs : nos anglophones du Québec, ces pauvres martyrs, ont trouvé l'homme providentiel qui les sauvera des affres de l'humiliation où les a plongés leur terrible tortionnaire Robert Bourassa. Il leur faudra certes subir encore trois longues années de purgatoire, mais ils peuvent au moins dès maintenant voir l'extrémité d'un long tunnel.

Après avoir bu religieusement, pendant des années, les paroles de son maître de Mont-Royal et suivi avec succès un cours de perfectionnement à Toronto, Jean « Batman » Chrétien s'apprête en effet à voler à leur secours.

Il était temps. Le Québec sera remis à la place qui aurait dû rester la sienne, sous le joug d'Ottawa. Plus question de notion malsaine de société distincte. Il faudra parler l'anglais au Québec comme partout au Canada.

Le retour du sauveur sera, comme il se doit, facilité par la myopie congénitale de trop nombreux francophones.

— MICHEL GALLAY
Montréal, le 20 juillet.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

« LE DEVOIR » (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$49.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Sharon s'oppose aux contacts avec l'OLP

JÉRUSALEM (Reuter) — Les rivaux du président du conseil israélien Yitzhak Shamir au sein du Likoud ont annoncé hier qu'ils allaient faire campagne contre ses contacts avec des personnalités palestiniennes des territoires occupés.

« Nous avons décidé de lancer une campagne d'information pour expliquer les dangers de ces discussions, parce que ce sont des négociations avec des gens liés à l'OLP », a déclaré à la presse le ministre du Commerce et de l'Industrie Ariel Sharon. Il a ajouté qu'il allait organiser des réunions avec des membres du Likoud dans tout le pays.

Il tenait ces propos après une réunion de deux heures au siège du Likoud à Tel Aviv où le vice-président du conseil David Levy et le ministre de l'Economie Yitzhak Modai, tous deux alliés de Sharon dans sa fronde contre Shamir.

La presse israélienne a rapporté que Shamir avait rencontré secrètement six Palestiniens ces dernières semaines pour tenter d'obtenir leur soutien à son projet d'élections en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

L'une de ces personnalités arabes, l'avocat de Ramallah Djamil Tariqi, partisan déclaré de l'Organisation de libération de la Palestine, a confirmé mardi qu'il avait rencontré le président du conseil.

Plusieurs journaux, dont *Haaretz* (libéral) et *Hadashot*, ainsi que des personnalités politiques de gauche, ont salué favorablement ces contacts.

« Nous ne comprenons pas toutes ces critiques, parce qu'à notre avis ce processus est vital et ces rencontres sont essentielles », a ainsi déclaré le ministre travailliste des Communications Gad Yaacobi.

À Gaza, l'ambassadeur des États-Unis en Israël William Brown a rencontré hier des Palestiniens pour tenter de rallier des soutiens au projet d'élections de Shamir, selon des diplomates américains.

Par ailleurs, des soldats israéliens ont abattu hier un manifestant palestinien en Cisjordanie. Dans la bande de Gaza, des Palestiniens ont tué un homme soupçonné de collaborer avec Israël, selon des sources arabes et médicales.

Enfin, le président de l'OLP Yasser Arafat a apporté hier son soutien aux personnalités palestiniennes de Cisjordanie et de la bande de Gaza qui ont rencontré Yitzhak Shamir.

Commentant pour la première fois ces contacts Arafat a indiqué que Djamil Tariqi avait rencontré des responsables israéliens « en toute connaissance et avec l'approbation de la direction » palestinienne.

Le communiqué d'Arafat semble destiné à les rassurer ainsi qu'à décourager toute action à leur encontre des durs du mouvement palestinien opposés à toute compromission avec Israël.

Le Soviet suprême cède aux exigences économiques des Baltes

MOSCOU (AFP) — Les Baltes ont accueilli comme un succès le vote du Parlement soviétique qui leur donne un feu vert pour qu'ils appliquent au 1er janvier 1990 des formes d'autonomie économique, même si l'adoption d'une loi à ce sujet a été reportée à l'automne.

Le Soviet suprême a adopté hier à une très large majorité deux résolutions de portée provisoire, à défaut d'accepter le projet de loi présenté par l'Estonie et la Lituanie, qui s'y donnaient le droit de disposer de leurs ressources et de gérer leur budget indépendamment de Moscou.

La première approuve le passage à l'an prochain des trois Républiques baltes — en y incluant la Lettonie — à « l'autonomie comptable », et charge leurs gouvernements locaux de mener le travail préparatoire à cet effet en collaboration avec celui de l'URSS.

La seconde déclare que le Soviet suprême « approuve en première lecture les dispositions fondamentales du projet de loi sur l'autonomie économique », et demande à examiner ce texte, retravaillé avec des Comités parlementaires et le gouvernement soviétique, à sa session

Jaruzelski va quitter la direction du PC polonais

VARSOVIE (Reuter) — Le général Wojciech Jaruzelski, élu la semaine dernière à la présidence de la République polonaise, présentera demain sa démission de premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), a-t-on appris hier au palais présidentiel du Belvédère.

Jaruzelski dirigeait le POUP depuis octobre 1981. Il compte également démissionner du bureau politique et du comité central, lequel devait se réunir aujourd'hui et demain en session plénière extraordinaire, a-t-on précisé de même source.

« Le général est déterminé non seulement à renoncer à son poste (de premier secrétaire) mais également à son siège au bureau politique et au comité central », a-t-on déclaré de même source à Reuter.

« Il est ferme sur ce point. Je peux vous dire que son discours d'adieu est en train d'être rédigé ».

On avait auparavant annoncé de source proche du POUP que Jaruzelski désirait renoncer à ses responsabilités à la tête du parti, maintenant qu'il est élu à la présidence du pays, mais que des pressions s'exerçaient à l'intérieur du POUP pour qu'il y reste jusqu'à la fin de l'année.

De source proche de Jaruzelski, on ajoute que le général est décidé à résister à ces pressions et n'accepterait de rester quelques semaines de plus qu'en cas d'incapacité du comité central à lui choisir un successeur immédiatement.

Jaruzelski a été élu le 19 juillet au nouveau poste de président, doté d'importantes prérogatives et créé spécialement pour lui. En démissionnant du POUP, il chercherait à assumer ce nouveau rôle de garant des réformes politiques et économiques en cours en se plaçant au-dessus des querelles partisans.

De source proche du POUP, on ajoute que la réunion extraordinaire du comité central devrait être l'occasion pour la direction de procéder à une purge importante à la suite de l'échec de ses candidats aux élections législatives de juin.

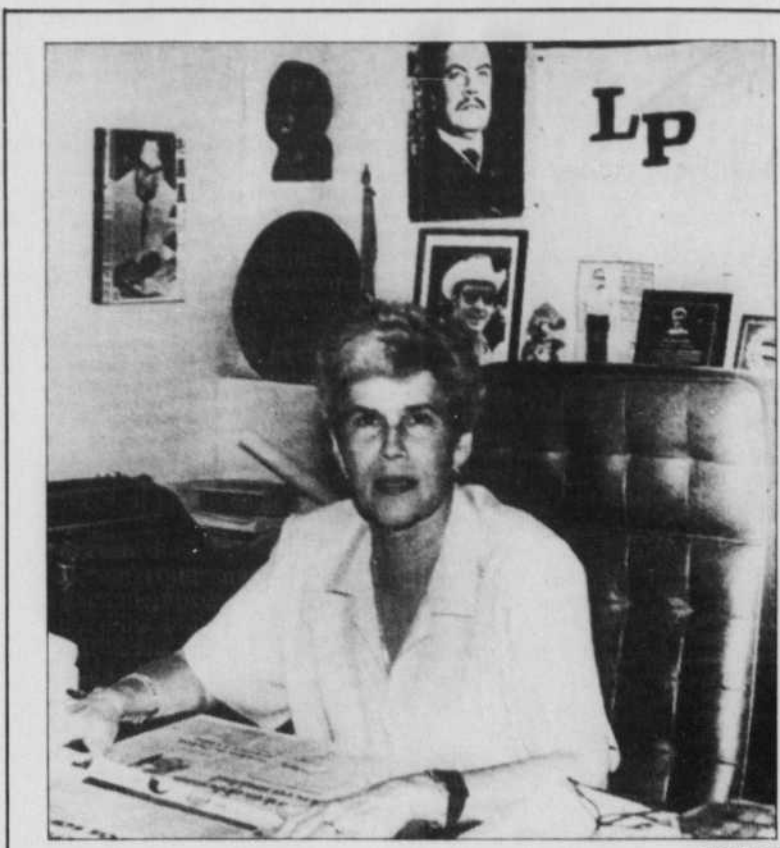
On avance que le renouvellement pourrait toucher la totalité des 17 membres du bureau politique et un tiers des 230 membres du comité central. Les principales victimes pourraient être les réformateurs du parti, accusés par la base d'avoir conduit le POUP à l'abattoir électoral.

« Il est étrange de constater que ce sont les réformateurs qui vont faire les frais de cet échec », a-t-on déclaré. « La base veut du sang. Les gens sont furieux et ils veulent des coupables ».

Les membres de base du POUP leur reprochent notamment d'avoir négocié avec l'opposition les accords de la table ronde, signés le 5 avril dernier et prévoyant une démocratisation politique en échange d'un soutien des opposants aux réformes économiques engagées par le gouvernement.

Les réformistes punis pour avoir été les précurseurs de ce mouvement devraient cependant être remplacés par d'autres partisans du changement, explique-t-on de même source.

Parmi les successeurs possibles de Jaruzelski au poste de premier secrétaire, on avance les noms du président du conseil sortant Mieczyslaw Rakowski, Wladyslaw Baka, responsable de l'économie au bureau politique, Marian Orzechowski, chef du groupe parlementaire du POUP, et Leszek Miller, l'un des secrétaires exécutifs du comité central.



Chamorro pense à la présidence

Violeta Barrios de Chamorro a déclaré récemment qu'elle accepterait d'être candidate à la présidence du Nicaragua si elle était choisie par les partis d'opposition. Mme Chamorro dirige le grand quotidien *La Prensa*.

Castro fustige Bush et parle de la désintégration de l'Union soviétique

LA HAVANE (AFP) — Le président cubain Fidel Castro a dressé mercredi soir un panorama particulièrement sombre de l'avenir du communisme dans les pays les plus libéraux de la communauté socialiste : Hongrie, Pologne et Union soviétique, qui l'a conduit à envisager l'isolement de la révolution cubaine face aux États-Unis.

Dans un discours prononcé à Camaguey pour le 36e anniversaire de l'attaque de la caserne Moncada, Fidel Castro a même utilisé un vocabulaire d'apocalypse en évoquant l'éventualité — « qui, nous espérons, n'arrivera jamais » — d'une « désintégration » de l'Union soviétique en butte aux grèves et aux conflits entre nationalités.

Le même ton dramatique a prévalu pour parler des États-Unis, « triomphalistes » comme jamais devant les difficultés du camp socialiste, et qui, avec le président George

Bush, rêvent « d'un empire de mille ans, comme Hitler » il y a quelques décennies.

Au cours de son discours d'une heure 45, l'un des plus courts de ses trente dernières années pour commémorer le signal du début de la Révolution cubaine avec l'attaque de la caserne Moncada, de Santiago de Cuba, en 1953, Fidel Castro a écarté toute allusion aux problèmes intérieurs.

Ainsi, contre toute attente, le leader cubain n'a pas eu un mot pour parler du scandale des officiers trafiquants de drogue qui a secoué les fondements du régime cubain depuis début juin. Fidel Castro veut ainsi donner l'impression, estiment les observateurs, que l'affaire a trouvé sa conclusion avec l'exécution, le 13 juillet dernier, de l'ex-général Arnaldo Ochoa et de trois autres officiers supérieurs.

Aucun changement de ligne poli-

tique ou économique à Cuba n'a été annoncé, mais a été réaffirmée la fermeté à l'égard des États-Unis et de l'administration de George Bush qui ne s'est pas précipitée sur l'offre de Fidel Castro d'une collaboration pour lutter contre le trafic de drogue. Cette réaction prudente de Washington à l'offre cubaine, estiment certains diplomates occidentaux à La Havane, pourrait expliquer la nouvelle diatribe anti-américaine du leader cubain.

En soulignant que son pays avait les moyens de vivre en autarcie, le leader cubain a affirmé, que quoi qu'il arrive dans le camp socialiste, la révolution cubaine « ne se rendra, ni ne se vendra ». Fidel Castro a ainsi émis la possibilité que dans l'avenir les livraisons à Cuba en provenance des pays socialistes ne continuent pas d'arriver dans l'île avec la même « ponctualité ».

Sans oublier de rappeler le droit

de chaque pays socialiste et de chaque parti communiste à l'indépendance, Fidel Castro s'est montré particulièrement ironique à l'égard de la Pologne et la Hongrie, les deux pays communistes que George Bush vient de visiter « pour y encourager les tendances capitalistes », selon Fidel Castro.

En Pologne, Wojciech Jaruzelski n'a été élu président, a-t-il dit, que par une voix de la majorité de la Diète et, a-t-il laissé entendre, Lech Walesa — dont il a cité le nom — parade. En Hongrie, l'opposition gagne des élections et, a-t-il conclu, il « est possible que nous soyons devant une transition pacifique du socialisme au capitalisme ».

En revanche, Fidel Castro n'a pas évoqué la Chine, parmi les pays communistes traversant des difficultés, malgré les récents événements tragiques à Pékin.

L'assassin de Palme est condamné à perpétuité

STOCKHOLM (AFP) — Christer Pettersson, 42 ans, accusé du meurtre du premier ministre suédois Olof Palme, le 28 février 1986, a été condamné à la prison à vie, a annoncé hier la cour d'Assises de Stockholm.

La décision cependant n'a pas été prise à l'unanimité, les deux magis-

trats professionnels faisant partie de la cour aux côtés de six jurés professionnels ayant estimé que les preuves matérielles étaient insuffisantes, l'arme du crime notamment n'ayant pas été retrouvée.

Christer Pettersson avait été inculpé le 14 décembre 1988, inculpé

le 29 mai et son procès s'était ouvert le 5 juin. Le principal avocat de Pettersson, Me Arne Liljeros a d'ores et déjà annoncé qu'il ferait appel.

En tout état de cause, l'alibi fourni par l'accusé n'a pas suffi à entamer l'intime conviction « des jurés, manifestement convaincus par le témoignage de Lisbet Palme, l'épouse de la victime ».

Mme Palme, elle-même légèrement blessée dans l'attentat, avait affirmé sans l'ombre d'une hésitation qu'elle reconnaissait l'accusé. « Je l'ai vu dans les yeux », a-t-elle dit, précisant qu'il se trouvait à quelques mètres et l'avait regardée fixement avant de disparaître dans la nuit.

Le procureur, Anders Helin, s'il n'a pu apporter aucune preuve matérielle de la culpabilité de l'accusé, a réussi à jeter le doute sur la crédibilité du principal témoin de la défense, un retraité de 68 ans, Algot Aasell, qui affirme avoir reconnu Pettersson assis sur un banc d'une station de banlieue à l'heure approximative du crime.

Le procureur dans son réquisitoire avait souligné que Pettersson nourrissait une haine viscérale à l'encontre du premier ministre mais l'accusé lui-même a dit qu'il admirait profondément Olof Palme, appréciait son caractère et par plusieurs témoins.

En outre, le profil de l'accusé, repris de justice, alcoolique, grand consommateur d'amphétamines, videur de cabarets à l'occasion, correspond mal à l'image du meurtrier froid et

déterminé d'un homme politique de haut niveau.

Mais son calme, sa maîtrise de soi, sa façon très élaborée de s'exprimer ont frappé les nombreux chroniqueurs judiciaires suédois et étrangers qui ont suivi les débats au Palais de Justice.

Mais ce verdict ne lève pas le doute sur la façon dont les policiers, y compris la Saepo, la police secrète, ont mené l'enquête au cours des deux premières années qui ont suivi le crime.

Tout s'est passé comme si Hans Holmér, ancien chef de la Saepo, préfet de police de Stockholm au moment du crime et chargé de l'enquête, s'était ingénié à balayer certains indices pour privilégier la piste des Kurdes PKK. Cette piste, après la démission de Holmér, s'est avérée être une impasse.

La cour d'appel commencera l'examen du dossier le 7 septembre, probablement dans la même salle de sécurité du palais de justice de Stockholm. Cette fois, Pettersson sera jugé par quatre magistrats et trois jurés désignés.

Plusieurs témoins seront à nouveau entendus, dont Lisbet Palme. La défense, quant à elle, demandera certainement l'audition de nouveaux témoins.

Tout reste donc à refaire. Comme l'a fait remarquer un étudiant, l'un des rares membres du public qui a pu suivre les audiences de bout en bout, « trois ans et cinq mois après le crime, un suspect a été condamné, reste à trouver le coupable ».

Une seule délégation pour le Cambodge

PARIS (AFP) — Un accord, qui permet à la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge de s'annoncer sous de meilleures auspices, a finalement été acquis, hier soir, après deux jours de suspense et d'intenses négociations de couloirs, sur la composition de la délégation du Cambodge à cette conférence, qui débute dimanche.

Selon cet accord, qui a été annoncé par les négociateurs cambodgiens et confirmé par le Quai d'Orsay, le Cambodge sera représenté par une seule délégation, et en tant que pays, à cette conférence, où les participants seront placés par ordre alphabétique autour d'une table rectangulaire.

La délégation du Cambodge, placée entre le Brunei et le Canada, sera composée des leaders des qua-

tre factions, dans l'ordre suivant : M. Son Sann (FNLPK, droite nationaliste), le prince Sihanouk (FUNCINPEC), M. Khieu Samphan (Khmers rouges), et M. Hun Sen (PPRK, parti du gouvernement de Phnom Penh).

La partie de Phnom Penh souhaitait deux délégations distinctes pour représenter le Cambodge, tandis que le prince souhaitait une seule délégation afin de ne pas sembler accepter une partition du Cambodge. Cette question, entre autres désaccords, avait fait échouer la table ronde qui s'était ouverte, mardi, à la Celle Saint Cloud, près de Paris, pour tenter de régler avant la conférence les aspects internes de la crise du Cambodge.

La conférence internationale sur le Cambodge se réunira le 30 juillet, au niveau des ministres des Affaires étrangères, en présence de 20 parti-

cipants, sous la coprésidence de la France, qui l'a convoquée, et de l'Indonésie, hôte de rencontres informelles sur le Cambodge à Djakarta.



LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738

Québec..... (418) 845-2080

Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059

Indicatif 418..... 1-800-463-4747

Indicatif 819..... 1-800-361-5699

Indicatif 613..... 1-800-361-5695

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
BÉGIN, Michel Restaurant L'Attente Enr. 200 C. boul. Brien Repentigny	1 Restaurant pour vendre	200 C. boul. Brien Repentigny
2425-7388 QUÉBEC INC. Les Buffets Pico-Lo Enr. 502, Iberville Suite 4 Repentigny	Changement de capacité d'un Restaurant pour vendre	502, Iberville Suite 4 Repentigny
2623-4526 QUÉBEC INC. POUR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE ST-ANDRÉ Hôtel le St-André 136 Val d'Ajol Lorrain	1 Bar	1285 St-André
166919 CANADA INC. Restaurant Au Sommet Enr. 4767 Ste-Catherine Est Montréal	1 Restaurant pour vendre	4767 Ste-Catherine Est Montréal
ALCÉO'S INC. Alceo's Inc. 6285 boul. Monk Montréal	1 Restaurant pour vendre	6222 boul. Monk Montréal
143076 CANADA INC. Cabaret L'Entre Peau 1115 Ste-Catherine Est Montréal	Augmentation de capacité de 1 Bar avec danse et spectacles	1115 Ste-Catherine Est Montréal
ELLEANGE CANADA INC. Le Gallus 1249 Metcalfe Montréal	1 Restaurant pour vendre	1249 Metcalfe Montréal
2625-2270 QUÉBEC INC. Bar Restaurant Le Maxime 255, boul. Labelle Local 100, Laval	3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse 1 Bar (Demande corrigée)	255, boul. Labelle 100, Laval
LES ENTREPRISES DE GESTION MONTRÉAL-EST INC. Danse à Broadway 45 Grande-Allée Montréal-Est	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles	1305 rue Notre-Dame Est Montréal-Est
LAPIERRE, Réjeanne Les Entreprises Romantico 5757 boul. Monk Montréal	1 Restaurant pour vendre	5757 boul. Monk Montréal
159555 CANADA INC. Les Fruits Mont Carmel (Dartington) Enr. 6695, ave. Dartington Montréal	1 Épicerie	6695, ave. Dartington Montréal
2641-5729 QUÉBEC INC. Le Rendez-Vous 4837 Rang des 60 St-Jean Baptiste	1 Restaurant pour vendre	4769 rue Ontario Est Montréal
SANG YUEN COMPANY Sang Yuen Company 1111, rue St-Urbain Montréal	1 Épicerie	1111, rue St-Urbain Montréal
2733-5009 QUÉBEC INC. Café Papillon 1213, rue Rachel Est Montréal	1 Bar	2113, rue Rachel Est Montréal
BISTRO ST-LAURENT INC. Bistro St-Laurent Inc. 4216 boul. St-Laurent Montréal	Augmentation de capacité d'un bar	4216 boul. St-Laurent Montréal
162699 CANADA INC. Cocktails 183E, boul. Hymus Pointe Claire	Addition d'autorisation de danse dans 1 Bar	183 E. boul. Hymus Pointe Claire
AUX DEUX GAULOISES INC. Aux Deux Gauloises Inc. 5195 Côte des Neiges Montréal	Changement de capacité du Restaurant pour vendre	5195 Côte des Neiges Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Laflamme, avocat

Québec

Les Inuit accusent les écologistes de les mener au génocide culturel

Françoise Côté
Collaboration spéciale

SISIMIUT (Groenland) — « L'interdiction de la chasse aux phoques et aux baleines, préconisée par les mouvements écologiques européens et américains, représente pour les Inuit rien de moins qu'un génocide culturel », a affirmé Mme Rosemarie Kuptana, vice-présidente de la Conférence Circumpolaire Inuit (CCI) devant les délégués à la 5e assemblée annuelle générale. Le but ultime de ces campagnes est de nous forcer à renoncer à pourvoir à la subsistance de nos familles, de détruire nos marchés pour les produits de nos ressources renouvelables et, finalement, de divorcer les Inuit de leur mode de vie.

Mme Kuptana a dit être toujours étonnée de constater avec quelle violence on peut s'attaquer à un petit peuple qui n'a jamais, au cours des

siècles précédents, mis en danger la survie des espèces. Ce n'est qu'avec l'apparition de la société industrielle que la planète a commencé à être empoisonnée.

Après trois ans d'efforts pour enseigner les mouvements en faveur des droits des animaux, Mme Kuptana constate que ceux-ci ne semblent pas pouvoir être persuadés dans un avenir rapproché, aussi la CCI envisage-t-elle d'orienter maintenant ses efforts vers la création de nouveaux marchés dans le monde pour les peaux de phoques.

Lors de la séance d'ouverture, le premier ministre groenlandais, M. Jonathan Motzfeldt a parlé du choc culturel qui met en danger notre existence et toutes les assises de notre culture. Aussi, aujourd'hui, devons-nous non seulement combattre les rigueurs de la nature mais également l'ignorance et les préjugés du reste du monde. Il considère les campagnes contre la chasse traditionnelle aux animaux à fourrure

comme « émotionnelles et erronées ».

Pour sa part, Mme Kuptana a rappelé qu'en juin 1988, le programme de la CCI pour une stratégie inuit régionale de conservation a reçu le prix des Nations Unies, « Global 500 » pour son travail pour l'environnement. Elle croit que c'est une vue déformée de la matière qui ressort des campagnes pour les droits des animaux. Le développement, la civilisation industrielle a aliéné les gens de contacts normaux avec la nature et ils ne peuvent comprendre la relation qu'ont les Inuit avec leur milieu naturel.

Enfin, la CCI est heureuse que le gouvernement canadien ait décidé l'ouverture de tanneries pour peaux de phoques à Broughton Island et à Coral Harbour. « Le développement d'industries pour les ressources renouvelables sera crucial pour les communautés inuit dans les années à venir », dit Mme Kuptana.

Un DC-10 s'écrase en Libye

TRIPOLI (Reuter) — Soixante-dix-huit personnes au moins ont trouvé la mort et 47 autres ont été blessées dans l'accident d'un DC-10 sud-coréen qui s'est écrasé hier matin dans le brouillard alors qu'il tentait de se poser à Tripoli, a annoncé le gouvernement libyen.

Dans un communiqué commun, les ministères de l'Aviation civile et de la Santé ont indiqué que 66 passagers de l'appareil des Korean Airlines (KAL), le deuxième DC-10 à s'écraser en l'espace de neuf jours, étaient indemnes.

Sous la lumière des projecteurs, les secouristes continuaient hier soir de retirer des cadavres des débris de l'avion, plus de 12 heures après l'accident, dont le bilan définitif sera probablement plus lourd.

Tous les passagers de l'avion, qui assurait la liaison Seoul-Tripoli via Bangkok et Djeddah, étaient de nationalité sud-coréenne, à l'exception de sept Libyens et trois Japonais.

Selon le communiqué, 30 des

blessés sont dans un état critique et les 17 autres n'ont été que légèrement atteints. Quatorze des 18 membres d'équipage figurent au nombre des survivants, dont le pilote.

Dans une dépêche publiée précédemment, l'agence officielle Jana avait fait état de 113 blessés, un chiffre qui inclut probablement 66 passagers qui ont déjà pu quitter les hôpitaux.

« C'était comme un bulldozer qui a tout poussé devant lui sur une distance de près d'un kilomètre », a déclaré à Reuter un Libyen vivant près de l'aéroport qui a été réveillé par la chute du DC-10.

Les causes de l'accident n'ont pas encore été établies, mais des employés de l'aéroport ont indiqué qu'un appareil soviétique avait été dérotté sur Malte peu auparavant en raison de l'épais brouillard qui régnait sur Tripoli hier matin.

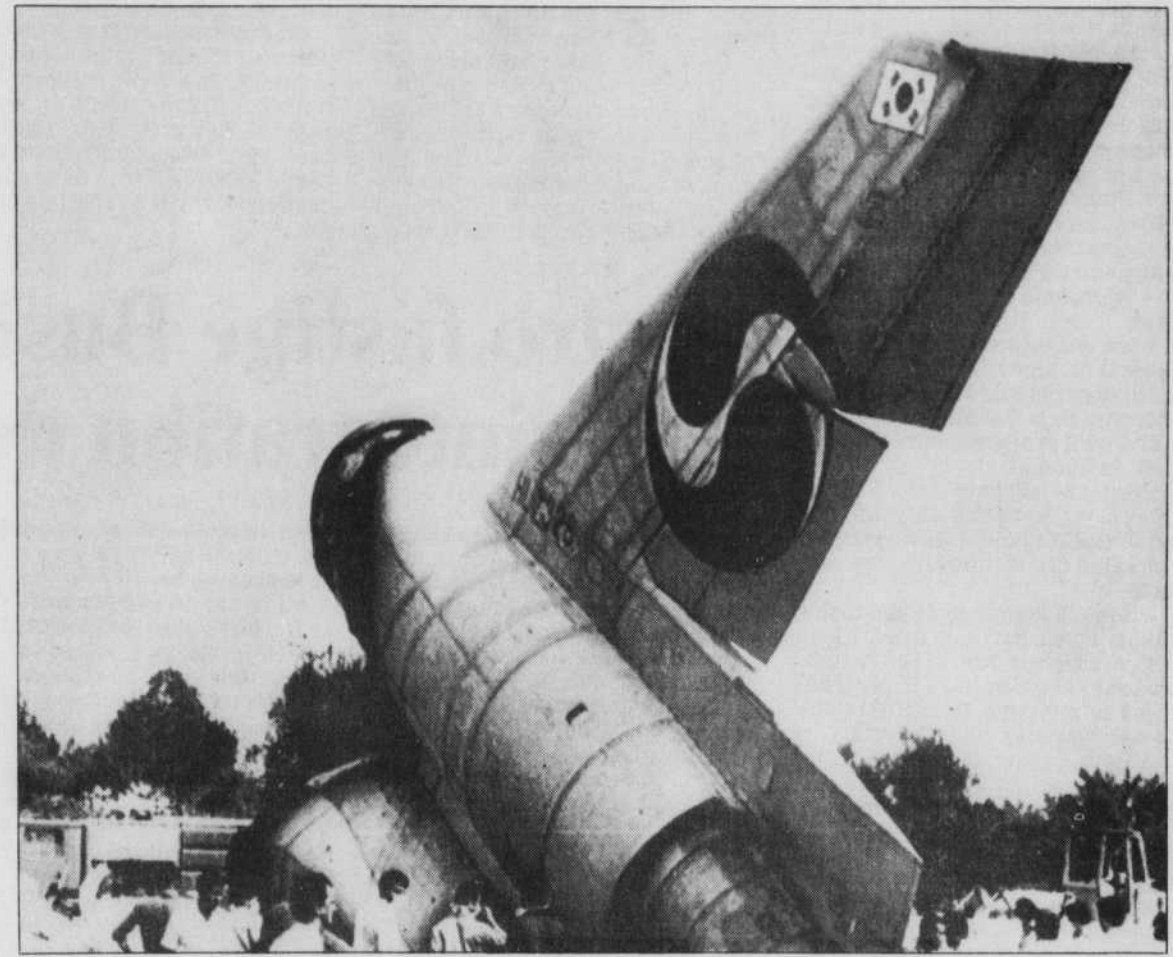
Au nombre des victimes, figurent quatre occupants de deux maisons rasées par le DC-10 dans sa chute ainsi qu'un employé de la

compagnie aérienne nationale libyenne qui circulait en voiture sur la route voisine de l'aéroport.

Le train de l'appareil est resté fiché dans une des maisons, tandis que la carlingue poursuivait sa route sur une distance de plusieurs centaines de mètres, perdant ses ailes et ses réacteurs avant de s'arrêter à près de 500 m de la piste, a rapporté un témoin.

Un porte-parole de l'ambassade sud-coréenne en Libye a indiqué que l'appareil transportait environ 300 personnes, mais la KAL a cité à Séoul le chiffre de 181 passagers et 18 membres d'équipage.

Il s'agit du second accident grave survenu sur un DC-10 en neuf jours. Le 19 juillet, un appareil identique de la compagnie américaine United Airlines s'était écrasé sur l'aéroport de Sioux City (Iowa) après avoir tenté un atterrissage d'urgence. Cent-dix des 296 passagers avaient péri. Une explosion était survenue peu avant l'accident dans le moteur arrière situé dans la queue de l'avion.



Un DC-10 des lignes aériennes sud-coréennes s'est écrasé hier près de l'aéroport de Tripoli en Libye. C'est le deuxième avion de ce type à connaître un tel sort en 9 jours.

Le prix du lait augmentera sous peu

OTTAWA (PC) — La crème glacée, le yogourt et d'autres produits laitiers coûteront plus cher à partir du mois prochain, résultat d'une hausse du prix payé aux producteurs laitiers.

Le ministre fédéral de l'Agriculture, Don Mazankowski, a annoncé jeudi que le prix cible pour le lait de transformation passera de \$ 47.06 à \$ 47.45 l'hectolitre (100 litres), le 1er août. Le prix cible est le prix suggéré auquel les entreprises de transformation achètent le lait auprès des fermiers, pour en tirer différents produits.

Les prix payés aux producteurs laitiers pour le lait consommé par les Canadiens sont réglementés par les gouvernements provinciaux. Les deux types de lait sont habituellement de même qualité.

L'augmentation de 39 cents l'hectolitre est la première accordée aux producteurs laitiers depuis février 1988. En tout, au cours des trois dernières années, les prix du lait de transformation ont grimpé de 2.1 pour cent.

Le prix de soutien du beurre augmentera aussi de 1.3 pour cent, pour atteindre \$ 5.167 le kilo, tandis que le prix de la poudre de lait écrémé sera majoré de 1.1 pour cent, pour se fixer à \$ 3.046 le kilo.

Ces nouveaux prix tiennent compte des récentes augmentations des frais de production et relèveront les revenus des entreprises de transformation, a indiqué le ministre Mazankowski dans un communiqué de presse.

M. Mazankowski a aussi annoncé la mise sur pied d'un groupe de tra-

vail national, qui aura pour tâche de le conseiller sur le secteur laitier et de travailler à l'élaboration de la nouvelle politique laitière fédérale. Ce groupe de travail sera composé de représentants du gouvernement fédéral, de la Commission canadienne du lait, de la Fédération canadienne des producteurs de lait, du Conseil national de l'industrie laitière et de l'Association des consommateurs du Canada.

Le groupe de travail examinera également de nouveaux mécanismes d'établissement des prix qui permettraient de mieux conjuguer les intérêts des producteurs, des transformateurs et des consommateurs. C'est Ken McKinnon, le vice-président de la Commission canadienne du lait, qui présidera le groupe de travail.

AVORTEMENT

Le NPD croit que la mère doit décider

Lia Lévesque
de la Presse canadienne

LE NPD-Québec croit qu'en matière d'avortement, c'est à la femme seule de décider. Le chef Gaëtan Nadeau ne croit même pas nécessaire d'imposer une limite dans le temps pour autoriser ou interdire un avortement.

Tout comme le Parti québécois, le NPD propose à Québec de combler lui-même le vide juridique qui existe en matière d'avortement en amendement le Code civil québécois.

Le NPD-Québec se distingue toutefois du Parti québécois sur un point. Selon le chef du NPD-Québec, les droits du fœtus ne commencent qu'avec sa naissance, et non lorsqu'il est dans le ventre de la mère. « Quand l'enfant nait vivant et viable, il a des droits. » Avant, « c'est à la mère de décider », plaide M. Gaëtan Nadeau, qui rejette toute limite à la

grossesse, même à 20 semaines.

M. Nadeau ne se fie nullement au gouvernement conservateur pour adopter une loi en faveur des femmes. Les députés conservateurs sont divisés et trop près du mouvement pro-vie, selon lui.

C'est donc à Québec d'agir pour offrir des services gratuits et accessibles dans toutes les régions du Québec.

M. Nadeau précise que ces services d'avortement doivent s'accompagner d'un train de mesures visant à faciliter les grossesses désirées et la vie familiale: garderies, congés parentaux, aide aux familles démunies, aux familles monoparentales, etc.

Quant au jugement lui-même, M. Nadeau le trouve « aberrant » et y voit « un recul des femmes ». À ses yeux, c'est comme si les juges avaient dit à Chantal Daigle « À cause de l'absence de loi, paf, garde-le ».

D'après lui, le fait pour Chantal

Daigle de désirer un avortement parce qu'elle refuse de l'élever seule est un motif suffisant pour justifier l'avortement, « surtout quand on sait ce que ça veut dire être monoparental aujourd'hui: pauvreté, abandonner souvent sa carrière ».

Le chef du NPD-Québec devait participer hier soir à la manifestation en faveur de l'avortement, au centre de Montréal, en compagnie d'autres personnalités et groupes de pression.

De son côté, le Centre de recherche et d'information sur l'intégration des musulmans au Canada, par le biais de son représentant le Dr Abdel Kader ben Abdallah, a fait savoir qu'il « accueillait avec beaucoup de soulagement » la décision du tribunal.

Il a tenu à souligner que pour l'Islam, l'enfant « quel que soit son âge, a les mêmes droits qu'un adulte ». Si les parents « font défaut », c'est à la société de « prendre le relais ».

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Partisans

et des cintres pour symboliser « la clandestinité où voudraient les ramener certains hommes ».

Le rassemblement a eu lieu au parc Lahaie, à l'angle de la rue Saint-Laurent et du boul. Saint-Joseph, à 19 h. De là, les manifestants et manifestantes se sont rendus au parc Jeanne-Mance où des personnalités bien connues, dont Juanita Westmoreland-Traoré, Nicole Brossard, Madeleine Lacombe, Marie-Claire Séquin, Louky Bersianik et autres, devaient prendre la parole vers 20 h. Mais elles n'ont pu le faire, à cause des dangers d'orage.

« Ni pape, ni juge, ni médecin, ni conjoint, ni premier ministre... C'est aux femmes de décider! », affirmait-on dans le manifeste de la Coalition.

Par ailleurs, à Québec, près de 250 personnes se sont rendues sur la colline parlementaire pour dénoncer le jugement de la Cour d'appel.

Les manifestants — des hommes, des femmes, certaines avec des enfants — tenaient des pancartes où l'on pouvait notamment lire: « Non à la paternité par effraction! », « On en a ras-le-col » et « Non à l'esclavage des tribunaux ».

Les manifestants ont fait une collecte de \$ 400 pour Chantal Daigle. Ils ont également accepté le contenu d'un lettre qui devait être envoyée au premier ministre du Québec Robert Bourassa et dans laquelle on réclame que la Charte québécoise des droits et libertés du Québec soit amendée pour inscrire « le droit de toute femme à l'exercice du libre choix de la maternité, incluant l'accès gratuit à l'avortement et aux moyens de contraceptifs ».

La manifestation avait été convoquée par le Réseau d'action et d'information des femmes de Québec (RAIF).

« C'est un mouvement spontané, une réaction du cœur. On savait qu'il y avait une grande manifestation à Montréal, mais on voulait le souligner aussi à Québec », a expliqué

Marcelle Dolment, présidente du RAIF.

Là non plus, la météo n'a cependant pas été du côté des manifestants: quelques minutes avant l'heure prévue pour le rassemblement, il pleuvait toujours à boire debout.

« Nous espérons une plus belle température, mais c'est peut-être symbolique de ce que nous ressentons dans nos cœurs », a dit Mme Dolment.

Peu de syndicats ou de groupes étaient officiellement représentés. Une dizaine de membres du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec s'y trouvaient, de même que la présidente du conseil central de la CSN, Mme Nicole Madore, qui a justifié le faible taux de participation des membres de la centrale par le fait qu'ils sont presque tous en vacances.

◆ Étudiants

raison notamment du reboisement en cours dans plusieurs régions. « Il y a pénurie d'étudiants dans ce domaine », note M. Nadeau. Les jobs en environnement sont également nombreux et souvent appréciés car ils sont effectués en plein-air.

Le Placement étudiant du Québec — qui relève du ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Technologie — a renoué cette année avec l'aide directe à l'entreprise, en versant une subvention à l'entreprise manufacturière qui embauche un étudiant à des fins de recherche en informatique, biochimie ou quelques autres domaines. Le gouvernement donne \$ 100 par semaine par étudiant de niveau collégial et \$ 120 pour l'étudiant d'université. L'étudiant doit avoir du travail pour un minimum de huit semaines. (D'ailleurs, plusieurs étudiants dans tous les domaines trouvent un emploi pour un temps trop limité à leur goût.)

Étonnamment, le \$ 1.5 million prévu pour le programme n'est qu'à moitié dépensé. M. Nadeau propose quelques explications: « nous avons annoncé le programme trop tard et son champ d'application était peut-être trop restreint ». Ainsi, les bureaux d'ingénieurs ne pouvaient se prévaloir de la subvention, limitée au secteur manufacturier. Le virage technologique du Placement étudiant a donc été pris en douce.

◆ Parizeau

québécoises — soit la Charte québécoise et le code civil — et déplace donc cette question dans l'arène provinciale.

C'est nouveau car jusqu'à présent, seul le code criminel, de compétence fédérale, a englobé l'avortement.

« Cela (le jugement) déplace la question sur l'Assemblée nationale du Québec, tout d'un coup », a dit M. Parizeau hier, en parlant des « révélations » du jugement.

Le chef du PQ promet sa collaboration « non-partisane » au gouvernement, s'il veut dissiper rapidement la « pagaille » suscitée par le jugement. Sinon, il promet de harceler ses adversaires libéraux pendant la campagne électorale, prévue pour cet automne.

« Si le premier ministre reste muet, se contentant de se tourner vers Ottawa, alors « le gouvernement nous aura dans les pattes ».

M. Parizeau était flanqué, hier, de Mmes Pauline Marois, vice-présidente du Parti, Huguette Maison-neuve, présidente du comité d'action politique des femmes, et de M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales sous le gouvernement qui a mis sur pied les cliniques de planification familiale dans les CLSC du Québec, faisant éventuellement de la province une des plus libres en matière d'accès à l'avortement.

M. Parizeau estime que la voie la plus pertinente serait d'insérer dans la Charte québécoise une définition claire de la personne humaine, indiquant à quel moment le fœtus doit être considéré comme tel.

Ensuite, une loi serait adoptée pour modifier le code civil, qui reconnaît à la femme le droit d'avorter, interrompre une grossesse non désirée, avec des limites dans le temps, établies à partir de critères médicaux.

Le PQ autoriserait l'avortement jusqu'au moment où la science médicale établirait que le fœtus séparé de la mère est viable.

« C'est une formule; c'est un principe. Il y en a d'autres », a dit le chef du PQ. M. Parizeau ne détecte pas non plus la formule retenue par un comité du Barreau et disant la grossesse en trois périodes de trois mois: la première au cours de laquelle l'avortement est permis, la seconde où il est permis sous certaines conditions et la troisième au cours

PRATIQUES DISCRIMINATOIRES

Bell Canada interjette appel

(PC) — Bell Canada a demandé à la Cour d'appel fédérale, hier, de casser une décision de la Commission canadienne des droits de la personne de faire enquête sur de présumées pratiques discriminatoires de la part de Bell.

Bell soutient dans sa requête que la commission a « enfreint les règles de justice naturelle » en décidant de donner suite à la plainte sans fournir à l'entreprise la possibilité d'expliquer sa position. La compagnie a aussi accusé la commission d'avoir agi comme « juge dans sa propre cause » en décidant unilatéralement de prolonger le délai d'un an fixé pour le dépôt d'une plainte pour discrimination.

crimination.

La Commission des droits de la personne a annoncé la semaine dernière qu'elle nommerait un enquêteur chargé d'étudier le géant des communications, une compagnie privée soumise à la réglementation fédérale, ainsi que Radio-Canada, une société d'Etat.

Selon la commission, les rapports sur l'équité en emploi remis par ces deux entreprises au gouvernement fédéral indiquent que les femmes, les autochtones et les membres de minorités visibles pourraient n'avoir pas été traités équitablement.

Un porte-parole de Bell, Rod Doney, a soutenu en entrevue qu'au

contraire, la compagnie de téléphone avait été « à l'avant-garde » des efforts pour établir des pratiques d'emploi équitables pour ses 55,000 employés. Radio-Canada a aussi rejeté l'argument de la commission selon lequel elle aurait aussi eu des pratiques discriminatoires.

En vertu d'une loi fédérale qui date de 1986, les ministères, sociétés de la Couronne et entreprises relevant du gouvernement fédéral doivent soumettre des rapports annuels sur l'évolution du nombre de femmes, d'autochtones, de membres des minorités visibles et de personnes handicapées à leur emploi.

de laquelle il est interdit à de rares exceptions près.

Le Parti québécois n'attend pas grand-chose d'Ottawa. M. Parizeau souligne d'abord que les moyens fédéraux se limitent à la criminalisation ou à la mise en branle d'une procédure d'amendements constitutionnels qui nécessiteraient beaucoup de temps et ensuite parce que le premier ministre fédéral n'a pas été des plus clairs.

Sur le cas de Mme Daigle, M. Parizeau reste prudent. Il dit que « c'est à la mère de décider ». Il ajoute que la loi mentionnait la limite de 20 semaines et que Mme Daigle serait « obligée d'en tenir compte ». Mme Marois a dit pour sa part que Mme Daigle devrait pouvoir se faire avorter.

◆ Chantal Daigle

Les juges peuvent prendre de trois à quatre mois pour décider s'ils vont entendre un appel. Une cause acceptée peut attendre plusieurs autres mois avant d'être effectivement entendue, et le jugement final peut prendre jusqu'à 18 mois.

En outre, la Cour suprême ne siège pas à cette époque-ci de l'année, et plusieurs juges sont présentement à l'extérieur de la région de la capitale nationale. La session d'automne ne devrait pas recommencer avant le 3 octobre prochain.

Les fonctionnaires de la Cour suprême interrogés par la Presse Canadienne hier ne se souvenaient pas avoir vu les juges interrompre leurs vacances pour entendre une cause.

En mars dernier, le plus haut tribunal du pays avait refusé de se prononcer sur les droits du fœtus en expliquant qu'il s'agissait d'un débat théorique.

L'ancien ministre manitobain Joseph Borowski voulait faire reconnaître que la Charte canadienne des droits et libertés protégeait le droit du fœtus à la vie, mais la Cour su-

prême avait répliqué que l'article du Code criminel que contestait M. Borowski n'existait plus depuis le jugement sur la cause Morgentaler, le 28 janvier 1988.

◆ MacDonald

tés entre les deux ministères. Au contraire, assure-t-on, M. Villiard a participé à la préparation de la mission asiatique, et tout s'est bien déroulé.

Entre temps, hier, l'exécutif du comté de Robert-Baldwin a entrepris des démarches afin, dit-il, de convaincre M. MacDonald de se représenter aux prochaines élections. Selon la présidente, Mme Joyce Fenel, a loué les réalisations du député-ministre, et Robert-Baldwin et le Québec ne peuvent se passer d'un homme de la qualité de M. MacDonald.

Quant au président Lorrain, à peine de retour des célébrations entourant le bicentenaire de la Révolution française, il est reparti, pour le Gabon cette fois, pour la réunion internationale des maires francophones. Le maire Jean Doré y est également. Avant son départ, M. Lorrain a fait savoir au premier ministre que sa décision de se porter ou non candidat serait prise dans les 48 à 72 heures suivant son retour d'Afrique. Ce qui veut dire vers la fin de la semaine prochaine.

C'est d'ailleurs dans une semaine que les premières escarmouches électorales seront lancées, sur la Côte-Nord avec M. Jacques Parizeau, chez les jeunes libéraux, à Sherbrooke, avec M. Bourassa.

Si le compte à rebours est déclenché le 9 août, les élections auraient lieu le lundi 25 septembre, ce qui est encore possible. Mais on croit plutôt qu'elles seront lancées le 16 août pour le lundi 2 octobre, ou une semaine plus tard pour le mardi 10 (lendemain de l'Action de Grâce), ou une semaine plus tard, pour le 16 octobre. Les paris sont ouverts.

◆ Rafsandjani

hier matin, à 24 heures de l'ouverture du scrutin.

Outre l'élection présidentielle, les Iraniens devront, lors de cette double consultation, se prononcer par oui ou par non à la question qui leur sera posée sur la réforme de la constitution.

Les journaux, la radio ainsi que la télévision d'Etat appellent, depuis l'ouverture officielle de la campagne le 11 juillet, et surtout depuis la clôture de celle-ci, la population à venir massivement voter, estimant que « chaque vote est un non à l'arrogance mondiale » (l'impérialisme) et aux « ennemis de la révolution ».

La radio, citant le ministère de l'Intérieur, et évoquant le cas des analphabètes au nombre de 14 millions officiellement sur une population de 52 millions, rappelle qu'ils doivent se présenter accompagnés d'une personne de confiance, membre de leur famille, pour déposer les bulletins de vote.

Le ministère a prévu pour cette double consultation l'ouverture de 26,000 bureaux de vote, disséminés à travers le pays, et de 62 autres dans les représentations de la République islamique à l'étranger.

28 juillet

par la PC et l'AP

1987: l'Union soviétique: l'ancien directeur de la centrale nucléaire de Tchernobyl, l'ancien ingénieur en chef et son adjoint sont condamnés à dix ans de camp de travail; les États-Unis acceptent l'option double zéro globale, proposée par Moscou.
1986: explosion d'une voiture piégée à Beyrouth-Est: 32 morts, 140 blessés.
1976: le gouvernement britannique rompt les relations avec le gouvernement ougandais du maréchal Idi Amin Dada.